



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

---

**RAPPORT**

---

**D'ACTIVITÉS**

---

**2019**

---

# PRÉAMBULE

Le présent rapport d'activités a pour vocation de :

- Reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,
- Présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- Livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établit un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque Maire des communes avant le 30 septembre de l'année N+1. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les Conseillers Communautaires sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

# SOMMAIRE

## 01 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Composition	4
Les compétences	6
Le fonctionnement	9
Les moyens et ressources	13
Décisions du Conseil Communautaire : délibérations 2019	15
Décisions du Bureau Communautaire : délibérations 2019	19

## 02 RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES POLITIQUES MENÉES

Développement économique	20
Tourisme	
Aménagement de l'Espace 1	23
Aménagement de l'Espace 2	26
Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art	29
Environnement 1	30
Environnement 2	35
Natura 2000	38
Action sociale 1	40
Action sociale 2	50
Maisons de Services au Public	51
Opération Grand Site de VÉZELAY	53
Finances	54
Accueil des Gens du Voyage	56
Stratégie de Mutualisation	57

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## COMPOSITION

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013, compte au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 48 communes (arrêté préfectoral du 24 octobre 2016).

Communes	Nombre d'habitants (2019)	Surface (en km <sup>2</sup> )
ANNAY-LA-CÔTE	361	12,92
ANNÉOT	146	6,13
ARCY-SUR-CURE	499	26,33
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	133	18
ASQUINS	308	21,6
ATHIE	140	4,88
AVALLON	6 994	26,75
BEAUVILLIERS	86	6,21
BLANNAY	119	7,3
BOIS D'ARCY	27	5,48
BROSSES	309	20
BUSSIÈRES	129	11,62
CHAMOUX	99	6,9
CHASTELLUX-SUR-CURE	141	10,55
CHÂTEL-CENSOIR	654	24,6
CUSSY-LES-FORGES	351	13,62
DOMECY-SUR-CURE	403	20,6
DOMECY-SUR-LE-VAULT	92	6,21
ÉTAULES	376	8,89
FOISSY-LES-VÉZELAY	132	5,5
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	137	15,5
GIROLLES	182	16,35
GIVRY	178	8,4
ISLAND	199	20,64

Communes	Nombre d'habitants (2019)	Surface (en km <sup>2</sup> )
LICHÈRES-SUR-YONNE	58	14,3
LUCY-LE-BOIS	319	10,59
MAGNY	886	30,75
MENADES	65	5,7
MERRY-SUR-YONNE	204	23,66
MONTILLOT	282	22,5
PIERRE-PERTHUIS	126	7,3
PONTAUBERT	408	3,91
PROVENCY	252	11,88
QUARRÉ-LES-TOMBES	656	46,05
ST-BRANCHER	300	22,02
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	369	35,92
ST-LÉGER-VAUBAN	369	33,81
SAINT-MORÉ	185	12
SAINT-PÈRE	324	15,3
SAINTE-MAGNANCE	484	19,37
SAUVIGNY-LE-BOIS	733	15,34
SERMIZELLES	268	7,01
THAROISEAU	64	3,40
THAROT	98	2,35
THORY	210	8,25
VAULT-DE-LUGNY	310	15,2
VÉZELAY	439	21,8
VOUTENAY-SUR-CURE	219	10



## LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

*Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*

Urbanisme :

- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et, le cas échéant, de schéma(s) de secteur,
- Élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.

Réserves foncières et immobilières : Constitution des réserves foncières, hors développement économique, et acquisition d'immeubles en fonction de besoins pressentis dans le domaine des compétences communautaires.

Mobilité : Financement du développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités.

Accessibilité : Étude, diagnostic et mise en accessibilité des sites communautaires.

*Actions de développement économique*

Coordination : Élaboration d'un schéma intercommunal de développement économique et touristique.

Zones d'activités économiques :

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,
- Promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire,
- Constitution de réserves foncières et réalisation d'études en vue d'agrandir les zones d'activités existantes ou d'en créer de nouvelles.

*Sont considérées comme zones d'activités économiques, les zones qui répondent à l'ensemble des critères suivants :*

- La vocation économique de la zone est mentionnée dans un document d'urbanisme,
- La zone présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,
- La zone regroupe plusieurs établissements / entreprises,
- La zone traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

Soutien aux activités économiques :

- Participation financière à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'ani-

mation économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi, dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique identifiées dans le projet de territoire.

Tourisme :

- Promotion touristique du territoire,
- Création et gestion d'un office de tourisme intercommunautaire,
- Dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire : soutien aux projets touristiques structurants et/ou culturels favorisant l'attractivité du territoire ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser les retombées économiques locales liées à la fréquentation des sites touristiques ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités touristiques du territoire.
- Étude, aménagement et gestion d'équipements touristiques structurants pour le territoire. Seront considérés comme structurants, par délibération du Conseil Communautaire, les équipements disposant d'un rayonnement territorial majeur au vu de leur localisation stratégique, de leur fréquentation, de leur valeur patrimoniale ou des retombées économiques qu'ils génèrent,
- Mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine.

*Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*

*Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés*

- Collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés,
- Création, aménagement et gestion de déchetteries,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ou de plusieurs installations de stockage des déchets inertes,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ressourcerie.

*Aires d'accueil des gens du voyage* : Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

## LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

*Protection et mise en valeur de l'environnement : Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie*

- Élaboration d'une charte paysagère et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage,
- Réalisation et/ou accompagnement technique et/ou financier des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- Suivi et animation des projets de développement de l'éolien notamment dans le cadre des orientations du Schéma régional climat air énergie,
- Actions de formation, de communication et de sensibilisation du public.

*Politique du logement et du cadre de vie*

- Mettre en œuvre un outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : élaboration d'un programme local de l'habitat,
- Favoriser l'intégration de la collectivité dans un Établissement Public Foncier,
- Aides techniques et/ou financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire.

*Politique du logement et du cadre de vie, en matière de politique de la ville : aucune action intercommunale en matière de politique de la ville*

*Création, aménagement et entretien de la voirie*

Définition de classement de la voirie communautaire : est d'intérêt communautaire, la voirie desservant les équipements communautaires.

Nature des travaux de la voirie communautaire :

La Communauté de Communes assure l'entretien et l'aménagement sur la totalité de l'emprise des voies communautaires (chaussée et ensemble des dépendances nécessaires à sa conservation et à son affectation à la circulation publique) ainsi que la mise en œuvre de la signalisation routière.

Coordination des travaux avec les Communes membres : Coordination des travaux entre les voiries communautaires et les voiries communales.

Accompagnement technique des Communes membres : possibilité d'apporter un accompagnement technique aux Communes membres pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES,
- Contribuer au financement d'équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire,
- Accompagnement technique et/ou financier d'activités culturelles ou sportives dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

*Action sociale et d'intérêt communautaire*

Service Enfance/Jeunesse :

- Coordination de la politique enfance-jeunesse et mise en cohérence avec les autres activités,
- Actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire – étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels,
- Étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY

*Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes*

## LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

### *Opération Grand Site du VÉZELIEN*

- Portage de toute action de l'Opération Grand Site du VÉZELIEN dès lors qu'il ressort que l'échelon communautaire constitue le niveau le plus pertinent,
- Accompagnement technique et/ou financier à des actions portées par d'autres acteurs territoriaux.

*Assainissement non collectif* : déploiement et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif : contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif jusqu'au 31 décembre 2019.

*Fourrière animale* : participation aux frais de fonctionnement de la fourrière canine de la ville d'AVALLON.

*Communication et démocratie participative* : portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.

*Formation des élus* : mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.

*Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques »* :

- Etablissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures et des réseaux de télécommunication au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation.
- Acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants.
- Mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants.

*Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées* :

- Élaboration d'un schéma de création de logements sociaux et très sociaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux programmes prévus au schéma de construction de logements sociaux.

## LE FONCTIONNEMENT

## REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Les communes sont représentées par 71 Conseillers Communautaires, répartis ainsi :

Communes	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
ANNAY-LA-CÔTE	Gilles TISSIER	Chantal LEBORNE
ANNÉOT	Pascal GERMAIN	Yvonne SOURD
ARCY-SUR-CURE	Olivier BERTRAND	Sylvie JOUBLIN
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	François ROUX	Alain MEYRAND
ASQUINS	Isabelle GEORGELIN	Thierry VEYSSIERE
ATHIE	Nicolas ROBERT	Jean-Luc BEZOUT
AVALLON	Farid AIT KICHA Françoise BAUDOT Camille BOERIO Jean-Yves CAULLET Alain COMMARET Gérard DELORME Gérard DEMARTINI Bernard DESCHAMPS Alain GUITTET Gérard GUYARD Jamilah HABSAOUI Isabelle HOUE-HUBERDEAU Agnès JOREAU Claude LABOUREAU Patrick LEBLANC Nicole LHERNAULT François Xavier NAULOT Sonia PATOURET DUMAY Anne-Marie THOMASSIN Françoise LAURENT Françoise WICKER	Pas de délégués suppléants
BEAUVILLIERS	Dominique HUDRY	Christian CREVAT
BLANNAY	Stéphane BERTHELOT	Richard STEFANI
BOIS D'ARCY	Marie Claire LIMOSIN	Suppléant non communiqué
BROSSES	Gérard LACOMBE	Florian SPEVAK
BUSSIÈRES	Laurent CLUZEL	Florence COLTIER
CHAMOUX	Josiane BOUTIN	Suppléant non communiqué
CHASTELLUX-SUR-CURE	Gérard PAILLARD	Jean Pierre PASQUIER
CHÂTEL-CENSOIR	Bertrand MASSIASJURIEN DE LA GRAVIERE	Dominique GUERIN DE VAUX
CUSSY-LES-FORGES	Angelo ARENA	Marc Olivier LINGET
DOMECY-SUR-CURE	Marc PAUTET	Pierre Etienne BREGUET
DOMECY-SUR-LE-VAULT	Eric STEPHAN	Dominique MILLIARD
ÉTAULES	Olivier RAUSCENT	Florent GOURLOT
FOISSY-LES-VÉZELAY	Jean Paul BUTTARD	Hervé LIETARD

Communes	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	Véronique PICHON	Claude THELY
GIROLLES	Bernard MASSOL	Jacques FOREY
GIVRY	Gérard CHABERT	Benoit CHAUFFARD
ISLAND	Paule BUFFY	Stephan COULOMB
LICHÈRES-SUR-YONNE	Gilles CHENE	Damien VAN DE CAPPELLE
LUCY-LE-BOIS	Joël TISSIER	Jean Claude MAUPOIX
MAGNY	Arnaud GUYARD Philippe LENOIR	Pas de délégués suppléants
MENADES	Jean Paul FILLION	Gilles GRANDIOU
MERRY-SUR-YONNE	Bruno MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE	Françoise PIGNEUR
MONTILLOT	Pierre DIAZ	Catherine PREVOST
PIERRE-PERTHUIS	Elise VILLIERS	Patrick GEORGE
PONTAUBERT	Chantal HOCHART	François RAUDOT GENET DE CHARENAY
PROVENCY	Jean Claude LANDRIER	Josiane MAGNE
QUARRÉ-LES-TOMBES	Bernard RAGAGE Sylvie SOILLY	Pas de délégués suppléants
SAINT-BRANCHER	Claude MANET	Roland FARCY
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Michel MILLET	Serge NASSELEVITCH
SAINT-LÉGER-VAUBAN	Damien BRIZARD	Alexandre CHATELAIN
SAINT-MORÉ	Monique MILLEREAUX	Jean-Paul CULLIERE
SAINT-PÈRE	Christian GUYOT	Alain GARNIER
SAINTE-MAGNANCE	Julien MILLOT	Charles BARON
SAUVIGNY-LE-BOIS	Didier IDES Alain MARILLER	Pas de délégués suppléants
SERMIZELLES	Franck MOINARD	Thierry KERDAL
THAROISEAU	Jean Michel BEAUGER	Hervé LE CORRE
THAROT	Louis VIGOUREUX	Thierry LARCHE
THORY	Jean Louis MICHELIN	Josiane ROMMENS
VAULT-DE-LUGNY	Alain VITEAU	Michel PAUTARD
VÉZELAY	Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET
VOUTENAY-SUR-CURE	Nathalie CHARTIER	François AUBRIN

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ORGANE DÉLIBÉRANT

Composé de 71 Conseillers Communautaires, ses principales fonctions sont : le vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes, en particulier l'organisation des décisions.

## LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, ORGANE EXÉCUTIF

- **Le Président**

Élu par le Conseil Communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines. Il préside le Bureau et les commissions.

- **Le Bureau Communautaire**

Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis (*Cf. Annexe 1*).

Il est composé du Président, de 12 Vice-présidents et d'1 Conseiller délégué.

Les 12 Vice-présidents, élus parmi les Conseillers Communautaires, sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

Les décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire font l'objet de compte-rendu lors de chaque Conseil Communautaire.

**PRÉSIDENT**  
**Pascal GERMAIN**

↕	↕	↕	↕	↕
1 <sup>er</sup> Vice-président <b>Camille BOERIO</b> <i>Mutualisation</i>	2 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Bernard RAGAGE</b> <i>Finances</i>	3 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Hubert BARBIEUX</b> <i>Santé - Vie sociale</i>	4 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Olivier RAUSCENT</b> <i>Développement économique</i>	5 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Gérard PAILLARD</b> <i>Voirie</i>
6 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Christian GUYOT</b> <i>Opération Grand Site du Vézélien</i>	7 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Didier IDES</b> <i>Urbanisme - Mobilité</i>	8 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Gérard LACOMBE</b> <i>Bâtiments PCAET</i>	9 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Philippe LENOIR</b> <i>Accessibilité - Habitat - Communication</i>	10 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Jean-Louis MICHELIN</b> <i>Voirie</i>
11 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Nicolas ROBERT</b> <i>Enfance / Jeunesse - Sport</i>	12 <sup>ème</sup> Vice-président <b>Joël TISSIER</b> <i>SPANC - Environnement</i>	Conseiller délégué :  <b>Jean-Michel BEAUGER :</b>  <i>Marketing territorial Empreinte numérique</i>		

## LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

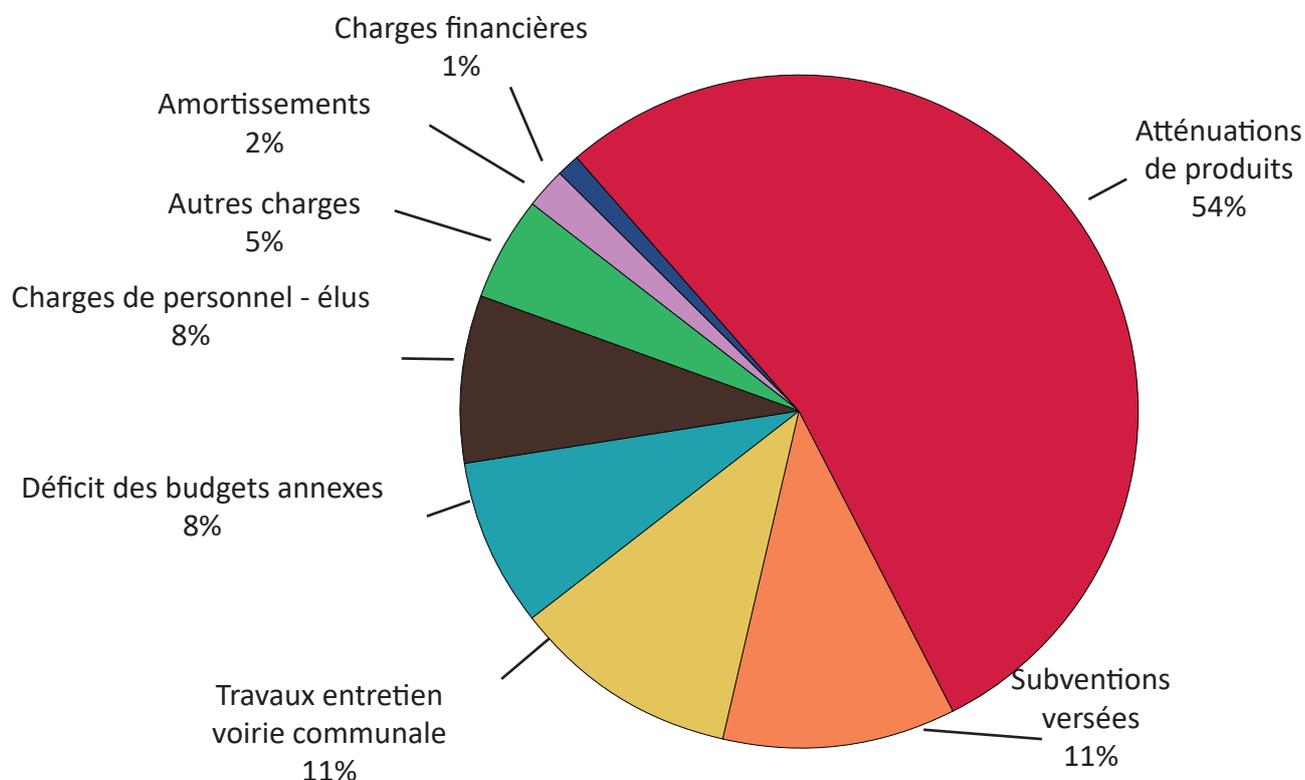
13 Commissions thématiques se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation et examen en Bureau et, le cas échéant, pour proposition en Conseil :

- Commission « Développement économique - Tourisme »,
- Commission « Aménagement de l'espace 1 » (mobilité, urbanisme, signalétique, réserves foncières, mise en place d'un observatoire des services publics, formation des élus),
- Commission « Aménagement de l'espace 2 » (accessibilité, habitat, étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, communication/démocratie participative),
- Commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art »,
- Commission « Environnement 1 » (gestion des déchets ménagers et actions de formation, de communication et de sensibilisation du public),
- Commission « Environnement 2 » (service public d'assainissement non collectif, protection et mise en valeur de l'environnement, charte paysagère, décharges communales, énergies renouvelables et économies d'énergie),
- Commission « Action sociale 1 » (enfance/jeunesse, sports),
- Commission « Action sociale 2 » (santé et vie sociale),
- Commission « Opération Grand Site du VÉZELIEN »,
- Commission « Finances »,
- Commission « Aire d'accueil des gens du voyage »,
- Commission « Stratégie de Mutualisation »,
- Commission locale d'examen de transfert de charges.

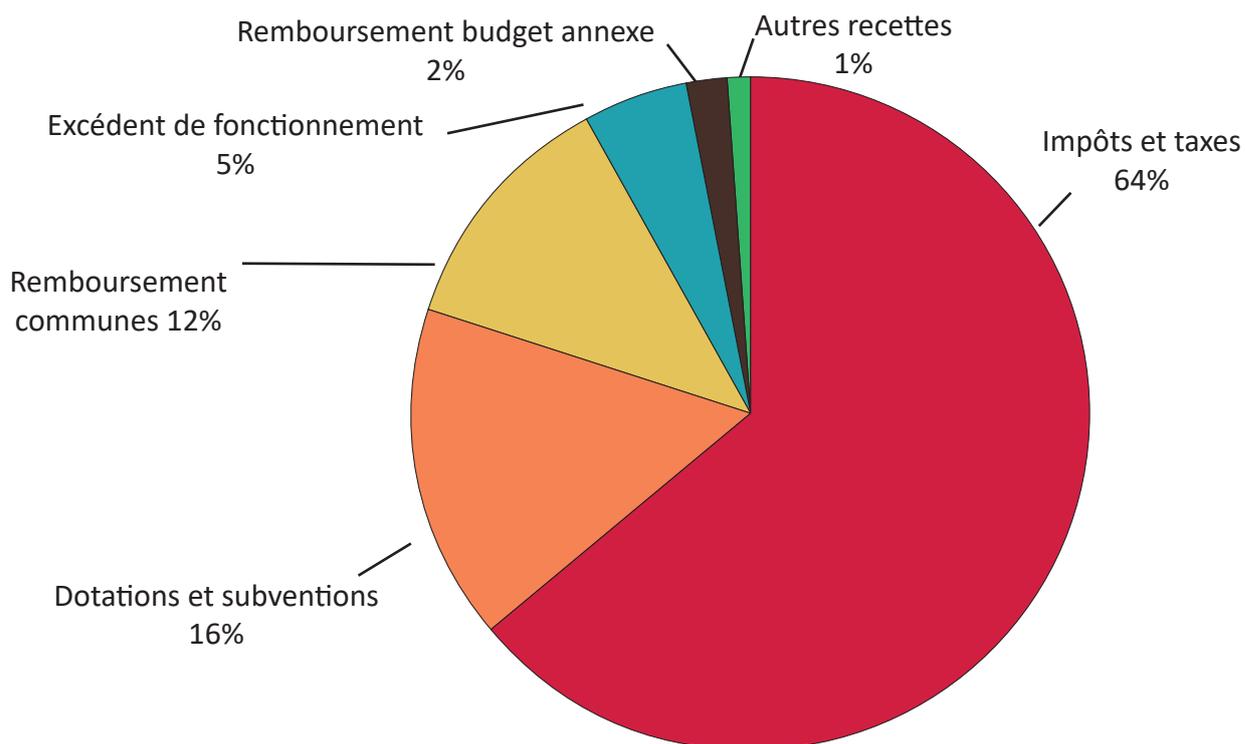
## LES MOYENS ET RESSOURCES

### LES FINANCES (*budget principal uniquement*)

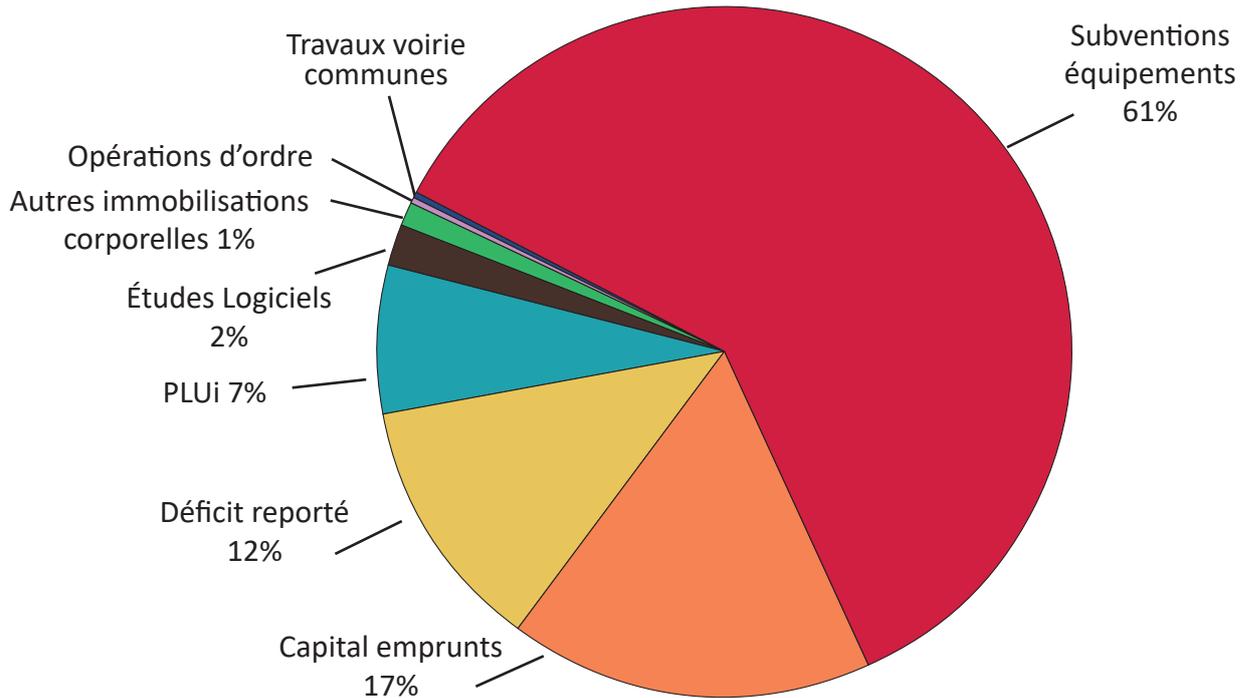
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 7 237 840,86 euros se répartissent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



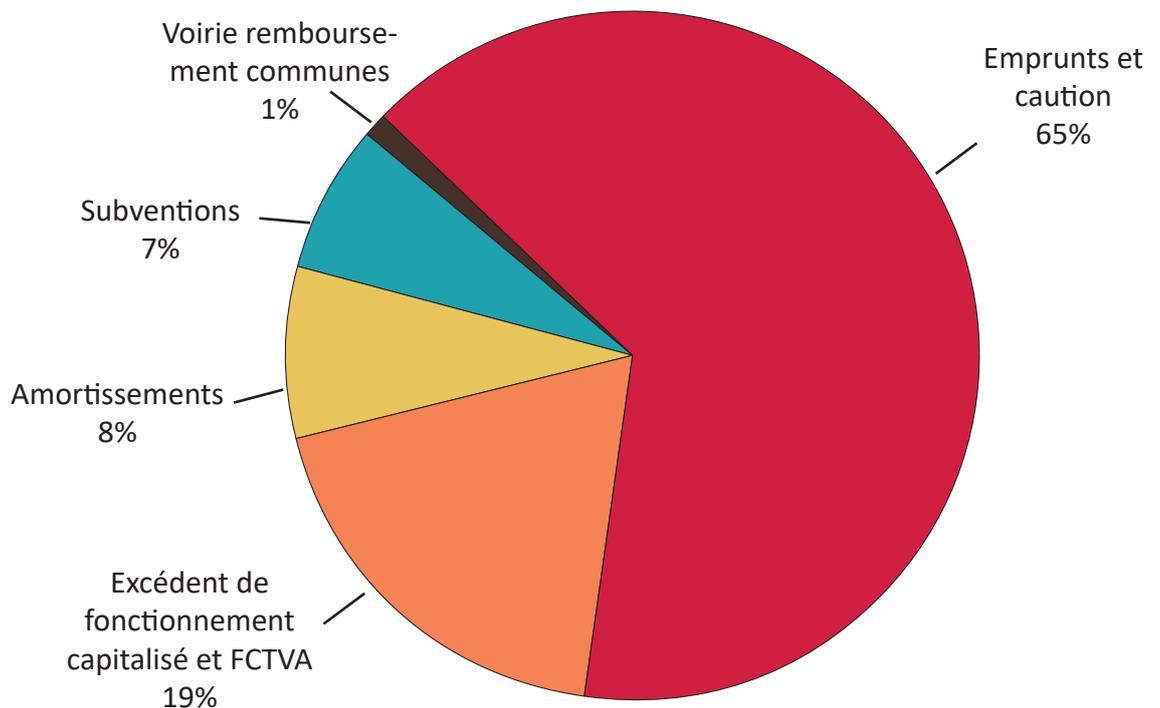
Les recettes de fonctionnement d'un montant de 8 489 054,92 euros se répartissent ainsi avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les dépenses d'investissement d'un montant de 1 932 444,09 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les recettes d'investissement d'un montant 1 548 002,88 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



(Cf. Annexe 2 comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes)

## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2019, l'effectif présent au sein de la collectivité comprend :

- 61 agents sur des postes permanents (dont 1 en congé parental),
- 2 contrats d'avenir et 3 contrats uniques d'insertion,
- 2 agents en disponibilité.

# DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATIONS 2019

Dates	Numéros	Objets
28/01/2019	2019-1	Attribution du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables
	2019-2	Fédération Eaux Puisaye Forterre
	2019-3	Création d'un poste d'adjoint technique aux services techniques et à l'aire d'accueil des gens du voyage.
	2019-4	Attributions de compensation prévisionnelle 2019
	2019-5	Demande d'une subvention 2019 des Fonds européens pour le transport à la demande
	2019-6	Indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des Délégués
	2019-7	Délégués « GEMAPI » au Syndicat Mixte Yonne Beuvron
18/02/2019	2019-8	Convention tripartite avec la commune de QUARRE-LES-TOMBES et l'Office de tourisme intercommunautaire
	2019-9	Modification des statuts de l'EPIC intercommunautaire
	2019-10	Adhésion au service « Conseil en Energie Partagée » du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne
	2019-11	Convention pour les travaux de voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art et de signalisation routière confiés à la CCAVM en maîtrise d'ouvrage déléguée
	2019-12	Modification du règlement de la commission d'attribution des places dans les structures multi-accueils de la petite enfance
	2019-13	Aménagement numérique du territoire – Maintenance des pylônes de téléphonie mobile
	2019-14	Convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail avec le CDG de l'Yonne
	2019-15	Garantie d'emprunt pour l'Office Auxerrois de l'Habitat : projet village bleu à QUARRÉ-LES-TOMBES
	2019-16	PETR du Pays Avallonnais : contribution 2019
	2019-17	Syndicat mixte du Beuvron
19/03/2019	2019-18	Zone d'activités de VILLIERS-NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER) : cession de la parcelle
	2019-19	Modification du règlement d'attribution du fonds de concours « voirie communale »
	2019-20	Montant du fonds de concours « voirie communale » 2019
	2019-21	Montant cumulé du fonds de concours « voirie communale » 2018 / 2019
	2019-22	Dénomination des rues des zones d'activités
	2019-23	Plan de développement des compétences 2019 / 2020
	2019-24	Approbation du compte de gestion du budget annexe Parc d'Activités de l'exercice 2018
	2019-25	Approbation du compte de gestion du budget annexe ZAE VILLIERS-NONAINS de l'exercice 2018
	2019-26	Approbation du compte de gestion du budget annexe Zone Bonjuan de l'exercice 2018
	2019-27	Approbation du compte de gestion du budget annexe Déchets ménagers de l'exercice 2018
	2019-28	Approbation du compte de gestion du budget annexe Enfance/Jeunesse de l'exercice 2018
	2019-29	Approbation du compte de gestion du budget annexe MSP VÉZELAY de l'exercice 2018
	2019-30	Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2018
	2019-31	Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Dates	Numéros	Objets	
19/03/2019	2019-32	Approbation du compte administratif du budget principal CCAVM de l'exercice 2018	
	2019-33	Approbation du compte administratif du budget annexe PA de l'exercice 2018	
	2019-34	Approbation du compte administratif du budget Annexe ZAE VILLIERS-NONAINS de l'exercice 2018	
	2019-35	Approbation du compte administratif du budget annexe Zone Bonjuan de l'exercice 2018	
	2019-36	Approbation du compte administratif du budget annexe MSP VÉZELAY de l'exercice 2018	
	2019-37	Approbation du compte administratif du budget annexe Enfance/Jeunesse de l'exercice 2018	
	2019-38	Approbation du compte administratif du budget annexe Déchets ménagers de l'exercice 2018	
	2019-39	Affectation de résultat du budget annexe PA	
	2019-40	Affectation de résultat du budget annexe ZAE VILLIERS-NONAINS	
	2019-41	Affectation de résultat du budget annexe zone Bonjuan	
	2019-42	Affectation de résultat du budget annexe Déchets ménagers	
	2019-43	Affectation de résultat du budget annexe Enfance/Jeunesse	
	2019-44	Affectation de résultat du budget annexe MSP VÉZELAY	
	2019-45	Affectation de résultat du budget principal CCAVM	
	2019-46	Durées d'amortissement	
	2019-47	Débat d'orientations budgétaires 2019	
	2019-48	Attribution des fonds de concours, des participations et des subventions 2019	
	2019-49	Convention de mise à disposition de personnel par la commune de QUARRÉ-LES-TOMBES à la CCAVM	
	2019-50	Demande de subvention complémentaires « 1 <sup>ère</sup> tranche de travaux de la mise aux normes des déchetteries d'ÉTAULE et de MONTILLOT »	
	2019-51	Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de SAUVIGNY-LE-BOIS	
	2019-52	Budget principal CCAVM 2019 : ventilation du compte 607	
	2019-53	Plan local d'urbanisme intercommunal : bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet	
	2019-54	Plan local d'urbanisme intercommunal : arrêt du projet	
	2019-55	Projet de création d'une déchetterie à SAINT-BRANCHER : acquisition d'une parcelle	
	2019-56	Modifications du règlement intérieur de l'accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites	
	2019-57	Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites : tarification des séjours d'été 2019	
	2019-58	Sécurisation des sites communautaires : demande d'une subvention DETR 2019	
	15/04/2019	2019-59	Rénovation de sécurisation des structures d'accueil de la petite enfance « Caribou » et « Galipette » : demande d'une subvention DETR 2019
		2019-60	Taux d'imposition 2019 des taxes directes locales
		2019-61	Adoption du budget annexe 2019 du PA
		2019-62	Adoption du budget annexe 2019 de la ZAE VILLIERS-NONAINS
		2019-63	Adoption du budget annexe 2019 de la zone Bonjuan
		2019-64	Adoption du budget annexe 2019 Déchets ménagers
2019-65		Adoption du budget annexe 2019 du service Enfance/Jeunesse	
2019-66		Adoption du budget annexe 2019 de la MSP VÉZELAY	

Dates	Numéros	Objets
15/04/2019	2019-67	Adoption du budget principal 2019
06/05/2019	2019-68	Plan Climat Air Energie Territorial : orientations stratégiques
	2019-69	Gouvernance de l'Opération Grand Site de VÉZELAY
	2019-70	Financement de la réhabilitation de la piscine d'AVALLON (sous maîtrise d'ouvrage Ville d'AVALLON)
	2019-71	Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe et création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe
27/06/2019	2019-72	Rapport d'activités 2018 de l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY
	2019-73	Rapport d'activités 2018 du PETR du Pays Avallonnais
	2019-74	Rapport général d'activités 2018 de la CCAVM
	2019-75	Attribution de subventions intercommunales à l'immobilier d'entreprises
	2019-76	Appel à projet santé environnementale
	2019-77	Modifications du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils de la Petite Enfance
	2019-78	Conventions avec la commune d'ARCY-SUR-CURE
	2019-79	Convention pour la création d'un groupement de commandes
	2019-80	Décision modificative n°2019-01 du budget principal 2019
	2019-81	Décision modificative n°2019-01 du budget annexe 2019 Déchets ménagers
	2019-82	Décision modificative n°2019-01 du budget annexe Service Enfance/Jeunesse
	2019-83	Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel par la CCAVM au Centre communal d'action sociale d'AVALLON
	2019-84	Emplois saisonniers Agent(s) de déchetteries
	2019-85	Création et suppression de postes pour la crèche Caribou
	2019-86	Création et suppression de postes pour la crèche Capucine
	2019-87	Création et suppression de postes pour l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites
2019-88	Attribution de subventions intercommunales à l'immobilier d'entreprises	
09/09/2019	2019-89	Instauration de la déclaration préalable pour la pose de clôtures
	2019-90	PA Porte du Morvan : cession d'une parcelle à la société PLEIN GAZ
	2019-91	Avenant n°5 à la convention ANT/MED/2016/7 : déploiement de la fibre optique à l'abonné
	2019-92	Attribution des compensations définitives 2019
	2019-93	Recours à un crédit relais de 2 400 000,00 euros
	2019-94	Garantie des emprunts de la SA HLM MON LOGIS – commune de VÉZELAY
	2019-95	Garantie des emprunts de la SA HLM MON LOGIS – Ville d'AVALLON
	2019-96	Garantie des emprunts de la SA HLM MON LOGIS – Ville d'AVALLON
	2019-97	Indemnité de conseil et d'assistance au Trésorier d'AVALLON
	2019-98	Renouvellement de la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux du Comité médical et de la Commission de réforme
	2019-99	Admissions en non-valeur
	2019-100	Décision modificative n°2019-02 du budget annexe 2019 Déchets ménagers
	2019-101	Décision modificative n°2019-02 du budget principal 2019

Dates	Numéros	Objets
04/11/2019	2019-102	Motion : renforcement de la trésorerie d'AVALLON
	2019-103	Plan local d'urbanisme d'AVALLON : modification simplifiée n°1 (modification règlementaire du secteur UBz)
	2019-104	Modification du périmètre de droit de préemption urbain sur la commune de VÉZELAY
	2019-105	Annulation de la cession d'une parcelle à la SARL Forestière Icaunaise de Bourgogne
	2019-106	Syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais
	2019-107	Attribution d'une subvention intercommunale : projet de la SARL « Les GATIES »
	2019-108	Collecte des déchets ménagers résiduels : nombre de levées 2020
	2019-109	Règlement de facturation et de tarification de la redevance incitative 2020
	2019-110	Décision modificative n°2019-03 du budget principal 2019
	2019-111	Décision modificative n°2019-03 du budget annexe 2019 Déchets ménagers
	2019-112	Avenants aux conventions de mise à disposition de personnel du PETR du Pays Avalonnais à la CCAVM
	17/12/2019	2019-113
2019-114		Convention de partenariat pour l'éveil culturel des enfants
2019-115		Modification du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils Capucine, Caribou et Galipette
2019-116		Modification du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites
2019-117		Marché de fabrication, conditionnement et livraison en liaison froide de repas du midi destiné aux structures multi-accueils (Capucine, Caribou et Galipette) et à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites pour le site 123 Soleil d'AVALLON
2019-118		Projet de création d'une salle d'activités à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites sur le site 123 Soleil d'AVALLON
2019-119		Demandes de subvention Etat et Europe pour l'animation Natura 2000 au titre de l'année 2020
2019-120		Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2020
2019-121		Modification de la régie de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites 123 Soleil d'AVALLON et tarification des créations de Noël
2019-122		Décision modificative n°2019-01 du budget annexe 2019 PA
2019-123		Décision modificative n°2019-01 du budget annexe 2019 Zone Bonjuan
2019-124		Décision modificative n°2019-01 du budget annexe 2019 ZA VILLIERS-NONAINS
2019-125		Décision modificative n°2019-02 du budget annexe 2019 Service Enfance/Jeunesse
2019-126		Décision modificative n°2019-04 du budget annexe 2019 Déchets ménagers
2019-127		Décision modificative n°2019-04 du budget principal 2019
2019-128		Contrats d'engagement éducatif 2020 pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites
2019-129		Suppressions et créations de postes pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites
2019-130		Suppression et création de postes pour la structure multi-accueil Galipette
2019-131		Suppression de poste pour le Service Déchets ménagers
2019-132		Personnel communautaire : modification du tableau des effectifs
2019-133		Mise en œuvre du télétravail au sein de la CCAVM

## DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATIONS 2019

Dates	Numéros	Objets
11/02/2019	2019-1	Marché des transports 2019 pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites
12/09/2019	2019-2	Attribution des marchés de transport des écoles primaires à destination des équipements sportifs (gymnases et piscine)
	2019-3	Attribution du marché de la 1 <sup>ère</sup> tranche des travaux de la mise aux normes des deux déchetteries
	2019-4	Contrat Eco-mobilier 2019-2023
23/10/2019	2019-5	Accord cadre de fournitures courantes et de services : contrôle technique et maintenance des points d'eau incendie
	2019-6	Marché de travaux d'étanchéité des toitures terrasses de la crèche Caribou

# RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES POLITIQUES MENÉES

## DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'accueil de porteurs de projets sur les zones d'activités communautaires,
- Consolider les partenariats avec les acteurs locaux du développement économique,
- Favoriser l'accueil touristique sur le territoire,
- Soutenir les acteurs du tourisme (Offices de tourisme),
- Entretien - développer les équipements touristiques communautaires,
- Améliorer la couverture numérique en soutenant activement les projets concrets de l'État, de la Région et du Département.

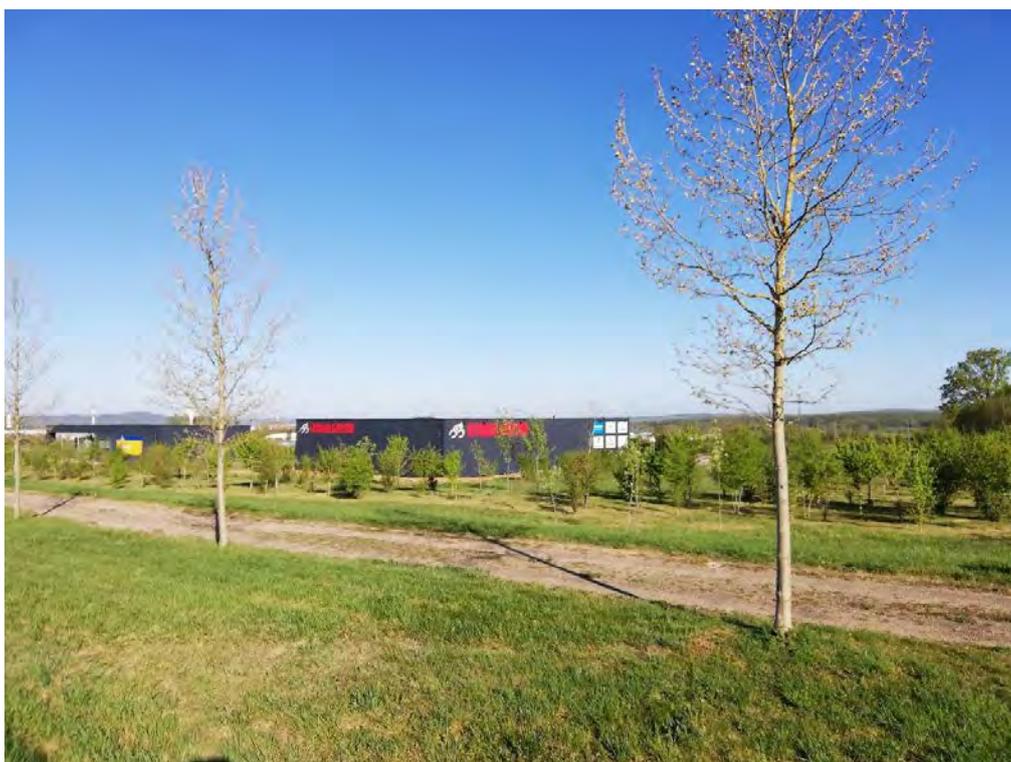
### RÉALISATIONS 2019

- **Parc d'activités Portes d'AVALLON et du MORVAN**

La Communauté de Communes est propriétaire du Parc d'activités d'intérêt régional. Construit en 2008, ce parc offre un total de 237 000 m<sup>2</sup> commercialisables pour des activités économiques telles que les services (aux entreprises et aux personnes), la logistique, la filière bois, le tourisme et l'artisanat.

Au cours de l'année 2019, la CCAVM a validé la cession d'une parcelle à la SARL PLEIN GAZ (4 525 m<sup>2</sup>) pour implanter une station de distribution de gaz naturel pour la flotte de camions de l'entreprise PICQ & CHARBONNIER sur le Parc d'activités Portes du MORVAN.

Par ailleurs, suite à la cession réalisée l'année précédente, l'implantation de la SARL C-BIKES CYCLES COTTIN a débuté sur le Parc d'activités Porte d'AVALLON.



- **Marketing territorial**

Afin de travailler sur l’empreinte économique numérique du territoire, le PETR du Pays Avallonnais a recruté en octobre 2018 une Chargée de Communication.

Sa mission consiste notamment à créer des contenus économiques et relayer les informations via les différents outils de communication de la collectivité et du PETR.

Au cours de l’année 2019, les informations de la Chambre Économique de l’Avallonnais ont été relayé sur les outils de communication à disposition de la collectivité et du PETR.

- **Aide à l’immobilier d’entreprises**

Selon l’article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, « les Communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d’aides et décider de l’octroi de ces aides sur leur territoire en matière d’investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d’immeubles ».

Conformément au troisième alinéa de l’article L.1511-3 du CGCT, la Région peut participer au financement des aides et des régimes d’aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la Commune ou l’EPCI à fiscalité propre.

Afin de favoriser l’accès aux financements régionaux, la Communauté de Communes a signé en 2018 une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté, autorisant ainsi cette dernière à intervenir sur des opérations d’immobilier d’entreprises.

Par délibération du 12 mars 2018, puis du 27 novembre 2018, la Communauté de Communes a approuvé un règlement d’intervention économique fixant les modalités d’intervention de la Collectivité en matière d’immobilier d’entreprises.

Au titre de 2019, la CCAVM a attribué les aides suivantes :

- 5 000,00 euros à la société VON NAGEL pour la création d’un éco-gîte,
- 5 000,00 euros à la SCI LES GRANGES pour la création d’un meublé de tourisme,
- 5 000,00 euros à la SARL LES GATIES pour la rénovation d’un hameau constitué de plusieurs habitations typiques morvandelles construites en granit rose local en projet d’accueil touristique.

- **Commerce et artisanat**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribue aux Communautés de Communes une compétence en matière de « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d’intérêt communautaire ». En conséquence, seules les politiques locales du commerce et le soutien aux activités commerciales qui entreront dans la définition de l’intérêt communautaire seront de la compétence des EPCI à fiscalité propre.

Par délibération en date du 15 octobre 2018, le Conseil Communautaire a défini son intérêt communautaire pour sa compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » comme suit :

- La mise en place d’un observatoire des dynamiques commerciales,
- L’accompagnement technique des porteurs de projet en création et reprise d’entreprise (via notamment la Chambre Economique de l’Avallonnais).

La Communauté de Communes accompagne financièrement des acteurs économiques présents sur le territoire. Il en est ainsi pour :

- La Chambre économique de l'Avallonnais (16 910,00 euros) : fruit d'un partenariat entre les collectivités locales du Pays Avallonnais et des Chambres Consulaires, cette structure a pour principales missions :
  - Accompagner les porteurs de projet, personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise,
  - Accompagner les chefs d'entreprises du Pays Avallonnais sur différentes thématiques,
  - Accompagner les Élus dans leurs projets de développement économique locaux,
  - Soutenir les initiatives créatrices d'emploi et les actions en faveur des « jeunes ».
- L'Agence de développement économique départementale Yonne Développement (5 990, 00 euros) : créée à l'initiative du Conseil Départemental de l'Yonne en 1989, l'agence facilite les développements de projets et les initiatives d'implantations, pour accroître l'attractivité économique du département de l'Yonne. Parmi ses missions :
  - Accompagner l'entrepreneur aux différents stades de son projet,
  - Mener des actions de prospection pour détecter des projets d'investissement, tant au niveau national qu'international,
  - Véhiculer des conseils et soutenir les démarches de développement économiques des collectivités territoriales, telles que les communes et Communautés de Communes.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a adhéré au sein de la Société Publique Locale « Agence économique régionale » de Bourgogne Franche-Comté. Cette société publique locale a pour objet d'accompagner le maintien et le développement économique du territoire régional et d'assurer la promotion économique.

- **Office de Tourisme intercommunautaire**

*Cf. Rapport d'activités 2019 de l'Office de Tourisme du Grand VÉZELAY.*

- **Taxe de séjour**

La taxe de séjour constitue une source de financement importante des actions de développement touristique de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Pour 2019, à la date du 16 juin 2020, le produit de la collecte annuelle s'élève à 137 543,00 euros (contre 114 506,00 euros à la même date l'année précédente).

# AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE 1

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Aménager un territoire équilibré,
- Offrir aux habitants (ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires) un panel de services de transports,
- Traduire les orientations politiques communautaires dans les documents de planification (SCOT, PLUi).

## RÉALISATIONS 2019

### • Urbanisme

*Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :*

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été prescrit le 16 décembre 2015 par le Conseil Communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

L'année 2019 a été consacrée à l'étude du projet de PLUi par les partenaires (Etat, Département, Chambre d'agriculture, etc.) et les communes, suite à son arrêt en Conseil Communautaire le 15 avril.

Cette consultation a duré trois mois, entre juin et septembre, et a débouché sur trois avis défavorables dont celui du Préfet. Ces avis défavorables ont ainsi conduit à une importante reprise du dossier sur la forme qui a débuté fin 2019.

*Le service commun d'instruction « ADS » :*

Créé à la suite de la réforme de juillet 2015 relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, le service ADS de la CCAVM est effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les seize communes qui ont adhéré au service ADS de la CCAVM, possédant une Carte Communale (CC), un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ont transmis tout ou partie des types d'autorisation d'urbanisme à la CCAVM :

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA
ANNAY-LA-CÔTE	POS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ARCY-SUR-CURE	PLU	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
ASQUINS	POS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
AVALLON	PLU	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
DOMECY-SUR-CURE	CC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ISLAND	PLU	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MAGNY	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MERRY-SUR-YONNE	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PONTAUBERT	POS	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PROVENCY	PLU	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
QUARRÉ-LES-TOMBES	PLU	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
SAINT-BRANCHER	PLU	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA
SAUVIGNY-LE-BOIS	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
THAROT	CC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
VÉZELAY	POS / PSMV	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).

En 2019, 261 dossiers (contre 249 en 2018 et 252 en 2017) ont été déposés pour l'ensemble des communes, répartis ainsi :

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA	Total
ANNAY-LA-CÔTE	POS	5	1	10	4	1	0	21
ARCY-SUR-CURE	PLU		1		1	0	0	2
ASQUINS	POS	16	2	12	1	2	0	33
AVALLON	PLU				14	2	0	16
DOMECY-SUR-CURE	CC	2	0	0	1	0	0	3
ISLAND	PLU		1	6	0	1	0	8
MAGNY	PLU	22	6	18	4	0	0	50
MERRY-SUR-YONNE	PLU	0	2	4	2	0	0	8
PONTAUBERT	POS		6	5	3	1	0	15
PROVENCY	PLU		0	9	6	0	0	15
QUARRÉ-LES-TOMBES	PLU		4		7	0	0	11
ST-BRANCHER	PLU				0	0	0	0
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	PLU	9	2	7	6	0	0	24
SAUVIGNY-LE-BOIS	PLU	15	1	23	5	0	0	44
THAROT	CC	1	0	3	1	0	0	5
VÉZELAY	POS / PSMV		0		6	0	0	6

CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).

### • Mobilité

*Transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine municipale d'AVALLON.*

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES) et de la piscine municipale d'AVALLON est pris en charge par la Communauté de Communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

A noter qu'en 2019, la piscine d'AVALLON a été fermée toute l'année.

Nombre de sorties totales : 139 rotations (aller + retour) dont :

- Navette piscine : 0 rotation – 0 école,
- Navette gymnases : 139 rotations – 15 écoles.

« Les Cars de la Madeleine » et « Rapides de Bourgogne » ont été les prestataires retenus pour les transports.

## Le transport à la demande (TAD) à destination d'AVALLON

Dans le cadre fixé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et par décret du 16 août 1985, la Région peut confier aux collectivités territoriales ou à leurs groupements l'organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales et isolées de disposer d'un service minimum de transport individuel ou/et collectif.

La Communauté de Communes propose aux personnes captives du territoire (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes sans permis, etc.) un service de transport à la demande du domicile de l'utilisateur (issu d'une des Communes de la CCAVM) jusqu'à AVALLON, puis retour au domicile de l'utilisateur.

Le précédent service a évolué depuis le 1er janvier 2018 afin de desservir l'ensemble des communes du territoire, via la création de cinq circuits avec des jours de prise en charge différents :

- Circuit A (11 communes - mercredi) : ASQUINS, DOMECY-SUR-CURE, FOISSY-LES-VÉZELAY, FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY, ISLAND, MENADES, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, SAINT-PÈRE, THAROISEAU, VÉZELAY.
- Circuit B (10 communes - jeudi) : BEAUVILLIERS, BUSSIÈRES, CHASTELLUX-SUR-CURE, CUSSY-LES-FORGES, MAGNY, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LÉGER-VAUBAN, SAINTE-MAGNANCE.
- Circuit C (8 communes - vendredi) : ARCY-SUR-CURE, BLANNAY, DOMECY-SUR-LE-VAULT, GIVRY, SAINT-MORÉ, SERMIZELLES, VAULT-DE-LUGNY, VOUTENAY-SUR-CURE.
- Circuit D (10 communes - mardi) : ANNAY-LA-CÔTE, ANNÉOT, ATHIE, ÉTAULES, GIROLLES, LUCY-LE-BOIS, PROVENCY, THAROT, THORY, SAUVIGNY-LE-BOIS.
- Circuit E (8 communes - mardi) : ASNIÈRES-SOUS-BOIS, BOIS-D'ARCY, BROSSES, CHAMOUX, CHÂTEL-CENSOIR, MERRY-SUR-YONNE, LICHÈRES-SUR-YONNE, MONTILLOT.

Le service fonctionne toute l'année (sauf jours fériés), sur la plage horaire 8 heures à 13 heures (horaire de prise en charge du premier utilisateur et de retour du dernier utilisateur à son domicile). Un prestataire extérieur est chargé d'assurer le service de transport à la demande du domicile de l'utilisateur (issu d'une des communes concernées) jusqu'à AVALLON puis retour au domicile de l'utilisateur.

Le prestataire est chargé de la prise des réservations des utilisateurs. La réservation intervenant au plus tard la veille avant 12 heures.

Le prestataire est également chargé de l'encaissement financier des utilisateurs. Le prix du voyage proposé aux utilisateurs est également prédéfini : 3,00 euros l'aller, 3,00 euros le retour.

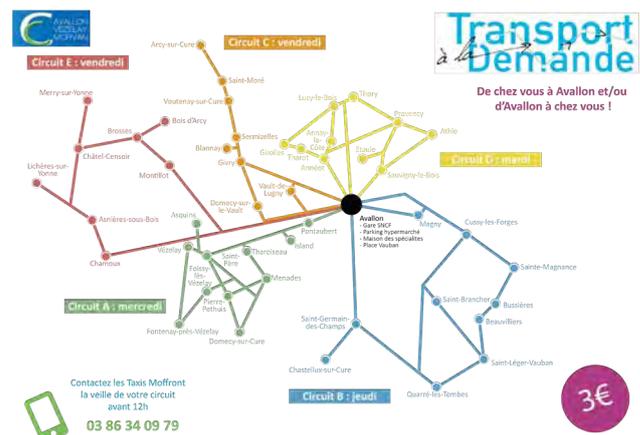
A AVALLON, 4 points de dépôt (et de prise en charge) sont proposés :

- Gare SNCF,
- Hypermarché,
- Maison des spécialistes,
- Place Vauban.

Au titre de 2019 :

- Circuit A : 819 trajets (contre 818 en 2018),
- Circuit B : 733 trajets (contre 611 en 2018),
- Circuit C : 118 trajets (contre 228 en 2018),
- Circuit D : 229 trajets (contre 172 en 2018),
- Circuit E : 376 trajets (contre 281 en 2018).

Soit 2 275 trajets (+ 7,81 % par rapport à 2018).



## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE 2

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Rendre accessible à tous les bâtiments communautaires,
- Favoriser un habitat de qualité,
- Renforcer l'image de la collectivité en interne et en externe,
- Favoriser les échanges d'idées, les rencontres, les débats et faciliter le partage de l'information entre les communes et la CCAVM.

### RÉALISATIONS 2019

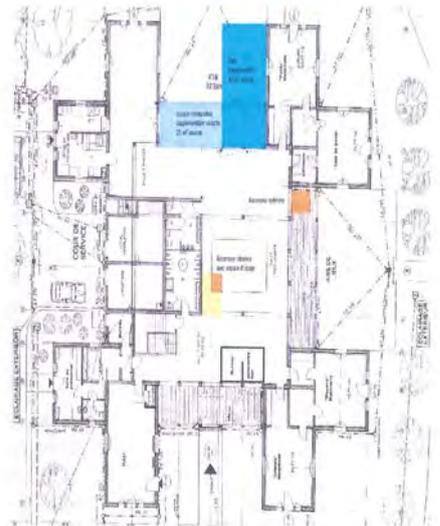
#### • Accessibilité

Pour répondre aux exigences de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CCAVM a engagé les travaux inscrits dans son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Au titre de 2019, les travaux suivants ont été réalisés :

- A la crèche Caribou : installation d'une poignée de part et d'autre du portillon d'entrée, déplacement de la boîte aux lettres à une hauteur adaptée,
- A la crèche Galipette : création d'une place de stationnement adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le diagnostic accessibilité réalisé dans le cadre de la mise en place de l'Ad'AP prévoyait la mise en place d'un ascenseur afin de mettre en accessibilité le 1<sup>er</sup> étage de l'ALSH intercommunal multi-sites sur le site « 123 Soleil » à AVALLON. Au regard du coût important de l'équipement (estimé à 100 000,00 euros HT) et des frais de maintenance pour des usages peu fréquents, une étude a été menée en collaboration avec le CAUE de l'Yonne pour définir des scénarii alternatifs.



Par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2019, il a été retenu la création d'une salle d'activités en extension du bâtiment actuel, ce qui permettra d'augmenter la surface utile de l'édifice tout en l'inscrivant dans la réglementation accessibilité.

Les travaux débuteront en 2020.

#### • Communication

Le PETR du Pays Avallonnais a recruté une chargée de communication en octobre 2018.

Au cours de 2019, cette dernière a notamment travaillé sur :

- La mise en ligne de la nouvelle version du site Internet de la Collectivité (disponible en mai 2019). Cette refonte rend la navigation plus fluide, avec un contenu plus complet et la présence d'articles sur les actualités de la structure.
- Un concours à destination des lycéens et BTS du territoire pour la création d'un nouveau nom et d'un logo pour la structure. Véritable action de communication, ce concours a permis aux jeunes d'expérimenter la participation citoyenne et d'en savoir plus sur les actions de la Communauté de Communes.



Les résultats du concours seront connus en janvier 2020.

Une consultation sera également lancée l'année prochaine. Le prestataire retenu pourra ainsi s'appuyer sur les créations des élèves.

- La création d'une plaquette pour présenter le service Enfance-Jeunesse

**L'Enfance-Jeunesse**

Communauté de communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN

9, rue Carnot  
89200 AVALLON  
03 86 34 38 06  
contact.ccavm@orange.fr

Plus d'informations sur cc-avm.com

Plus de bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

**Le service Enfance-Jeunesse de la CCAVM**

**VALEURS**  
Le service permet aux familles du territoire de concilier vie professionnelle et vie familiale en répondant à leurs besoins de garde.  
Nos structures offrent un accueil de qualité qui permet aux enfants de s'épanouir et de grandir dans un cadre sécurisant. Ils sont accompagnés par des équipes pluriprofessionnelles qui veillent à leur bien-être.

**HANDICAP**  
Partir que grandir en compte l'enfant dans sa globalité et être le plus proche de ses besoins est une priorité. La CCAVM dispose d'un agent spécialisé pour accompagner les enfants en situation de handicap et/ou ayant des besoins spécifiques.

**PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**  
La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole, le Conseil Départemental de l'Yonne et la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Prévention des Populations (DDCSPP) sont partenaires techniques et/ou financiers du service.

**L'Accueil de Loisirs**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) multi-sites intercommunal accueille vos enfants les mercredis et pendant les vacances. L'inscription peut se faire à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas, à partir de 3 ans et demi et jusqu'à 12 ans. Un service de navette est mis en place sur inscription. L'ALSH propose également des séjours en période estivale.

**Inscription pour l'ensemble des sites auprès de :**  
1,2,3... Soles !  
3 allée de la Croix Saint - 89200 AVALLON  
03 86 33 20 14 / 123soles.avallon@orange.fr

**Les autres structures d'accueil :**  
**Les Zouaves**  
Rue Pierre et Anne Hervé (école primaire)  
89660 CHÂTELLÉ-CEZONNOIS

**Les Copains d'abord**  
30 rue des écoles (école maternelle)  
89600 QUARRÉ-LES-TORMES

**Horaires et périodes d'ouverture**

	1,2,3... Soles !	Les Zouaves	Les Copains d'abord
<b>Mercredi</b>	7h30 - 12h	8h - 12h	8h - 12h
<b>Mercredi</b>	12h - 19h	12h - 19h	12h - 19h
<b>Petites vacances</b>	du lundi au vendredi	du lundi au vendredi	du lundi au vendredi
<b>Vacances d'été</b>	du lundi au vendredi	du lundi au vendredi	du lundi au vendredi
<b>Fermeture</b>	du 25/12 au 01/01 inclus	vacances de Noël	vacances de Noël

**Le Relais Petite Enfance**

**LE GUICHET UNIQUE**  
Le Guichet Unique du Relais Petite Enfance est un lieu d'information sur les différents modes de garde. Il fournit la liste des associations maternelles agréées et gère les pré-inscriptions pour une demande de place en crèche.

**LE RAM**  
Le Réseau Associatif des Maternelles est un lieu de socialisation de l'enfant et de professionnalisation des assistantes maternelles. Il accompagne les employeurs et employés dans leurs relations contractuelles.

**Les ateliers du RAM**  
Mardi et vendredi de 9h30 à 11h à AVALLON  
Mardi de 10h à 12h à QUARRÉ-LES-TORMES, SAUVIGNY-LE-BOIS DU SAINT-PÈRE  
(programmation consultable sur demande)

**Permanences du relais**  
Sur rendez-vous - mardi de 13h à 18h et jeudi de 14h à 18h  
Services réservés - vendredi de 13h à 16h

3 allée de la Croix Saint - 89200 AVALLON  
03 86 46 54 77 / relaispetiteenfance.ccavm@orange.fr

**Crèche Caribou** (du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30)  
6 Rue de la Mairie - 89200 AVALLON  
03 86 32 12 03 / caribou.ccavm@orange.fr

**Crèche Capucine** (du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30)  
5 rue Neveu - 89400 CUSY-LES-FORGES  
03 87 27 72 83 / capucine.ccavm@orange.fr

**Crèche Galopette** (du lundi au vendredi de 7h30 à 19h)  
7 allée de la Croix Saint - 89200 AVALLON  
03 86 32 10 73 / galopette.ccavm@orange.fr

- La création de visuels pour les flancs des camions bennes. Avec ces supports, la CCAVM souhaite sensibiliser les usagers à la préservation du patrimoine et des paysages en luttant contre les dépôts sauvages, mais aussi les informer de ce que deviennent leurs déchets recyclables.

**Patrimoine : "STOP aux incivilités !"**

Tout dépôt sauvage est passible d'une contravention

**Préservez la nature. Avec nous, dites STOP aux dépôts sauvages !**

**"Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme..."**

1 tonne de plastique pour faire 800 ours en peluche

1 tonne de déchets de carton pour faire 1 000 cahiers

1 tonne d'acier pour faire 1 000 bicyclettes

1 tonne d'amiante pour faire 223 cahiers de vélos

- La nouvelle version du guide de tri.

**HORAIRE DES DÉCHETTERIES**

Déchetterie du Champ Ravier (ÉTAULES)	Déchetterie de MONTILLOT
du lundi au samedi	lundi, mercredi et samedi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 toute l'année	
Les déchetteries sont fermées le dimanche et les jours fériés	
L'accès aux déchetteries est réglementé et se fait sur présentation de la carte d'accès gratuite pour les particuliers et payante pour les professionnels (sauf pour le dépôt des réservoirs). La carte est disponible à la CCAVM.	

Une question sur vos déchets ? Besoin d'équipement ? Le service Déchets Ménagers est là pour vous !

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, 9, rue Carnot, 89200 AVALLON  
03 86 34 38 12 / environnement.ccavm@orange.fr cc-avm.com

**AVALLON-VEZELAY-MORVAN**

**Guide de tri**

Bien trier ses déchets sur la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN

03 86 34 38 12 - environnement.ccavm@orange.fr cc-avm.com

**À RECYCLER EN POINT D'APPORT**

EMBALLAGES EN VERRE VIDES

**À RECYCLER**

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER ET CARTON VIDES

Tous les bidons, flacons, tubes et bouteilles

Tous les sacs, sachets et films

Toutes les boîtes alimentaires et la vaisselle jetable (carton et plastique)

Tous les pots et boîtes

**ENSEMBLE, EVITONS LES ERREURS FRÉQUENTES**

**À JETER AUX ORDURES MÉNAGÈRES**

- La vaisselle en verre ou en porcelaine
- Tout papier absorbant : nappes, essuie-tout, serviettes, mouchoirs
- Le papier froissé, trop petit pour le tri
- Les déchets d'hygiène : couches, cotons, lingettes, coton tige, protections hygiéniques
- La lingerie des animaux
- Le polystyrène non alimentaire

**LES BONNES PRATIQUES POUR BIEN TRIER**

- Pas besoin de laver les emballages, il suffit qu'ils soient bien vides
- Les emballages ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres
- Les emballages sont à déposer directement en vrac dans les bacs
- Les bouteilles doivent être écrasées à plat
- Séparer les opercules de vos barquettes

**TOUT DÉPÔT SAUVAGE EST PASSIBLE D'UNE CONTRAVENTION**

Les déchets ménagers ne pouvant être collectés en porte à porte doivent être apportés en déchetterie (en point d'apport volontaire pour les emballages en verre)  
\*Par exemple : déchets verts, gros cartons, textiles, appareils électriques, encombrants...

**Trions mieux, trions ensemble, trions encore**

# VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

## OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Définir la politique communautaire en matière de voirie et la traduire sous forme de programmation pluriannuelle de travaux à l'échelle du mandat et du territoire.

## RÉALISATIONS 2019

- Voirie

En 2019, les 33 communes ci-dessous ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie. Elles ont bénéficié d'un, deux ou des trois marchés à bons de commande conclus par la Communauté de Communes avec trois entreprises réalisant l'entretien routier.

ANNAY-LA-CÔTE	DOMECY-SUR-LE-VAULT	QUARRÉ-LES-TOMBES
ANNÉOT	ÉTAULES	SAINT-BRANCHER
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS
ASQUINS	GIROLLES	SAINT-LÉGER-VAUBAN
BLANNAY	LICHÈRES-SUR-YONNE	SAINT-MORÉ
BUSSIÈRES	LUCY-LE-BOIS	SERMIZELLES
CHAMOIX	MAGNY	THAROT
CHASTELLUX-SUR-CURE	MENADES	THORY
CHÂTEL-CENSOIR	MONTILLOT	VAULT-DE-LUGNY
CUSSY-LES-FORGES	PIERRE-PERTHUIS	VÉZELAY
DOMECY-SUR-CURE	PROVENCY	VOUTENAY-SUR-CURE

A noter :

- 6 communes ont réalisé des travaux d'assainissement des dépendances routières (dérasement, curage de fossés) pour un montant total de 6 550,00 euros TTC,
- 18 communes et la Communauté de Communes ont engagé des travaux sur la signalisation routière horizontale et verticale à la hauteur de 21 000,00 euros TTC,
- 31 communes et la Communauté de Communes ont effectué des travaux d'entretien sur les chaussées pour une somme de plus de 852 000,00 euros TTC,
- En 2019, les réparations des chaussées du territoire ont nécessité 1 200 tonnes d'enrobé, 1 400 tonnes de grave émulsion destinée à reprofiler la bande de roulement d'une voirie, 23 tonnes de point à temps pour l'étanchéité ponctuelle et 117 500 m<sup>2</sup> ont été étanchés par un enduit bicouche pleine largeur soit l'équivalent de près de 40 km.



- **Espaces verts**

La prestation « entretien Espaces Verts » était réalisée jusqu'alors par des entreprises privées.

La reprise en main de cette mission par l'équipe du service technique est passée, en 2019, par l'acquisition d'équipement, une nouvelle organisation, la formation du personnel...

Les sites entretenus par les agents du service technique :

- 3 crèches : CAPUCINE, CARIBOU, GALIPETTE,
- 1 Accueil de loisirs : 123 Soleil,
- L'aire de covoiturage,
- Le lac du Crescent : zone de baignade, de stationnement, sentier pédagogique,
- La cour de l'Office du tourisme d'Avallon,
- Les abords des 2 déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT,
- L'aire d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage,
- 3 zones d'activités (zones enherbées autour des entreprises mais aussi l'entretien des bassins d'orage) : La Grande Corvée, Porte d'AVALLON et Porte du MORVAN.



ZA Porte d'AVALLON



Sentier pédagogique du lac du Crescent

# ENVIRONNEMENT 1

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets,
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

## RÉALISATIONS 2019

### *La redevance incitative*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCAVM a abandonné l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base d'imposition du foncier bâti, au profit de la redevance incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés.

Avec la mise en place de cette redevance, chaque foyer est ainsi responsabilisé et sensibilisé à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service. Ce nouveau mode de financement, qui répond au principe de « pollueur-payeur », doit inciter chacun à diminuer sa production de déchets ménagers résiduels et à devenir acteur de sa facture.

Le développement du prélèvement à l'échéance suit son cours : 785 redevables ont opté pour ce système au 31 décembre 2019.

### *Collecte en porte à porte*

Le renouvellement des marchés de collecte en porte à porte a permis d'apporter de nouveaux services aux usagers :

- Déploiement de la mini benne dans les rues étroites de certaines communes,
- Pour les secteurs collectés par quinzaine : passage à une collecte par semaine durant la période estivale (15 avril au 15 septembre),
- Mise en place d'une collecte dite « de propreté » sur les lieux touristiques du territoire le samedi matin.

- **Ordures ménagères**

Pour rappel, la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire est la suivante :

- Sur le secteur 1 d'AVALLON, CHÂTEL-CENSOIR et VÉZELAY : 2 fois par semaine,
- Sur le secteur 2 d'AVALLON et les communes rurales : 1 fois par quinzaine.

En 2019, les tonnages d'ordures ménagères collectés poursuivent une légère décroissance :

	Tonnage 2015	Kg/an/hab	Tonnage 2016	Kg/an/hab	Tonnage 2017	Kg/an/hab	Tonnage 2018	Kg/an/hab	Tonnage 2019	Kg/an/hab
TOTAL	4 093,47	204,30	3 362,57	167,18	3 333,40	165,73	3 074,30	152,84	3 066,58	152,46

- **Tri sélectif**

La collecte du bac de tri sélectif a lieu toutes les semaines sur le secteur 1 d'AVALLON et tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Territoire	Tonnage 2015	Kg/an/hab	Tonnage 2016	Kg/an/hab	Tonnage 2017	Kg/an/hab	Tonnage 2018	Kg/an/hab	Tonnage 2019	Kg/an/hab
Porte à porte	792,35	61,32	1028,72	66,78	1345,82	71,55	1468,42	73,54	1629,01	81,59
PAV	229,02		296,21		73,72		0		0	

Concernant le verre, les tonnages collectés sont les suivants :

	Tonnage 2015	Kg/an/ hab	Tonnage 2016	Kg/an/ hab	Tonnage 2017	Kg/an/ hab	Tonnage 2018	Kg/an/ hab	Tonnage 2019	Kg/an/ hab
TOTAL	751,10	37,49	802,80	40,46	823,22	42,02	898,14	44,98	964,40	47,37

- **Déchetteries (ÉTAULES et MONTILLOT)**

La mise aux normes des deux déchetteries a été lancée en 2019 avec la signature du marché pour la fourniture et la pose des barrières haut de quai et la signalisation verticale des bennes sur les 2 déchetteries. L'installation est prévue second trimestre 2020.

Pour rappel, les déchets acceptés dans les déchetteries sont : les gravats, les métaux, les gros cartons d'emballage, les piles et batteries, les encombrants, le bois, les déchets verts, l'huile moteur, l'huile de cuisson, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les emballages, les vêtements et les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

Les jours et horaires d'ouverture des déchetteries sont les suivants :

ÉTAULES	HIVER (du 01/10 au 31/03)	ETE (du 01/04 au 30/09)
Du lundi au samedi	9h à 12h et 14h à 17h	8h30 à 12h et 14h à 18h
MONTILLOT	HIVER (du 01/10 au 31/03)	ETE (du 01/04 au 30/09)
Lundi, mercredi et samedi	9h à 12h et 14h à 17h	8h30 à 12h et 14h à 18h

En 2019 :

- 49 690 usagers ont fréquenté la déchetterie d'ÉTAULES (soit - 3,61 % par rapport à 2018),
- 9 956 usagers ont fréquenté la déchetterie de MONTILLOT (soit - 5,95 % par rapport à 2018).

Les tonnages collectés sur la déchetterie d'ÉTAULES sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019
Gravats	1 786,12	1 965,34	1 915,49	1731.11	2 091,76
Ferraille	213,16	230,28	191,22	243.64	235,48
Cartons	125,65	134,71	130,61	116.63	127,51
Encombrants	1 307,05	1 536,64	1 333,86	1403.37	1 269,56
Déchets verts	1 188,19	1 409,94	1 372,20	1473.57	1 384,05
DMS	63,52	64,10	48,72	42.98	46,53
DEEE	161,27	183,33	168,65	158.37	178,30
Bois	114,22	124,78	128,35	162.36	196,52
<b>TOTAL</b>	<b>4 959,18</b>	<b>5 649,12</b>	<b>5 289,10</b>	<b>5332.03</b>	<b>5 529,71</b>

Les tonnages collectés sur la déchetterie de MONTILLOT sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019
Gravats	200,62	167,00	193,82	193.52	233,75
Ferraille	75,95	70,16	68,44	62.40	64,22
Cartons	18,64	21,07	24,73	46.71	26,00
Encombrants	444	389,56	454,96	600.72	478,80
Déchets verts	173,76	165,48	168,42	204.36	206,76
DMS	19,09	18,29	16,72	19.43	16,83
DEEE	52,67	52,34	47,16	56.56	54,60
Bois	35,92	41,18	26,10	24.86	49,70
<b>TOTAL</b>	<b>1 020,66</b>	<b>925,08</b>	<b>1 000,36</b>	<b>1208.56</b>	<b>1 130,67</b>

- **Déchetterie de SAINT BRANCHER :**

En effet, cette zone du territoire issue de la fusion des 3 Communautés de Communes (ex Communauté de Communes Morvan Vauban) ne bénéficie pas d'une déchetterie.

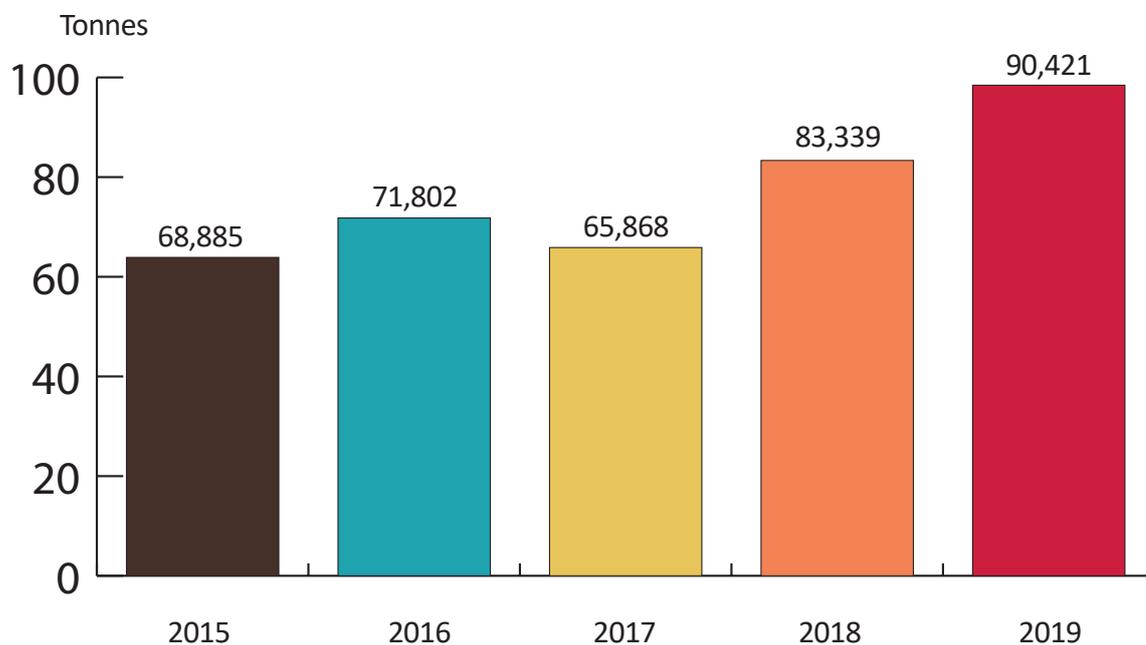
Par conséquent, les administrés doivent effectuer des dizaines de kilomètres pour pouvoir évacuer leurs déchets encombrants ou dangereux de façon conforme, dans une déchetterie du territoire.

Avec la mise en place d'un PCAET, la nécessité de réduire les déplacements des administrés motive la création d'une 3ème déchetterie sur le territoire.

L'emplacement de la future déchetterie de SAINT-BRANCHER a été validé et un avant-projet a été édité.



- **Collecte LE RELAIS (Collecte de vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison)**



- **Traitement des déchets**

Les déchets ménagers sont traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur « L'écopôle de SAUVIGNY-LE-BOIS » par un prestataire : SUEZ ENVIRONNEMENT.

Les emballages ménagers recyclables sont traités par le Centre de tri de SOREPAR à ORMOY, puis envoyés vers les filières de valorisation agréées par CITÉO:

Verre	Papier carton	Emballages plastiques	Emballages métalliques	
			Acier	Aluminium
Saint Gobain 42610 SAINT ROMAIN LE PUY	REVIPAC 75015 PARIS	Valorplast 92909 PARIS	Arcelor Mittal 92070 PARIS	Affimet 60204 COMPIEGNE

- **Indicateurs financiers**

Pour les ordures ménagères :

Dépenses (en € TTC)	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Collecte</b>	628 748,41 €	590 339,28 €	578 350,42 €	465 118,92 €	464 246,73
<b>Traitement</b>	341 067,14 €	280 095,84 €	282 837,02 €	266 205,91 €	263 824,92

Pour le Tri sélectif :

Dépenses (en € TTC)	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Collecte</b>	529 667,94 €	522 583,75 €	471 235,92 €	456 522,24 €	297 642,83
<b>Traitement</b>	199 540,67 €	242 679,37 €	284 403,04 €	300 309,51 €	431 878,61

Recettes (en €)	2015	2016	2017	2018	2019
<b>VALORPLAST</b>	24 885,12 €	15 110,02 €	24 858,41 €	30 716,39 €	32 287,57
<b>ARCELOR MITAL</b>	8 368,26 €	3 858,23 €	8 787,60 €	2 495,97 €	17 573,21
<b>SAINT GOBAIN/ VERRALLIA</b>	18 749,28 €	30 660,45 €	21 521,89 €	26 809,59 €	30 735,40
<b>ECO EMBALLAGES</b>	220 687,56 €	291 615,39 €	282 271,26 €	337 834,06 €	436 418,81
<b>ECOFOLIO</b>	21 094,08 €	14 812,41 €	13 022,34 €		
<b>UPM</b>	32 975,83 €	35 176,72 €	63 363,55 €	47 925,86 €	53 613,00
<b>REVIPAC</b>	10 069,12 €	19 093,78 €	58 466,62 €	6 793,07 €	18 740,30
<b>AFFIMET/ REGEAL</b>	1 824,48 €	2 258,04 €	3 073,57 €	1 911,13 €	479,27
<b>TOTAL</b>	<b>338 653,73 €</b>	<b>412 585,04 €</b>	<b>475 365,24 €</b>	<b>454 486,07 €</b>	<b>589 847,59</b>

Pour les déchetteries :

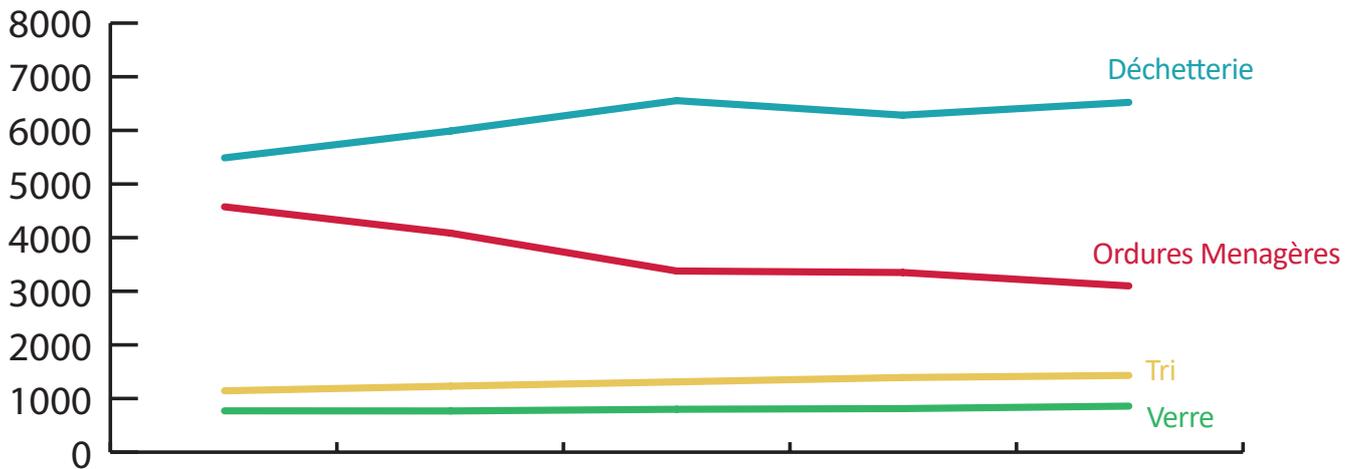
Dépenses (en € TTC)	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Collecte et traitement ETAULES</b>	329 109,85 €	363 142,24 €	339 460,92 €	354 702,14 €	450 474,12
<b>Collecte et traitement MONTILLOT</b>	96 405,83 €	124 141,08 €	92 865,04 €	121 208,81 €	109 241,95

Recettes	Valorisation Matière (ferraille, cartons et DEEE)				
	2015	2016	2017	2018	2019
ÉTAULES	29 677,49 €	45 069,96 €	38 650,70 €	35 806,83 €	62 619,75
MONTILLOT	10 786,56 €	8 961,29 €	12 625,19 €	14 092,61 €	13 516,67

Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la Redevance Incitative :

TEOM 2015	RI 2016	RI / REOM 2017	RI 2018	RI 2019
2 146 595 €	1 959 112,42 €	1 899 234,54 €	1 914 896,39 €	1 908 325,29

- Évolution des tonnages 2015-2019



## ENVIRONNEMENT 2

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Sensibiliser les entreprises à une démarche environnementale,
- Encourager le développement des énergies renouvelable.

### RÉALISATIONS 2019

- **Éolien : projet situé sur la commune de THORY**

Pour rappel, le projet concerne l'implantation de 7 éoliennes et 3 postes de livraison sur la commune de THORY. Une demande d'autorisation unique a été déposée en décembre 2016 et complétée en décembre 2017 conformément à la demande des Services instructeurs. Le dossier a été déclaré complet et recevable en février 2018. S'en est suivie une enquête publique qui s'est tenue du 28 juin au 28 juillet 2018. Cette enquête publique a conduit à un avis favorable du commissaire-enquêteur.

Au titre de 2019 :

- Un arrêté préfectoral a été pris le 21 janvier 2019 pour l'implantation des 7 éoliennes (hauteur maximale totale en bout de pale : 180 m), suite à la présentation en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de décembre 2018,
- Une demande de raccordement a été adressée à ENEDIS le 6 décembre 2019,
- Un courrier d'information (état d'avancement du projet) a été adressé, fin 2019, à l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés par le projet éolien.

Le projet entre désormais dans une phase consistant à sécuriser le financement et à préparer le chantier (dont le lancement de l'étude archéologique). Concrètement, le chantier pourrait être lancé fin 2020/ début 2021 et s'étendre sur 9 mois.

- **Éolien : projet situé sur la commune d'ANNAY-LA-CÔTE**

Pour rappel, le scénario prévu pour le moment par le développeur concerne l'installation de 4 à 7 machines mais rien n'est définitif.

En 2019, le développeur (eef) et la commune ont entrepris des discussions sur la mise en place d'un partenariat plus poussé sur le projet éolien qui est en cours de développement sur des parcelles communales. Plusieurs réunions avec la commune, ainsi qu'avec la SEM Yonne Energies qui agissait en qualité de conseil pour ANNAY-LA-CÔTE, ont eu lieu et ont permis d'aboutir à une lettre d'engagement signée entre le développeur et la commune. Cette dernière, approuvée par les deux parties, a scellé les fondements de ce partenariat.

Les grands principes de cette lettre d'intention sont les suivants :

- Une possibilité d'entrée au capital de la société à hauteur de 20% pour la commune ou 30% si la SEM Yonne Energies souhaite intégrer le projet.
- Une cession de titres détenus par la commune aux collectivités territoriales directement concernées par le projet (communes limitrophes), à la SEM Yonne Energies et/ou des structures citoyennes agissant dans le domaine des énergies renouvelables est également une possibilité envisagée.
- Il est prévu de mettre en place un comité de suivi dans ce cadre.
- L'établissement d'une convention de partenariat avec la commune afin d'établir une dynamique de projets liés aux transitions énergétique, écologique et agricole et à l'économie circulaire.

Cette convention fonctionnera via des offres de concours.

- Le montant alloué au financement de projets portés par la commune et ses éventuels partenaires correspondra à 1% de l'investissement total nécessaire à la construction du parc.
- Soutenir des initiatives locales en faveur des ENR et de la biodiversité. Il s'agit de conventions de partenariat avec des porteurs d'initiatives locales (associations, agriculteurs et leurs groupement). Le montant alloué au financement de projets portés par les acteurs locaux correspondra à 1% de l'investissement total nécessaire à la construction du parc.

En parallèle de ces discussions, la réglementation ayant changé sur les conditions permettant à une commune de mettre à disposition son domaine privé et public, une mise en concurrence a été lancée en octobre pour y être conforme. Eef est la seule société à y avoir répondu et, en conséquence, le travail mené jusqu'à présent est légitime.

Le cabinet d'étude engagé pour mener une concertation a également rendu ses premières conclusions suite à une série d'entretiens. Elles ont été présentées au conseil municipal de décembre 2019, en présence du Président de la Communauté de Communes.

Les mesures de vent se sont également poursuivies ainsi que l'écoute des chiroptères en altitude.

La campagne acoustique a été repoussée à 2020.

- **Éolien : projet situé sur la commune de SAINT-LÉGER-VAUBAN**

Le scénario prévu pour le moment par le développeur concerne l'installation de 6/7 machines (en zone boisée) mais rien n'est définitif.

En 2019, a été réalisée la complétude des études initiales à savoir :

- Les études de vent par le biais d'un mat de mesure mais également la mise en place d'un Lidar permettant de mesurer le vent à des altitudes supérieures. Ces mesures ont permis de confirmer un gisement favorable pour le développement du projet de SAINT-LÉGER-VAUBAN.
- L'étude environnementale. Elle s'est déroulée pendant toute l'année 2018 et s'est terminée à l'automne 2019. Les résultats fournis par le bureau d'étude environnement montre un enjeu globalement faible de la zone d'étude du point de vue environnemental.
- Un état de lieux paysager a été effectué. Cet état des lieux consiste à répertorier et photographier l'ensemble des points de vue importants (lieux de vie, monuments historiques et patrimoniaux, lieux à enjeux spécifiques...) définis en concertation avec le bureau d'étude et l'administration. Cet état des lieux permet d'effectuer des simulations sur la base de différents scénarii (positionnement des éoliennes, nombres d'éoliennes et hauteur) et ainsi choisir le scénario de moindre enjeu paysager. De nombreux photomontages ont d'ores et déjà été réalisés.
- Une étude d'implantation des éoliennes aboutissant à l'implantation de 3 éoliennes de nouvelle génération alignées offrant une insertion paysagère optimale, des impacts limités et une production intéressante.

Plusieurs démarches de communication ont été mises en place : un bulletin d'information a été diffusé à l'été 2019, des permanences publiques ont été réalisées en septembre 2019 afin de présenter le résultat des études initiales menées et, plus récemment, une campagne de porte à porte à l'ensemble des habitants de SAINT-LÉGER-VAUBAN a été menée afin de recueillir leurs avis mais également les informer sur les avancées du projet.

Un passage en pole éolien a eu lieu début octobre 2019 afin de présenter le projet aux différents services instructeurs, recueillir leurs avis préalables ainsi que les différents enjeux spécifiques.

Le scénario d'implantation est maintenant fixé. Le dépôt de demande d'autorisation est fixé pour décembre 2020.

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

*SPANC - secteur de QUARRÉ-LES-TOMBES (7 communes)*

Mis en place le 1er janvier 2011, ce service fonctionne via une délégation de service public (DSP) attribuée à Suez Environnement et dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

SUEZ intervient sur la partie technique (premier diagnostic, avis sur la conception, avis sur la réalisation, diagnostic pour vente immobilière et contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans). L'agence de SAUVIGNY-LE-BOIS en est le référent.

En 2019, ont été traités :

- 26 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers »,
- 4 contrôles de conception pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 4 contrôles de réalisation pour de la « réhabilitation – rénovation ».

*SPANC - secteur AVALLONNAIS – VÉZELIEN (38 communes)*

Depuis le 1er janvier 2015, la compétence SPANC a été transférée à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

En 2019, ont été traités :

- 65 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers »,
- 35 contrôles de conception pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 21 contrôles de réalisation pour de la « réhabilitation – rénovation ».

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, doivent adopter un Plan Climat-Air-Energie Territorial au plus tard le 1er décembre 2018.

Accompagné par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), le Conseil Communautaire s'est engagé, par délibération du 12 mars 2018, dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Après la réalisation d'un diagnostic du territoire au cours du second semestre 2018, l'année 2019 aura permis :

- Au Conseil Communautaire, lors de sa séance en date du 6 mai, de valider les orientations stratégiques définies à la suite des différents ateliers et réunions organisés au cours du premier trimestre 2019,
- D'organiser (en mai et juin) 5 ateliers thématiques pour l'élaboration du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial : « Habitat », « Déplacements », « Agriculture, séquestration et consommation », « Economie et déchets », « Nouvelles énergies »
- D'échanger avec les principaux partenaires associés (Parc Naturel Régional du Morvan, SDEY, les consulaires...) sur le contenu et le portage des différentes fiches actions du Plan.



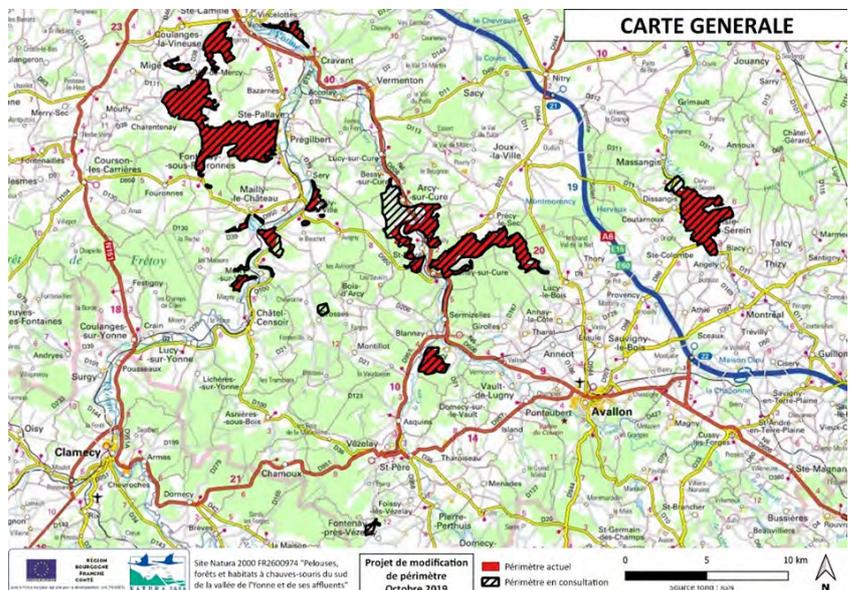
## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'appropriation locale des objectifs du réseau Natura 2000 ainsi que l'intégration de cette politique dans les processus de développement durable en cours ou à venir sur le territoire,
- Conduire la mise en œuvre des Docob et en assurer le suivi,
- Procéder à l'évaluation du dispositif et l'améliorer si nécessaire.

Sollicité par les services de l'État, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération en date du 12 mars 2018, d'assurer l'animation Natura 2000 de trois sites (7, 19 et entités chiroptères) devenus site unique (Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents) pour une grande partie sur son territoire.

## RÉALISATIONS 2019

- **Communication, Information, sensibilisation**
  - Rencontre des élus des communes du site Natura 2000 et principaux partenaires,
  - Sortie avec les élus sur les sites sous contrat Natura 2000,
  - Réalisation et distribution de la lettre d'infos n°1,
  - 2 animations « nuits internationales de la chauve-souris »,
  - Conception de panneaux et affiches pour les contrats Natura 2000 en cours et en projets,
  - Actualisation du site internet.
- **Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion**
  - Suivi de 3 contrats Natura 2000 : pâturage par les ânes à COULANGES-LA-VINEUSE, fermeture des cavités à chauves-souris de MAILLY-LA-VILLE (projet ONF) et pâturage ovin à SAINT-MORÉ (projet Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne),
  - Évaluation du pâturage à COULANGES-LA-VINEUSE (mise en place d'un protocole), suivi faune-flore,
  - Suivi hivernaux chauves-souris et comptage des effectifs sur les sites de mise-bas.
- **Évaluation et amélioration du dispositif**
  - Mise à jour de la cartographie des habitats (avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien),
  - Participation à la vie du réseau Natura 2000 (Yonne, BFC, rencontres nationales),
  - Révision du périmètre du site et début de la révision du document d'objectifs.



- **Gestion administrative et financière et suivi de l'animation et du comité de pilotage**
  - Demandes de subvention et de paiement, suivi du budget, programmes et rapports d'activités, organisation du comité de pilotage, communication régulière de l'activité aux membres du comité de pilotage et partenaires.
- **Veille, conseil et appui technique, articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques :**
  - Accompagnement de la commune de FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY pour un projet d'« acquisition d'Espace Naturel Sensible ».
  - Suivi de projets éoliens secteur du Serein.
  - Lecture PLUi et PCAET.

# ACTION SOCIALE 1

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

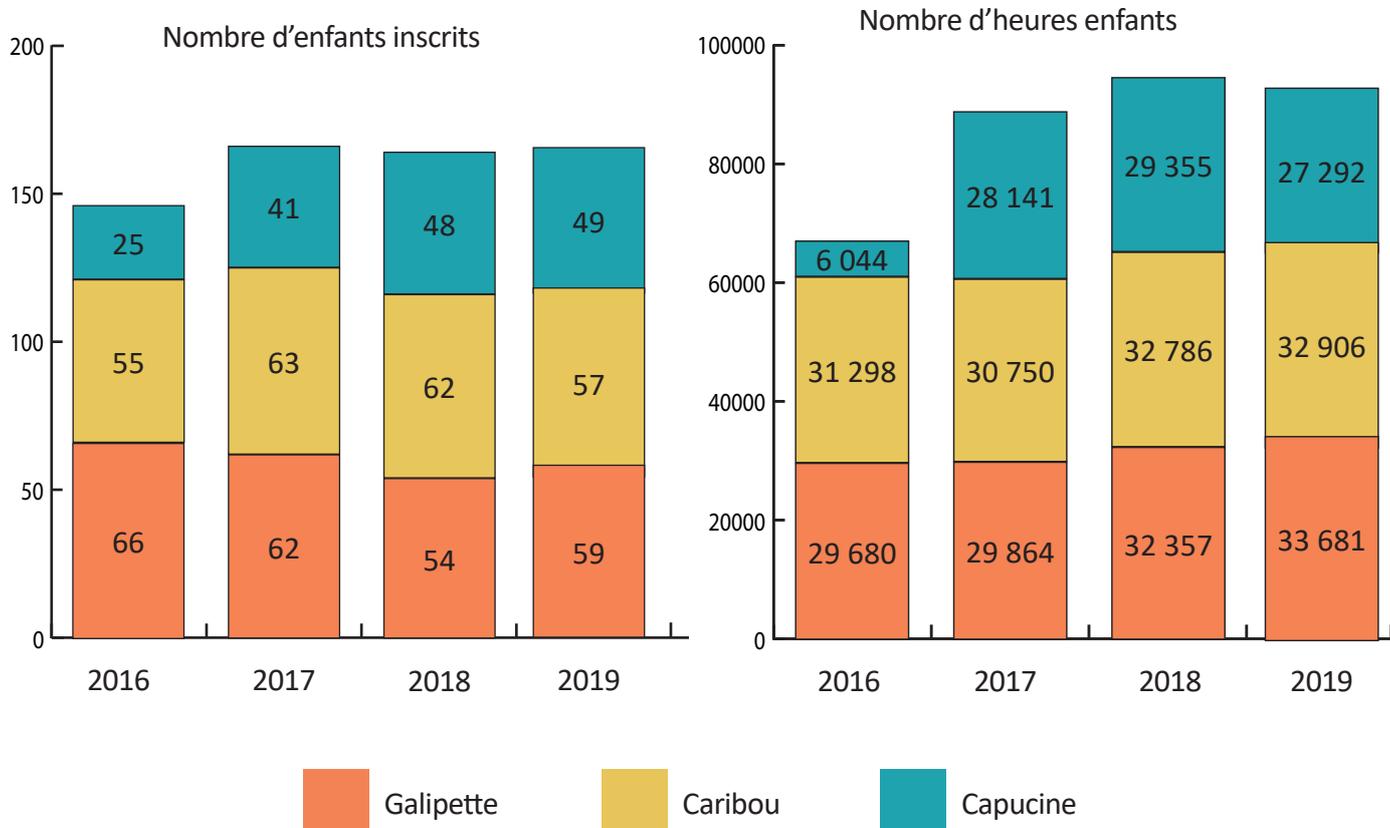
- Regrouper en un seul lieu (le guichet unique) l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations,
- Enrichir les liens entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille,
- S'adapter aux évolutions des besoins des familles et des enfants, soutenir la parentalité,
- Intégrer la notion de mixité sociale dans les structures d'accueil,
- Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des familles (notamment le handicap),
- Promouvoir la socialisation de l'enfant,
- Développer des activités de loisirs favorisant l'épanouissement personnel,
- Créer une politique locale et fédératrice de lien social.

## RÉALISATIONS 2019

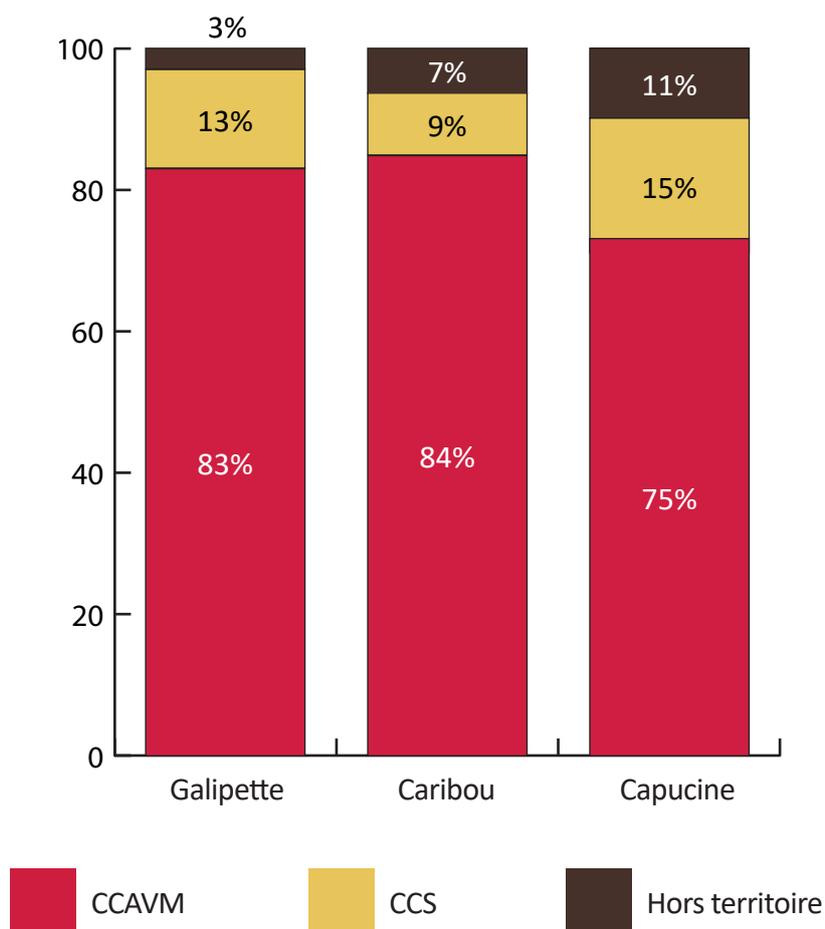
- 552 familles (533 en 2018) ont été utilisatrices des prestations offertes par le service Enfance/Jeunesse (inscription dans un ou plusieurs établissements),
- 799 enfants (766 en 2018) ont été accueillis dans les différents établissements intercommunaux.

### • Les crèches

#### Fréquentations



## Provenance des enfants



## Investissements réalisés

A la crèche CARIBOU :

- Réfection des espaces extérieurs,
- Achat de mobilier.



Avant



Après

A la crèche GALIPETTE :

- Réfection des espaces extérieurs,
- Achat de mobilier.



Avant



Après

### Les projets

Les équipes des crèches mettent en place chaque année des nouveaux projets ou de nouvelles actions en fonction des besoins des familles et des enfants.

- **La crèche GALIPETTE**

L'équipe a souhaité mettre en place un nouvel outil de communication entre les parents et la crèche. Désormais, les parents peuvent accéder à différentes informations via l'application KIDIZZ : des photos des enfants (individuelle ou en groupe), l'organigramme de l'équipe, les menus, l'avancée et les dates des projets, les informations importantes...



La crèche GALIPETTE a également poursuivi le travail engagé sur la pédagogie de « l'itinérance ludique » qui s'articule autour de 3 grands axes : la libre circulation dans l'ensemble de la structure, l'aménagement de l'espace en univers ludiques et l'enfant « acteur ». En 2019, la crèche GALIPETTE a notamment mis en place un « self service ».



- **La crèche CAPUCINE**

La crèche CAPUCINE a travaillé sur l'organisation des repas et a mis en place des actions permettant à l'enfant d'être acteur de ce temps

- Un panneau d'affichage illustre chaque table avec la photo de l'agent référent. L'enfant peut coller sa photo sur le panneau qui lui correspond.
- Des pictogrammes représentent le menu du jour,

- L'enfant participe au dressage de la table et est encouragé à se servir seul. Tous les plats sont disposés sur la table afin qu'il puisse choisir ce qu'il veut manger et dans l'ordre qu'il le souhaite. L'enfant débarrasse sa table et participe au tri des déchets.



Les parents de la crèche CAPUCINE ont été invités à participer à une réunion sous forme d'ateliers présentant les activités proposées et permettant aux familles de visualiser les temps forts de la journée. Durant ce temps, l'équipe de direction de l'ALSH a présenté le service pour permettre ainsi aux familles d'envisager un autre mode d'accueil pour leur enfant.

#### • La crèche CARIBOU

En 2019, les agents de la crèche CARIBOU ont souhaité développer la communication gestuelle associée à la parole. Dans un premier temps, l'ensemble de l'équipe a participé à une journée de formation. Le principe est d'utiliser les signes de la langue des signes française sur les mots clés. Les enfants peuvent alors, s'ils le souhaitent, s'en saisir et communiquer leurs besoins et émotions : j'ai faim, j'ai sommeil, j'ai peur... Cela facilite les échanges avec les enfants avant l'acquisition de la parole.

Les parents délégués au conseil de crèche de CARIBOU ont réalisé un questionnaire en ligne à destination des familles suite au travail de réflexion autour du PCAET mené par l'équipe.



Une matinée d'immersion a été organisée à l'école des jardins en juin pour 5 enfants inscrits dans cette école pour la rentrée de septembre. Cette action a permis aux enfants de partager un atelier motricité et une récréation avec la classe de petite section, de se familiariser avec les locaux et leurs futures enseignantes et ATSEM.

#### *Les actions transversales du Pôle Enfance/Jeunesse*

Les structures du pôle Enfance Jeunesse travaillent de manière transversale et des actions communes sont mises en place.

Différentes rencontres entre les crèches et le RAM sont organisées autour d'ateliers divers (sorties bibliothèque, motricité, espace sensoriel...)

Afin d'accompagner les enfants et les familles au changement d'accueil, les crèches et l'accueil de loisirs proposent des actions de « passerelles ». Il est organisé notamment des temps d'immersion des enfants de la crèche Galipette à l'accueil de loisirs. L'équipe de direction est également intervenue lors des réunions de parents en crèche pour présenter l'accueil de loisirs.

A CUSSY LES FORGES, les enfants de la crèche CAPUCINE et 6 enfants de l'accueil de loisirs se retrouvent une fois par mois pour partager des ateliers motricité.

## Préparation des actions du Plan Climat Air Energie Territorial

L'ensemble des équipes du Pôle Enfance Jeunesse s'est mobilisé pour réfléchir aux actions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial à court terme et à long terme. Les actions réalisées en 2019 sont les suivantes :

- La suppression des surchaussures sur l'ensemble des structures,
- Changement de la vaisselle en plastique par de la vaisselle en matériaux durables à la crèche GALIPETTE,
- Mise en place d'un lombricomposteur à la crèche CAPUCINE,
- Construction et mise en place d'un poulailler à l'ALSH.



### • Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance permet d'informer, de conseiller et d'accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur jeune enfant, de soutenir les professionnels de l'accueil au domicile au quotidien et de développer des animations dans certaines communes du territoire.

En 2019, a été installée une clôture extérieure afin d'accueillir les enfants du Relais en toute sécurité.



### *Le Guichet unique*

La commission d'attribution des places, composée d'élus et de techniciens, se réunit chaque mois afin d'attribuer les places disponibles.

En 2019, 51 places ont été attribuées parmi les 73 dossiers présentés en commission. 17 familles ont abandonné leur demande. En moyenne, la commission présente 12 dossiers par mois. Le nombre moyen de passage en commission pour obtenir une place est de 2.

### *Le Relais Assistants Maternels (AM)*

	Nombre d'AM sur le territoire	Nombre d'AM ayant fréquenté le RAM	Nombre d'enfants gardés par un AM	Nombre de familles employant un AM	Nombre de contact avec des familles	Nombre de contact avec des AM
2018	80	80	247	211	165	263
2019	77	77	232	205	364	209

En 2019, 58 demandes de garde auprès d'un assistant maternel ont été recensées.

Le RAM contribue à la professionnalisation des assistants maternels et propose des temps de formation et de conférences.

Ainsi, en 2019, il a été proposé :

- Une soirée partenariale « Le droit à l'éducation : la méthode Montessori » dans le cadre du Festival Familles,
- 3 formations dans le cadre de la professionnalisation (évolution psychomotrice de l'enfant, création de son livret d'accueil, les gestes de 1<sup>er</sup> secours).

Le Relais est un acteur de développement social local permettant aux enfants accueillis par les assistants maternels de s'y développer à travers des ateliers d'éveil diversifiés. Un travail de prévention est également assuré à travers ces rencontres. Les animations sont proposées en concertation avec les assistants maternels, selon l'âge des enfants. Elles permettent souvent d'accéder à des ateliers différents du domicile (équipement sensoriel, structure de motricité, etc...).

En 2019, 77 ateliers d'éveil variés ont été proposés aux assistants maternels afin de s'y professionnaliser. Les ateliers d'éveil avec d'autres structures ont pour objectif la fréquentation de lieux dédiés aux enfants ou le croisement avec d'autres professionnels de la petite enfance avec échanges de pratique. Le partenariat est diversifié (école de musique, bibliothèque, école La Fontaine, espace Séniors, crèches et ALSH).



- **L'accueil des enfants en situation de handicap**

En 2019, une éducatrice spécialisée est intervenue dans les différentes structures du pôle enfance jeunesse afin d'accompagner et soutenir les équipes dans l'accueil des enfants en situation de handicap. Des partenariats se sont développés avec le nouveau CAMSP d'AVALLON (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ainsi que les deux SESSAD.

- **Accueil de loisirs sans hébergement**

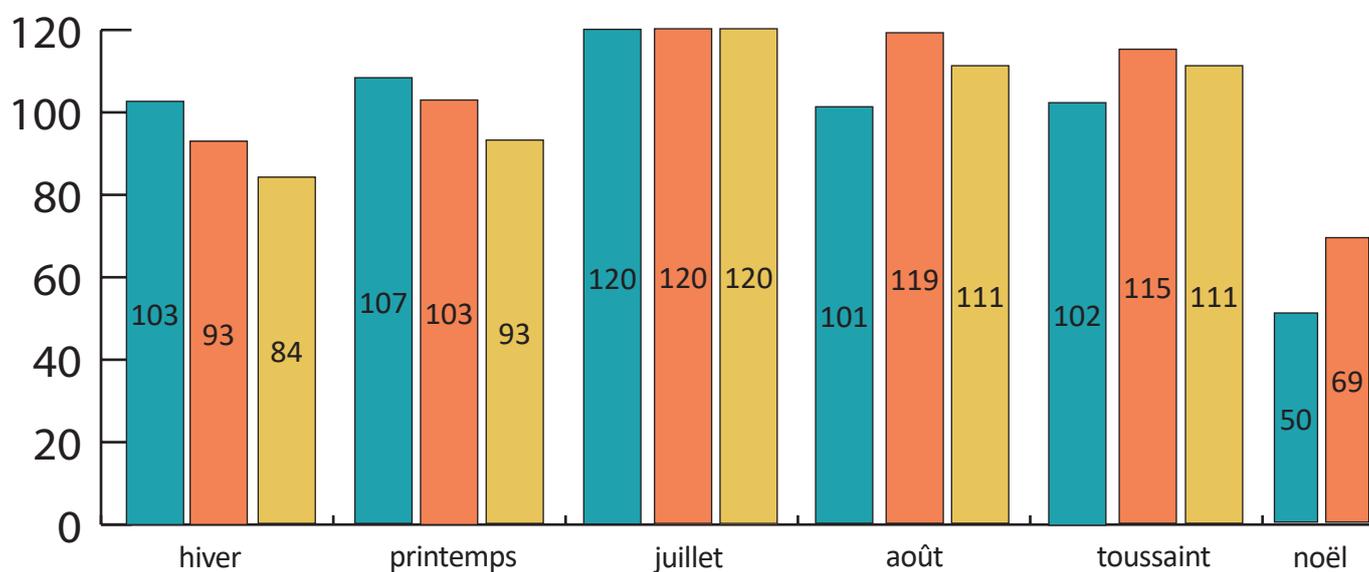
*Travaux réalisés et investissements réalisés*

- Poursuite des travaux de rénovation des peintures intérieures et boiseries extérieures,
- Achat de mobiliers et outils informatiques.

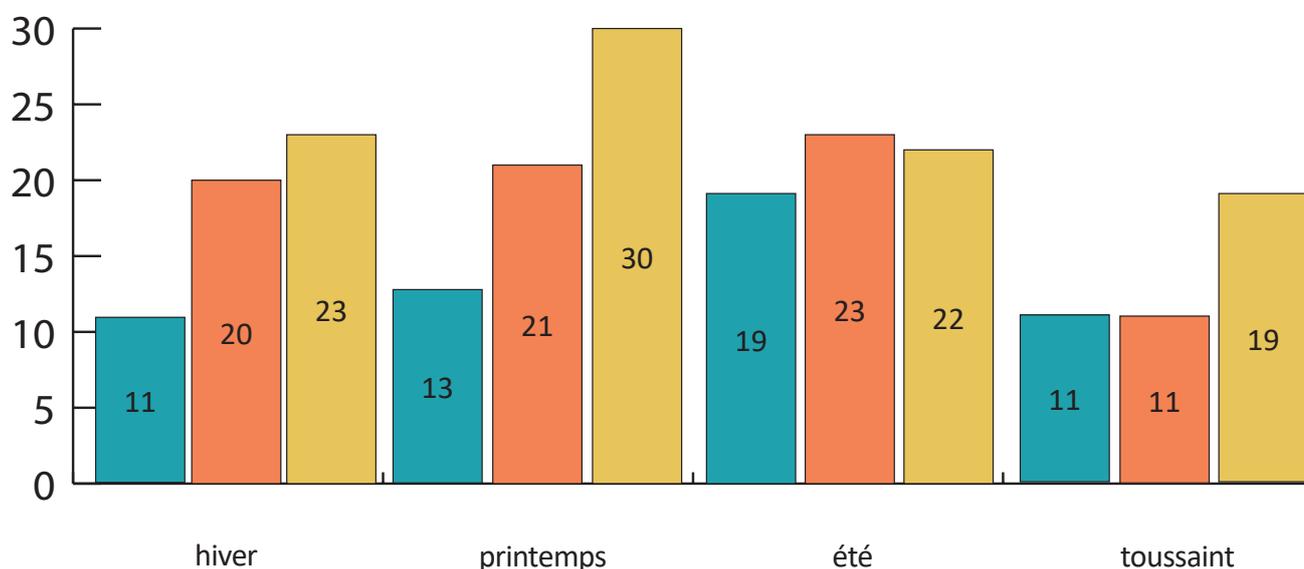
	Nombre de familles inscrites		Nombre d'enfants inscrits		Nombre de jours d'ouverture		Nombre d'heures par enfant		Fréquentation moyenne journalière	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
<b>AVALLON (mercredi et vacances) + SEJOUR</b>	358	<b>377</b>	526	<b>523</b>	108	<b>106</b>	98 103	<b>93 044</b>	112	<b>105</b>
<b>CHATEL-CENSOIR (vacances)</b>	53	<b>47</b>	79	<b>65</b>	40	<b>41</b>	7 097	<b>5 799</b>	21	<b>16</b>
<b>QUARRE-LES-TOMBES (mercredi + vacances)</b>	59	<b>60</b>	86	<b>86</b>	75	<b>72</b>	9 958	<b>13 560</b>	16	<b>22</b>
<b>TOTAUX</b>	470	<b>484</b>	691	<b>674</b>	222	<b>219</b>	115 158	<b>112 403</b>		



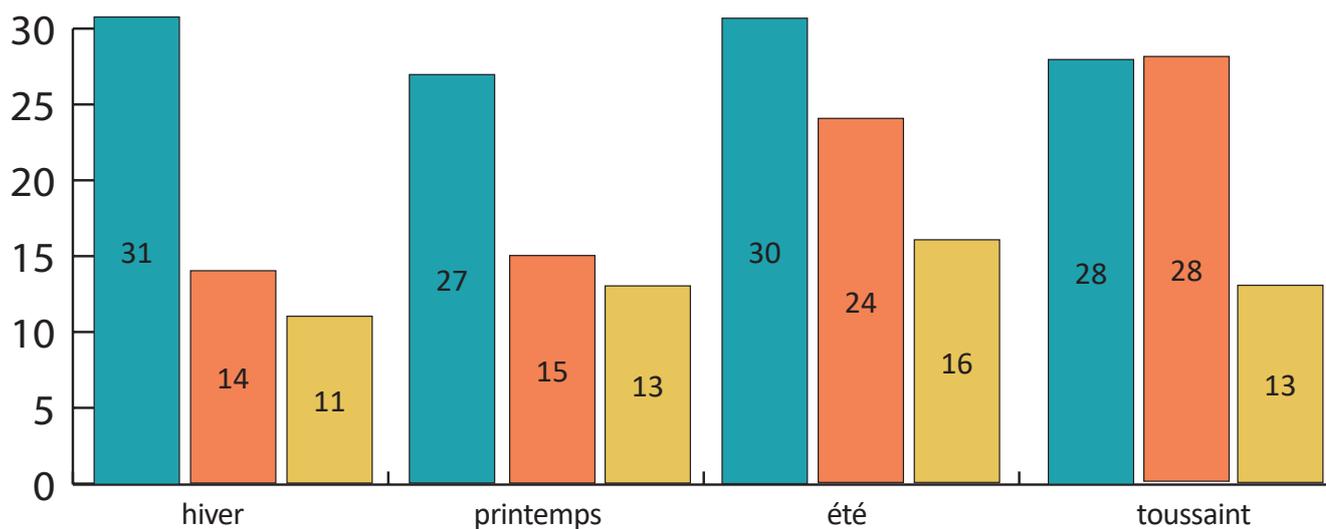
Fréquentation moyenne journalière des vacances 123 Soleil - AVALLON



Fréquentation moyenne journalière des vacances Les Zoulous - CHATEL-CENSOIR



## Fréquentation moyenne journalière des vacances Les Copains d'abord - QUARRE-LES-TOMBES



### Les séjours

L'accueil de loisirs intercommunal propose chaque année plusieurs séjours pour permettre aux enfants de vivre des moments conviviaux et de partages tout en découvrant un autre environnement. Les objectifs de ces deux séjours sont :

- Partir à la découverte d'un nouvel environnement,
- Apprendre à découvrir l'autre,
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances,
- Vivre au rythme des vacances.

Date	Du 8 au 12 juillet	Du 22 au 26 juillet
Durée	5 jours	5 jours
Lieu	Gite des Roches Etang du Goulot - LORMES	Gite des Roches Etang du Goulot - LORMES
Nombre d'enfants	15 enfants de 5 à 7 ans	15 enfants de 8 à 12 ans
Thème	Baignade et découverte du Morvan	Baignade et découverte du Morvan



## Les projets d'animation

En dehors des activités traditionnelles, l'équipe d'animation propose des projets d'animation en cycle sur plusieurs séances dans le cadre de l'accueil des mercredis. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Plan Mercredi » dont les objectifs sont :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs,
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

Parmi les projets réalisés en 2019, il peut être cité les projets suivants :

- Tous les goûts sont dans la nature : éducation au goût, découverte des aliments, atelier pâtisserie,
- Rencontres avec les enfants des crèches : Atelier de motricité avec la crèche Capucine – Atelier de jeux partagés (Passerelle) avec la crèche Galipette, spectacles partagés et ateliers pendant les vacances avec le Relais Petite Enfance,
- Eveil des tous petits : musique – gymnastique – danse,
- Une année créative : activités manuelles en lien avec le calendrier (Noël, Carnaval, Fête des mères...),
- Création d'un CD : création musicale – écriture de chansons – création d'une pochette – enregistrement et mixage d'un album,
- Initiation sport avec l'ODSAA : Cirque – Boxe – Zumba...



- **Comité de pilotage du Projet Educatif Territorial**

Le 6 juin 2019 s'est tenu le premier comité de Pilotage du PEDT composé : d'élus, des partenaires sociaux éducatifs, d'enseignants, de représentants d'association, des délégués de parents et des agents de la CCAVM. Ce comité de pilotage avait pour vocation de présenter les fonctions du comité de pilotage, d'expliquer le contenu du PEDT et de définir un calendrier de travail.

- **Sports**

*Gymnases (MONTILLOT et QUARRÉ-LES-TOMBES)*

Conformément aux statuts de la CCAVM, les actions dévolues aux gymnases impliquent :

- La mise en place des plannings d'utilisation des gymnases avec les écoles et les clubs,
- Le suivi de l'entretien et des petites réparations.

Concernant le gymnase de MONTILLOT, 8 écoles (160 séances) et 10 clubs ou associations ont bénéficié de cet équipement. La CCAVM gère également les accès (badge magnétique).

Concernant le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES, 6 écoles (116 séances) et 6 clubs ou associations ont bénéficié de l'équipement. Le centre de loisirs de QUARRÉ-LES-TOMBES s'appuie sur le gymnase, en période de vacances scolaires, pour proposer des activités physiques et la mairie de QUARRÉ-LES-TOMBES pour les nouvelles activités périscolaires. Le « Raid Oxfam Trailwalker 2019 » a également utilisé le gymnase.

*Chaufferie bois du gymnase de MONTILLOT*

La CCAVM gère et exploite la chaufferie bois (240 kW) et le réseau de chaleur de MONTILLOT.

7 livraisons de plaquettes bois et 3 livraisons de fioul ont été nécessaires pour assurer la saison de chauffe.

*Sous-station de la chaufferie bois du gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES*

A QUARRÉ-LES-TOMBES, la CCAVM n'assure ni la gestion ni l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, celles-ci étant réalisées par la commune. Toutefois, elle doit assurer la gestion et l'exploitation de la sous-station du gymnase (via un contrat d'entretien).

## ACTION SOCIALE 2

### OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

### RÉALISATIONS 2019

- **Santé**

*Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du Vézélien*

Au titre de 2019, il a fallu procéder à certains aménagements :

- Renforcement du mobilier (bureau),
- Bouchage de fissures dans les murs,
- Détartrage des robinetteries.

Par ailleurs, la collectivité gère également la chaufferie bois de la Maison de Santé et assure les approvisionnements (3 livraisons par an pour 15 tonnes de granulés), la revente de chaleur, le suivi de la maintenance et l'entretien de la chaudière.

# MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

## OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics (de l'information transversale de 1<sup>er</sup> niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques).

## RÉALISATIONS 2019

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes assure la gestion des Maisons de Services au Public (MSAP) présentes sur son territoire.

Pour rappel, les MSAP ont pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires,
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent de porter à connaissance des opérateurs partenaires,
- Le développement des entretiens à distance (entretien Web via l'espace personnel des demandeurs d'emploi).

### • MSAP CHÂTEL-CENSOIR

Au titre de 2019 :

- Nombre de visites : 761 (639 en 2018),
- Nombre de demandes : 893 (753 en 2018)

L'activité enregistrée cette année a doublé par rapport à 2017 : 340 visites et 375 demandes.

On note une diminution des demandes liées à la recherche d'emploi et à la retraite. En revanche, les démarches sur le site de l'ANTS sont en augmentation. L'accès libre aux équipements est également en hausse. Une nouvelle catégorie d'utilisateur fréquente la MSAP : certains usagers, bien que dotés d'une connexion Internet (souvent via un smartphone), ne sont pas équipés d'une imprimante et d'un scanner.

Pour la première année depuis son ouverture, la MSAP a enregistré des demandes d'accompagnements à la déclaration de revenus, majoritairement en ligne mais également papier.

Une convention a été signée avec l'Union des pêcheurs de la haute Yonne et d'Andryes (UPHYA), permettant ainsi de maintenir un service assuré jusque-là par un commerçant de la commune qui ne souhaitait pas poursuivre son partenariat avec l'UPHYA. La possibilité d'acheter sa carte de pêche à la MSAP répond aux demandes des habitants mais également des touristes (15 cartes de pêche vendues cette année).

### • MSAP QUARRÉ-LES-TOMBES

Au titre de 2019 :

- Nombre de visites : 660,
- Nombre de demandes : 642.

- **MSAP ARCY-SUR-CURE**

ARCY-SUR-CURE disposait d'un Relais de Services Publics dépendant de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en rejoignant la Communauté de Communes AVAL-LON-VÉZELAY-MORVAN, la commune a perdu l'animation de ce service qui était apprécié par l'ensemble de la population.

Courant 2019, la Communauté de Communes a engagé une réflexion avec la Commune d'ARCY-SUR-CURE et les différents opérateurs partenaires afin de créer une Maison de Services au Public dans la Mairie de la Commune.

Avec succès puisqu'une MSAP est ouverte à ARCY-SUR-CURE depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Au titre de 2019 (de septembre à décembre) :

- Nombre de visites : 114,
- Nombre de demandes : 150

# OPÉRATION GRAND SITE DE VÉZELAY

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site,
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuit, information, animation) dans le respect du site,
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants et de la société locale.

## RÉALISATIONS 2019

### *Calendrier général – réunions 2019*

- 17 janvier 2019 : Réunion de préparation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CNDPS),
- 25 janvier 2019 : Séance de la CNDPS consacrée à la présentation du dossier de l'Opération Grand Site de VÉZELAY,
- 1er avril 2019 : Assemblée générale constitutive de l'Association des Communes du Grand Site de VÉZELAY,
- 2 mai 2019 : Comité de Gouvernance Locale,
- 17 juin 2019 : Comité consultatif des acteurs agricoles,
- 18 juin 2019 : Comité consultatif des acteurs culturels,
- 15 septembre 2019 : Randonnée convergente du Grand Site (organisée par l'Association des Communes du Grand Site de VÉZELAY) en lien avec le Fantastic Picnic organisé par l'Office de Tourisme Intercommunautaire,
- 30 septembre 2019 : Assises départementales du Tourisme à VÉZELAY,
- 10 et 11 octobre 2019 : Rencontres nationales du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) sur le Grand Site de la Pointe du Raz en Cap Sizun,
- 15 au 17 octobre 2019 : Visite du Grand Site de VÉZELAY par l'Inspecteur général du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD),
- 14 et 19 octobre 2019 : Réunions de préparation de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP),
- 21 novembre 2019 : Séance de la CSSPP consacrée à la présentation du dossier de l'Opération Grand Site de VÉZELAY,
- 28 novembre 2019 : Comité de Gouvernance Locale,
- 9 décembre 2019 : Comité de Pilotage OGS.

## OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Mettre à disposition des élus tous les éléments de décisions qui vont leur permettre en connaissance de cause de se déterminer.

## RÉALISATIONS 2019

### • Garantie des emprunts de la SA d'HLM MON LOGIS

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », la Communauté de Communes a été sollicitée pour participer au financement du projet de création de 9 logements PLS, PLUS et PLAI sur la Commune de VÉZELAY, sous maîtrise d'ouvrage de la SA d'HLM MON LOGIS.

Par délibération en date du 9 septembre 2019, le Conseil Communautaire a accordé à la SA d'HLM MON LOGIS une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du montant des emprunts nécessaires.

### • Réhabilitation de la piscine d'AVALLON

La Ville d'AVALLON porte un projet de réhabilitation de sa piscine municipale qui laisse apparaître un coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre, études diverses, travaux, options ludiques, espace bien-être et marge sur travaux) estimé à 5 633 917,50 euros HT.

Compte tenu de l'intérêt communautaire indéniable de la structure, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération en date du 27 juin 2018, de soutenir financièrement ce projet par l'attribution d'un fond de concours qui pourrait s'élever à un montant plafonné de 1 500 000,00 euros.

Par délibération en date du 6 mai 2019, le Conseil Communautaire a décidé de recourir à un emprunt de 1 500 000,00 euros sur une durée de 25 ans.

### • Adhésion au service Conseil en Energie Partagée du SDEY

La loi n°5-781 du 13 juillet 2005 du programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique. A ce titre, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM) souhaite diminuer la consommation énergétique de ses bâtiments et leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) a mis en place un service mutualisé de « Conseil en Energie Partagée » afin que chaque collectivité adhérente puisse bénéficier d'un accompagnement personnalisé et entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques.

Par délibération en date du 18 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la CCAVM au service de « Conseil en Energie Partagée ». Dans le cadre de ce partenariat avec le SDEY, la CCAVM a confié une mission de diagnostics énergétiques de son patrimoine bâti au bureau d'études Energio.

Les objectifs de l'étude étaient multiples :

- Analyser les différents matériaux (murs, planchers, menuiseries) et installations (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation mécanique contrôlée, éclairage, climatisation) existants afin d'estimer les déperditions énergétiques,

- Selon les analyses, identifier les solutions techniques possibles et leur coût, puis proposer différents scénarii.

Pour les crèches Galipette et Capucine, les audits ont relevé des problèmes de surchauffe du bâtiment pendant la période estivale.

Dans le cadre des préconisations du bureau d'études et après avoir comparé les différentes solutions en termes de coût d'investissement et de coût d'exploitation, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZÉ-LAY-MORVAN a fait le choix d'équiper ces deux crèches de dispositifs de climatisation, solution technique la plus adaptée aux possibilités offertes par les sites. Ces climatisations devraient améliorer le confort thermique des occupants en été.

Les travaux sont prévus pour 2020.

- **Programme EFFILOGIS Maison Individuelle (EMI)**

Afin d'aider les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique, et plus spécifiquement les propriétaires de maisons individuelles, le Pays Avallonnais, en partenariat avec la CCAVM et la CCS, a été retenu à l'appel à projets régional «Effilogis - Maison individuelle».

Ce programme vise à recruter deux agents : l'un en charge de l'animation du dispositif, l'autre en charge du conseil technique et financier auprès des particuliers.

Sur le modèle des «espaces info-énergie», les 48 communes de la Communauté de Communes seront ainsi couvertes par leur propre cellule d'accompagnement des ménages, actuellement réparties entre le Parc naturel régional du Morvan et l'ADIL de l'Yonne.

Au-delà du simple conseil au particulier, le dispositif vise à financer une étude thermique approfondie, ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les particuliers qui souhaiteraient rénover une habitation atteignant de ce fait le niveau «Bâtiment basse consommation» (BBC). Cette assistance technique aura pour rôle d'aider le particulier dans le choix des artisans, de suivre les travaux et d'accompagner le ménage après les travaux.

L'étude thermique, d'un coût d'environ 800,00 euros TTC, sera financée à hauteur de 100 % pour les ménages les plus modestes et 80 % pour les autres.

L'assistance technique, d'un coût d'environ 2 500,00 euros TTC, sera quant à elle financée à 100 % quelles que soient les ressources financières du ménage.

En 3 ans (2020-2022), le programme ambitionne la rénovation BBC de 150 logements sur le territoire du Pays Avallonnais.

## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

### OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Offrir une aire d'accueil pour les passages convergeant vers les grands rassemblements ponctuels.

### RÉALISATIONS 2019

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire.

La CCAVM est ainsi gestionnaire :

- D'une aire d'accueil, de 20 emplacements, ouverte toute l'année,
- D'une aire de grand passage, d'une capacité de 60 caravanes, ouverte du 1er mai au 30 septembre.

Pour 2019, les indicateurs d'activités de l'aire d'accueil sont les suivants :

- Nombre de jours d'occupation à l'année : 13 558 (10 302 en 2018),
- Nombre total de personnes accueillies : 56 (114 en 2018),
- Nombre de caravanes accueillies : 87 (121 en 2018),
- Durée des séjours : 29,5 % moins d'un mois (56,7 % en 2018) ; 45,5 % plus de six mois (28,4 % en 2018).
- Recettes des droits d'occupation : 10 219,90 euros (7 933,00 euros en 2018),
- Montant perçu pour la consommation en eau : 5 746,93 euros (4 894,75 euros en 2018),
- Montant perçu pour la consommation en électricité : 12 632,58 euros (9 748,08 euros en 2018).

En matière d'entretien et de maintenance, au titre de l'année 2019 :

- Changement des robinetteries situées à l'extérieur, fragiles au gel,
- Changement de 2 prises de courants et ampoules,
- Changement de compteurs d'eau et 1 ballon d'eau chaude sanitaire,
- 2 interventions pour le curage des canalisations des eaux usées.

# STRATÉGIE DE MUTUALISATION

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Faire mieux ensemble pour :

- Améliorer l'offre de service rendu à l'utilisateur (assurer la présence, l'efficacité et la qualité des services publics pour tous les habitants des communes du territoire). Préserver la proximité et l'accessibilité de ces services,
- Renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites communes,
- Faciliter la mutualisation entre les communes en leur apportant conseils et aide juridique et aussi, par exemple, en favorisant le remplacement d'adjoints administratifs provisoirement absents,
- Développer, par la gestion en commun de moyens, des politiques publiques plus ambitieuses, efficaces et cohérentes au service des usagers,
- Développer les expertises et les ressources sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs,
- Rationaliser les structures, décloisonner les organisations ; mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune,
- Optimiser la dépense publique.

## RÉALISATIONS 2019

La Commission Stratégie de Mutualisation s'est réunie à deux reprises en 2019.

La CCAVM a créé un service commun pour la reliure des registres administratifs des Communes. Au titre de l'année 2019, cinq Communes ont été utilisatrices du service : ANNAY-LA-COTE, BLANNAY, GIROLLES, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS et CUSSY-LES-FORGES, ce qui correspond à un volume de 787 heures de prestation.

L'essentiel des actions réalisées a concerné la commande publique avec la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour le contrôle technique et la maintenance des points d'eau incendie, associant les communes suivantes : ANNAY-LA-CÔTE, ANNÉOT, AVALLON, BLANNAY, BUSSIÈRES, CHÂTEL-CENSOIR, CUSSY-LES-FORGES, DOMECEY-SUR-CURE, ÉTAULE, FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY, ISLAND, LICHÈRES-SUR-YONNE, LUCY-LE-BOIS, MAGNY, MENADES, MONTILLOT, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, PROVENCY, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LÉGER-VAUBAN, SAINT-MORÉ, SAINTE-MAGNANCE, SAUVIGNY-LE-BOIS, SERMIZELLES, THAROISEAU, THORY, VAULT-DE-LUGNY- VÉZELAY et VOUTENAY-SUR-CURE.

Par ailleurs, une réflexion a été menée concernant la création d'une cuisine centrale intercommunale et la mise en place d'un service commun « brigade verte » au sein de la CCAVM.

Enfin, la CCAVM a réuni, le lundi 25 mars 2019, l'ensemble des secrétaires de mairie œuvrant sur le territoire afin d'échanger sur les points d'actualités : association des secrétaires de mairie, besoins et offre de formations, ...



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

9 rue Carnot - 89200 AVALLON

03 86 34 38 06

[contact.ccavm@orange.fr](mailto:contact.ccavm@orange.fr)

[www.cc-avm.com](http://www.cc-avm.com)

O.J N° 4 - Conseil Communautaire du 4 mars 2015
---

## Délégations au Président et au Bureau Communautaire

### Cadre juridique

Les seules limites pour que le Conseil Communautaire puisse déléguer ses attributions au Président ou au Bureau Communautaire sont posées par l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

Sont ainsi exclus :

- Le vote du budget et des taxes ou redevances,
- L'approbation du compte administratif,
- Les décisions budgétaires relatives à une mise en demeure (*L 1612-15 : ceci vise les dettes et autres dépenses obligatoires*),
- Les décisions sur la composition, le fonctionnement et la durée de l'EPCI,
- L'adhésion à un établissement public,
- La délégation de la gestion d'un service public,
- Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de la politique de la ville.

En résumé, en dehors des principales décisions budgétaires, des évolutions statutaires et des décisions de recourir à une Délégation de Service Public, tout peut être délégué.

Il est rappelé que le Président devra rendre compte des travaux du Bureau Communautaire et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant. Les comptes rendus des réunions du Bureau Communautaire seront également transmis à l'ensemble des Conseillers Communautaires (titulaires et suppléants).

### Délégations par thématique :

- **Marchés publics :**
  - **Président :**
    - La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de gré à gré (- de 15 000,00 euros HT) dans la limite des crédits inscrits au budget.
  - **Bureau Communautaire :**
    - La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 200 000,00 euros HT dans la limite des crédits inscrits au budget,
    - Toute décision concernant les avenants inhérents aux marchés publics d'un montant inférieur à 200 000,00 euros HT.
- **Budget :**
  - **Bureau Communautaire :**
    - Décisions modificatives portant sur un montant maximum de 50 000 euros par opération.

- **Gestion du domaine :**
  - o Président :
    - Location de biens ou conventions d'occupation de biens,
    - Aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 5 000,00 euros.
  
- **Recours juridictionnels :**
  - o . Président :
    - Défendre l'intercommunalité dans les procédures de référés,
    - Déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes,
    - Intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle hors procédures de référés.
  
- **Assurances :**
  - o Bureau Communautaire :
    - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes.
  
- **Subventions / fonds de concours :**
  - o Bureau Communautaire :
    - Accorder les subventions ou fonds de concours relevant de la mise en œuvre des règlements d'attribution validés par le Conseil Communautaire,
    - Effectuer les demandes de subventions.
  
- **Personnel :**
  - o Président :
    - Compétence globale en dehors des créations de poste.
  
- **Divers :**
  - o **Déchetteries :**
  - o Bureau Communautaire :
    - Règlements,
    - Modalités de fonctionnement (*horaires, ...*),
    - Conventions pour la valorisation des déchets collectés.
  - o **Aire de grand passage :**
  - o Bureau Communautaire :
    - Règlement intérieur.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CDC AVALLOU VEZELAY MORVAN**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget général**

**Numéro SIRET : 20003975800020**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLOU**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget annexe Parc d'activités**

**ANNEE 2019**

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 803 991,04	G	3 802 748.19
	Section d'investissement	B	6 170 726.94	H	6 173 939.58
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 969.79 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			9 976 687.77 = A+B+C+D		9 976 687.77 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		0.00 = E+F		0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		3 803 991.04 = A+C+E		3 802 748.19 = G+I+K
	Section d'investissement		6 172 696.73 = B+D+F		6 173 939.58 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		9 976 687.77 = A+B+C+D+E+F		9 976 687.77 = G+H+I+J+K+L

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget annexe Parc d'activités	CA	2019
--	----	------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	169 483,00	148 665,97	13 865,55	0,00	6 951,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	169 483,00	148 665,97	13 865,55	0,00	6 951,48
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		30 000,00	29 489,73	0,00	0,00	510,27
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	199 483,00	178 155,70	13 865,55	0,00	7 461,75
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 611 969,80	3 611 969,79	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	3 611 969,80	3 611 969,79	0,00	0,00	0,01
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		3 811 452,80	3 790 125,49	13 865,55	0,00	7 461,76
<b>TOTAL</b>						
Pour information		(3)	0,00			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 520,00	38 762,85	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	293,40	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	197 217,00	188 488,40	0,00	0,00	8 728,60
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		234 737,00	227 544,65	0,00	0,00	7 192,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 266,00	1 996,60	0,00	0,00	269,40
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		2 266,00	229 541,25	0,00	0,00	7 461,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	3 574 449,80	3 573 206,94	0,00	0,00	1 242,86
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		3 574 449,80	3 573 206,94	0,00	0,00	1 242,86
<b>TOTAL</b>		3 811 452,80	3 802 748,19	0,00	0,00	8 704,61
Pour information		(3)	0,00			
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 597 520,00	2 597 520,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		2 597 520,00	2 597 520,00	0,00	0,00
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		2 597 520,00	2 597 520,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	3 574 449,80	3 573 206,94		1 242,86
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		3 574 449,80	3 573 206,94		1 242,86
<b>TOTAL</b>		6 171 969,80	6 170 726,94	0,00	1 242,86
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>		1 969,79			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	1 969,79	1 969,79	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		161 969,79	161 969,79	0,00	0,00
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		2 561 969,79	2 561 969,79	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00	0,00		0,01
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	3 611 969,80	3 611 969,79		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		3 611 969,80	3 611 969,79		0,01
<b>TOTAL</b>		6 173 939,59	6 173 939,58	0,00	0,01
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>		0,00			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	162 531,52		162 531,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	29 489,73	0,00	29 489,73
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		3 611 969,79	3 611 969,79
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>192 021,25</b>	<b>3 611 969,79</b>	<b>3 803 991,04</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	2 597 520,00	0,00	2 597 520,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	3 573 206,94	3 573 206,94
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>2 597 520,00</b>	<b>3 573 206,94</b>	<b>6 170 726,94</b>
<b>Pour information</b>				<b>1 969,79</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

CDC AVALON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget annexe Parc d'activités	CA 2019
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	38 762,85		38 762,85
71	Production stockée (ou déstockage)		3 573 206,94	3 573 206,94
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	293,40		293,40
75	Autres produits de gestion courante	188 488,40		188 488,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	1 996,60	0,00	1 996,60
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>229 541,25</b>	<b>3 573 206,94</b>	<b>3 802 748,19</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 969,79		1 969,79
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	160 000,00	0,00	160 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	3 611 969,79	3 611 969,79
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>2 561 969,79</b>	<b>3 611 969,79</b>	<b>6 173 939,58</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	169 483,00	148 665,97	13 865,55	0,00	6 951,48
6045	Achats d'études, prestations de services (terra	3 000,00	1 932,87	0,00	0,00	1 067,13
605	Achats de matériel, équipements et travaux	70 316,00	54 988,20	13 865,55	0,00	1 462,25
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'amér	96 167,00	91 744,90	0,00	0,00	4 422,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>169 483,00</b>	<b>148 665,97</b>	<b>13 865,55</b>	<b>0,00</b>	<b>6 951,48</b>
66	Charges financières (b)	30 000,00	29 489,73	0,00	0,00	510,27
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00	29 489,73	0,00	0,00	510,27
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>199 483,00</b>	<b>178 155,70</b>	<b>13 865,55</b>	<b>0,00</b>	<b>7 461,75</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	3 611 969,80	3 611 969,79			0,01
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	3 611 969,80	3 611 969,79			0,01
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 611 969,80</b>	<b>3 611 969,79</b>			<b>0,01</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectioi	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 611 969,80</b>	<b>3 611 969,79</b>			<b>0,01</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 811 452,80</b>	<b>3 790 125,49</b>	<b>13 865,55</b>	<b>0,00</b>	<b>7 461,76</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>						

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	37 520,00	38 762,85	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	37 520,00	38 762,85	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	293,40	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	0,00	293,40	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	197 217,00	188 488,40	0,00	0,00	8 728,60
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif	197 217,00	188 488,40	0,00	0,00	8 728,60
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>234 737,00</b>	<b>227 544,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 192,35</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 266,00	1 996,60	0,00	0,00	269,40
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	31,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 266,00	1 965,60	0,00	0,00	300,40
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>237 003,00</b>	<b>229 541,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 461,75</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 574 449,80	3 573 206,94			1 242,86
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	3 574 449,80	3 573 206,94			1 242,86
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 574 449,80</b>	<b>3 573 206,94</b>			<b>1 242,86</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 811 452,80</b>	<b>3 802 748,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 704,61</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CDC AVALLOU VEZELAY MORVAN - 89 - Budget annexe Parc d'activités	CA 2019
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	2 597 520.00	2 597 520,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	2 597 520.00	2 597 520,00	0,00	0.00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 597 520.00</b>	<b>2 597 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 597 520.00</b>	<b>2 597 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	3 574 449.80	3 573 206,94		1 242.86
	Charges transférées (6)	3 574 449.80	3 573 206,94		1 242.86
3555	Terrains aménagés	3 574 449.80	3 573 206,94		1 242.86
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 574 449.80</b>	<b>3 573 206,94</b>		<b>1 242.86</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>6 171 969.80</b>	<b>6 170 726,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242.86</b>
<b>Pour information</b> D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		<b>1 969,79</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 969,79</b>	<b>1 969,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 969,79	1 969,79	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
27638	Autres établissements publics	161 969,79	161 969,79	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>2 561 969,79</b>	<b>2 561 969,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>			<b>0,01</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	3 611 969,80	3 611 969,79		0,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	3 611 969,80	3 611 969,79		0,01
3555	Terrains aménagés	3 611 969,80	3 611 969,79		0,01
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	3 611 969,80	3 611 969,79		0,01
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>6 173 939,59</b>	<b>6 173 939,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)	<b>0,00</b>			<b>0,01</b>
	<b>Pour information</b> R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018				<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.  
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des rembourse- ments (6)	Devise		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					6 490 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 490 000,00									
9056248	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMITE	02/07/2012		25/12/2016	2 400 000,00 F			3,61	2,25266	T	P	N	A-1	
5594859	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMITE	27/06/2018		25/02/2019	1 090 000,00 V		TAM	0,96	1,67012	S	X	N	A-1	
MON521843EUR0	LA BANQUE POSTALE	27/06/2018		01/01/2019	600 000,00 V		EURIBOR	0,41	0,41	T	C	N	A-1	
5804478	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMITE	20/09/2019		25/12/2019	2 400 000,00 F			0,52	0,49532	T	F	N	A-1	
<b>Total général</b>					6 490 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)	N	0,00		3 925 589,67					2 564 410,33	29 489,73	0,00		3 555,04	
9056248	N	0,00		3 925 589,67					2 564 410,33	29 489,73	0,00		3 555,04	
5594859	N	0,00		0,00	0,00	F	2,25268		2 400 000,00	13 140,00	0,00		0,00	
MON521843EUR/0	N	0,00		985 589,67	8,67	V	1,67012	TAM	104 410,33	10 490,17	0,00		3 348,91	
5304478	N	0,00		540 000,00	8,63	V	0,41	EURIBOR	60 000,00	2 714,89	0,00		205,13	
<b>Total général</b>				2 400 000,00	4,75	F	0,49532		2 564 410,33	29 489,73	0,00		3 555,04	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au vérifiable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « défilé des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CDC AVALLON VEZELAY MORVAN**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget général**

**Numéro SIRET : 20003975800053**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLON**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget annexe ZAE**

**ANNEE 2019**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 24 737,73	G 25 907.01
	Section d'investissement	B 29 980.54	H 33 026.29
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 4 150.96 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 8 365.99 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		63 084.26 = A+B+C+D	63 084.26 = G+H+I+J
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	0.00 = E+F	0.00 = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	24 737.73 = A+C+E	30 057.97 = G+I+K
	Section d'investissement	38 346.53 = B+D+F	33 026.29 = H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>	63 084.26 = A+B+C+D+E+F	63 084.26 = G+H+I+J+K+L

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget annexe ZAE	CA 2019
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	62,00	22,00	0,00	0,00	40,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 212,72	0,00	0,00	0,00	4 212,72
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 274,72</b>	<b>22,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 252,72</b>
66	Charges financières	56,00	55,43	0,00	0,00	0,57
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 330,72</b>	<b>77,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 253,29</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	5 320,24				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	24 660,30	24 660,30			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>29 980,54</b>	<b>24 660,30</b>			<b>5 320,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 311,26</b>	<b>24 737,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 573,53</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>		<sup>(3)</sup> 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 500,00	1 225,71	0,00	0,00	4 274,29
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 500,00</b>	<b>1 225,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 274,29</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	21,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 500,00</b>	<b>1 246,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 253,29</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	24 660,30	24 660,30			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>24 660,30</b>	<b>24 660,30</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 160,30</b>	<b>25 907,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 253,29</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		<sup>(3)</sup> 4 150,96				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 320,24	5 320,24	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		5 320,24	5 320,24	0,00	0,00
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		5 320,24	5 320,24	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	24 660,30	24 660,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		24 660,30	24 660,30		0,00
<b>TOTAL</b>		29 980,54	29 980,54	0,00	0,00
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>		8 365,99			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	8 365,99	8 365,99	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		8 365,99	8 365,99	0,00	0,00
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		8 365,99	8 365,99	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	5 320,24		5 320,24	
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	24 660,30	24 660,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		29 980,54	24 660,30		5 320,24
<b>TOTAL</b>		38 346,53	33 026,29	0,00	5 320,24
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>		0,00			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	22,00		22,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	55,43	0,00	55,43
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		24 660,30	24 660,30
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>77,43</b>	<b>24 660,30</b>	<b>24 737,73</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	5 320,24	0,00	5 320,24
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	24 660,30	24 660,30
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>5 320,24</b>	<b>24 660,30</b>	<b>29 980,54</b>
<b>Pour information</b>				<b>8 365,99</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		24 660,30	24 660,30
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 225,71		1 225,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	21,00	0,00	21,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>1 246,71</b>	<b>24 660,30</b>	<b>25 907,01</b>
<b>Pour information</b>				<b>4 150,96</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 365,99		8 365,99
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	24 660,30	24 660,30
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>8 365,99</b>	<b>24 660,30</b>	<b>33 026,29</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	62,00	22,00	0,00	0,00	40,00
63512	Taxes foncières	62,00	22,00	0,00	0,00	40,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 212,72	0,00	0,00	0,00	4 212,72
6522	Excédent des budgets annexes à caractère ad	4 212,72	0,00	0,00	0,00	4 212,72
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>4 274,72</b>	<b>22,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 252,72</b>
66	Charges financières (b)	56,00	55,43	0,00	0,00	0,57
66111	Intérêts réglés à l'échéance	56,00	55,43	0,00	0,00	0,57
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>4 330,72</b>	<b>77,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 253,29</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 320,24	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	24 660,30	24 660,30			0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	24 660,30	24 660,30			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>29 980,54</b>	<b>24 660,30</b>			<b>5 320,24</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>29 980,54</b>	<b>24 660,30</b>			<b>5 320,24</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>34 311,26</b>	<b>24 737,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 573,53</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 500,00	1 225,71	0,00	0,00	4 274,29
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif	5 500,00	1 225,71	0,00	0,00	4 274,29
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>5 500,00</b>	<b>1 225,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 274,29</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	21,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	21,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>5 500,00</b>	<b>1 246,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 253,29</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 660,30	24 660,30			0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	24 660,30	24 660,30			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 660,30</b>	<b>24 660,30</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>30 160,30</b>	<b>25 907,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 253,29</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		<b>4 150,96</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 320.24	5 320,24	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	5 320.24	5 320,24	0,00	0.00
Total des dépenses financières		5 320.24	5 320,24	0,00	0.00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 320.24	5 320,24	0,00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	24 660.30	24 660,30		0.00
	Charges transférées (6)	24 660.30	24 660,30		0.00
3555	Terrains aménagés	24 660.30	24 660,30		0.00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		24 660.30	24 660,30		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		29 980.54	29 980,54	0,00	0.00
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		8 365,99			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 365.99	8 365,99	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 365.99	8 365,99	0,00	0.00
Total des recettes financières		8 365.99	8 365,99	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		8 365.99	8 365,99	0,00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 320.24			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	24 660.30	24 660,30		0.00
3555	Terrains aménagés	24 660.30	24 660,30		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		29 980.54	24 660,30		5 320.24
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		29 980.54	24 660,30		5 320.24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		38 346.53	33 026,29	0,00	5 320.24
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					33 953,63									
1641 Emprunts en euros (total)					33 953,63									
9447165	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	22/09/2014		25/12/2014	33 953,63 F			2,08	3,89475		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>					33 953,63									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2019											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					5 320,24	55,43	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					5 320,24	55,43	0,00	0,00
9447165	N	0,00		0,00	0,00	F	3,89475		5 320,24	55,43	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		0,00					5 320,24	55,43	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CDC AVALLOU VEZELAY MORVAN**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget général**

**Numéro SIRET : 20003975800111**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLOU**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : budget annexe ZAC DE BONJUAN-MAGNY**

**ANNEE 2019**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 480,50	G 90 477.22
	Section d'investissement	B 86 596.73	H 0.00
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		87 077.23 = A+B+C+D	90 477.22 = G+H+I+J
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	0.00 = E+F	0.00 = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	480.50 = A+C+E	90 477.22 = G+I+K
	Section d'investissement	86 596.73 = B+D+F	0.00 = H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>	87 077.23 = A+B+C+D+E+F	90 477.22 = G+H+I+J+K+L

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E <b>0,00</b>	K <b>0,00</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F <b>0,00</b>	L <b>0,00</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	499,50	480,00	0,00	0,00	19,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>499,50</b>	<b>480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19,50</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>500,00</b>	<b>480,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19,50</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	86 596,73	0,00			86 596,73
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>			<b>86 596,73</b>
<b>TOTAL</b>		<b>87 096,73</b>	<b>480,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 616,23</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>		0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 880,49	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>500,00</b>	<b>3 880,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	86 596,73	86 596,73			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>86 596,73</b>	<b>86 596,73</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>87 096,73</b>	<b>90 477,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>45..</b>	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	86 596,73	86 596,73		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>86 596,73</b>	<b>86 596,73</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>86 596,73</b>	<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup>			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>		0,00			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>45..</b>	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	86 596,73	0,00		86 596,73
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>		<b>86 596,73</b>
<b>TOTAL</b>		<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 596,73</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup>			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>		0,00			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	480,00		480,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,50	0,00	0,50
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>480,50</b>	<b>0,00</b>	<b>480,50</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	86 596,73	86 596,73
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>86 596,73</b>	<b>86 596,73</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		86 596,73	86 596,73
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	3 880,49	0,00	3 880,49
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>3 880,49</b>	<b>86 596,73</b>	<b>90 477,22</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	499,50	480,00	0,00	0,00	19,50
6045	Achats d'études, prestations de services (terra	500,00	480,00	0,00	0,00	20,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	-0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>499,50</b>	<b>480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19,50</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>500,00</b>	<b>480,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19,50</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	86 596,73	0,00			86 596,73
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	86 596,73	0,00			86 596,73
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>			<b>86 596,73</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>			<b>86 596,73</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>87 096,73</b>	<b>480,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 616,23</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>		<b>0,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	3 880,49	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	3 880,49	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>500,00</b>	<b>3 880,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 596,73	86 596,73			0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	86 596,73	86 596,73			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>86 596,73</b>	<b>86 596,73</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>87 096,73</b>	<b>90 477,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		0.00	0,00	0,00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	86 596.73	86 596,73		0.00
	Charges transférées (6)	86 596.73	86 596,73		0.00
3555	Terrains aménagés	86 596.73	86 596,73		0.00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		86 596.73	86 596,73		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		86 596.73	86 596,73	0,00	0.00
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	86 596.73	0,00		86 596.73
3555	Terrains aménagés	86 596.73	0,00		86 596.73
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>86 596.73</b>	<b>0,00</b>		<b>86 596.73</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>86 596.73</b>	<b>0,00</b>		<b>86 596.73</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>86 596.73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 596.73</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**IV - ANNEXES**  
**IV**  
**A2.2**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Devise	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux	Taux actuel					
								de taux	riel					
<b>Emprunts et dettes à l'origine du contrat</b>														
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.  
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser  
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

20003975800087

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLON**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN**

**M4**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET : Gestion des déchets ménagers**

**ANNEE 2019**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 24 737,73	G 25 907.01
	Section d'investissement	B 29 980.54	H 33 026.29
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 4 150.96 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 8 365.99 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 63 084.26	= G+H+I+J 63 084.26
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 24 737.73	= G+I+K 30 057.97
	Section d'investissement	= B+D+F 38 346.53	= H+J+L 33 026.29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 63 084.26	= G+H+I+J+K+L 63 084.26

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget annexe ZAE		CA	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 147 792,41	2 111 960,19	15 334,91	0,00	20 497,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	297 336,00	295 465,30	550,00	0,00	1 320,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	154,02	149,56	0,00	0,00	4,46
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 445 282,43</b>	<b>2 407 575,05</b>	<b>15 884,91</b>	<b>0,00</b>	<b>21 822,47</b>
66	Charges financières	5 887,00	5 886,44	0,00	0,00	0,56
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	9 801,95	1 195,00	0,00	3,05
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 462 169,43</b>	<b>2 423 263,44</b>	<b>17 079,91</b>	<b>0,00</b>	<b>21 826,08</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	97 998,00	97 997,85			0,15
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>97 998,00</b>	<b>97 997,85</b>			<b>0,15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 560 167,43</b>	<b>2 521 261,29</b>	<b>17 079,91</b>	<b>0,00</b>	<b>21 826,23</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D002 Déficit d'exploitation reporté de 2018</b>		<b>55 691,72</b>				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 000,00	16 429,02	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	2 204 583,11	2 111 678,46	8 672,80	0,00	84 231,85
74	Subventions d'exploitation	362 131,00	452 796,81	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	169,04	2,55	0,00	0,00	166,49
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 581 883,15</b>	<b>2 580 906,84</b>	<b>8 672,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	303,34	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 581 883,15</b>	<b>2 581 210,18</b>	<b>8 672,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	33 976,00	33 975,00			1,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>33 976,00</b>	<b>33 975,00</b>			<b>1,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 615 859,15</b>	<b>2 615 185,18</b>	<b>8 672,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R002 Excédent d'exploitation reporté de 2018</b>		<b>0,00</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	137 425,00	22 330,08	88 634,62	26 460,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>137 425,00</b>	<b>22 330,08</b>	<b>88 634,62</b>	<b>26 460,30</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 280,00	27 279,40		0,60
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>27 280,00</b>	<b>27 279,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,60</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>164 705,00</b>	<b>49 609,48</b>	<b>88 634,62</b>	<b>26 460,90</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	33 976,00	33 975,00		1,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>33 976,00</b>	<b>33 975,00</b>		<b>1,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>198 681,00</b>	<b>83 584,48</b>	<b>88 634,62</b>	<b>26 461,90</b>
<b>Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2018</b>		<b>0,00</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	48 000,00	6 013,80	39 096,00	2 890,20
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>48 000,00</b>	<b>6 013,80</b>	<b>39 096,00</b>	<b>2 890,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 981,72	656,00	0,00	20 325,72
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>20 981,72</b>	<b>656,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 325,72</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>68 981,72</b>	<b>6 669,80</b>	<b>39 096,00</b>	<b>23 215,92</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	97 998,00	97 997,85		0,15
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>97 998,00</b>	<b>97 997,85</b>		<b>0,15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>166 979,72</b>	<b>104 667,65</b>	<b>39 096,00</b>	<b>23 216,07</b>
<b>Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2018</b>		<b>31 701,28</b>			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 127 295,10		2 127 295,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	296 015,30		296 015,30
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	149,56		149,56
66	Charges financières	5 886,44	0,00	5 886,44
67	Charges exceptionnelles	10 996,95	0,00	10 996,95
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	97 997,85	97 997,85
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>2 440 343,35</b>	<b>97 997,85</b>	<b>2 538 341,20</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018</b>	<b>55 691,72</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 594 032,92</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	33 975,00	33 975,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	27 279,40	0,00	27 279,40
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	22 330,08	0,00	22 330,08
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>49 609,48</b>	<b>33 975,00</b>	<b>83 584,48</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2018</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>83 584,48</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 429,02		16 429,02
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	2 120 351,26		2 120 351,26
74	Subventions d'exploitation	452 796,81		452 796,81
75	Autres produits de gestion courante	2,55		2,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	303,34	33 975,00	34 278,34
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>2 589 882,98</b>	<b>33 975,00</b>	<b>2 623 857,98</b>

+	<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 623 857,98</b>
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	656,00	0,00	656,00
13	Subventions d'investissement	6 013,80	0,00	6 013,80
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		97 997,85	97 997,85
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>6 669,80</b>	<b>97 997,85</b>	<b>104 667,65</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2018</b>	<b>31 701,28</b>
---	--	------------------

+	<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	<b>0,00</b>
---	----------------------------------	-------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>136 368,93</b>
---	---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)(3)</b>	<b>2 147 792,41</b>	<b>2 111 960,19</b>	<b>15 334,91</b>	<b>0,00</b>	<b>20 497,31</b>
6021	Matières consommables	5 000,00	7 288,80	0,00	0,00	0,00
60225	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6032	Variation des stocks des autres approvisionne	15 427,41	15 427,41	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	3 000,00	2 796,48	0,00	0,00	203,52
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000,00	1 988,15	539,51	0,00	1 472,34
6066	Carburants	6 000,00	4 915,77	0,00	0,00	1 084,23
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
611	Sous-traitance générale	2 073 315,00	2 034 831,41	12 361,40	0,00	26 122,19
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00	1 909,71	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien et réparations réseaux	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	2 500,00	2 382,04	0,00	0,00	117,96
6156	Maintenance	5 320,00	6 542,55	1 360,00	0,00	0,00
6168	Autres	1 500,00	1 551,73	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	456,56	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 240,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00
6232	Echantillons	150,00	192,90	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	2 000,00	510,24	1 074,00	0,00	415,76
6251	Voyages et déplacements	1 100,00	242,48	0,00	0,00	857,52
6257	Réceptions	0,00	62,40	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 120,00	1 283,42	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	430,00	0,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	20 800,00	22 745,68	0,00	0,00	0,00
6288	Autres	1 800,00	1 582,46	0,00	0,00	217,54
63512	Taxes foncières	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>297 336,00</b>	<b>295 465,30</b>	<b>550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 320,70</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	865,00	858,72	0,00	0,00	6,28
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 315,00	4 293,64	0,00	0,00	21,36
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	602,00	515,22	0,00	0,00	86,78
6411	Salaires, appointements, commissions de bas	171 838,00	171 742,56	0,00	0,00	95,44
6412	Congés payés	311,00	0,00	0,00	0,00	311,00
6413	Primes et gratifications	23 800,00	23 762,14	0,00	0,00	37,86
6415	Supplément familial	3 500,00	3 412,21	0,00	0,00	87,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 500,00	26 443,13	0,00	0,00	56,87
6453	Cotisations aux caisses de retraite	55 000,00	53 640,88	0,00	0,00	1 359,12
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	125,00	124,03	0,00	0,00	0,97
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 340,00	6 416,59	400,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1 863,00	1 863,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	906,00	905,51	150,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 371,00	1 487,67	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	154,02	149,56	0,00	0,00	4,46
6542	Créances éteintes	149,02	149,02	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de la gestion courante	5,00	0,54	0,00	0,00	4,46
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>2 445 282,43</b>	<b>2 407 575,05</b>	<b>15 884,91</b>	<b>0,00</b>	<b>21 822,47</b>
66	Charges financières (b)(5)	5 887,00	5 886,44	0,00	0,00	0,56
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 887,00	5 886,44	0,00	0,00	0,56
67	Charges exceptionnelles (c)	11 000,00	9 801,95	1 195,00	0,00	3,05
678	Autres charges exceptionnelles	11 000,00	9 801,95	1 195,00	0,00	3,05
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e)(7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (f)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>2 462 169,43</b>	<b>2 423 263,44</b>	<b>17 079,91</b>	<b>0,00</b>	<b>21 826,08</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	97 998,00	97 997,85			0,15
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	97 998,00	97 997,85			0,15
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>97 998,00</b>	<b>97 997,85</b>			<b>0,15</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectioi	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>97 998,00</b>	<b>97 997,85</b>			<b>0,15</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 560 167,43</b>	<b>2 521 261,29</b>	<b>17 079,91</b>	<b>0,00</b>	<b>21 826,23</b>

<b>Pour information</b>	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2018	55 691,72

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	16 429,02	0,00	0,00	0,00
6032	Variation des stocks des autres approvisionne	15 000,00	15 547,19	0,00	0,00	0,00
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	881,83	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestat° de se</b>	<b>2 204 583,11</b>	<b>2 111 678,46</b>	<b>8 672,80</b>	<b>0,00</b>	<b>84 231,85</b>
703	Ventes de produits résiduels	213 530,00	190 802,35	8 672,80	0,00	14 054,85
706	Prestations de services	1 957 557,11	1 908 325,29	0,00	0,00	49 231,82
7087	Remboursements de frais	28 496,00	6 394,82	0,00	0,00	22 101,18
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnem	5 000,00	6 156,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>362 131,00</b>	<b>452 796,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	Subventions d'exploitation	362 131,00	452 796,81	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>169,04</b>	<b>2,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166,49</b>
7581	FCTVA	164,04	0,00	0,00	0,00	164,04
7588	Autres	5,00	2,55	0,00	0,00	2,45
<b>TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>2 581 883,15</b>	<b>2 580 906,84</b>	<b>8 672,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>303,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
778	Autres produits exceptionnels	0,00	303,34	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>2 581 883,15</b>	<b>2 581 210,18</b>	<b>8 672,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	33 976,00	33 975,00			1,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résult	33 976,00	33 975,00			1,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>33 976,00</b>	<b>33 975,00</b>			<b>1,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 615 859,15</b>	<b>2 615 185,18</b>	<b>8 672,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2018</b>						<b>0,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	137 425,00	22 330,08	88 634,62	26 460,30
2111	Terrains nus	9 500,00	1 404,00	0,00	8 096,00
2128	Autres terrains	29 300,00	0,00	29 210,62	89,38
21318	libellé non renseigné	59 424,00	2 730,00	59 424,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	276,56	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 000,00	3 359,39	0,00	3 640,61
2188	Autres	32 201,00	14 560,13	0,00	17 640,87
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>137 425,00</b>	<b>22 330,08</b>	<b>88 634,62</b>	<b>26 460,30</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	27 280,00	27 279,40		0,60
1641	Emprunts en euros	27 280,00	27 279,40		0,60
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>27 280,00</b>	<b>27 279,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,60</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>164 705,00</b>	<b>49 609,48</b>	<b>88 634,62</b>	<b>26 460,90</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	33 976,00	33 975,00		1,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	33 976,00	33 975,00		1,00
13911	Etat et établissements nationaux	33 976,00	20 025,00		13 951,00
13912	Régions	0,00	4 974,00		0,00
13917	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	6 746,00		0,00
13918	Autres	0,00	2 230,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>33 976,00</b>	<b>33 975,00</b>		<b>1,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>198 681,00</b>	<b>83 584,48</b>	<b>88 634,62</b>	<b>26 461,90</b>
<b>Pour information</b> D001 Déficit d'investissement reporté de 2018					<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	48 000,00	6 013,80	39 096,00	2 890,20
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	6 013,80	39 096,00	0,00
1318	Autres	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		48 000,00	6 013,80	39 096,00	2 890,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 981,72	656,00	0,00	20 325,72
10222	F.C.T.V.A.	20 981,72	656,00	0,00	20 325,72
Total des recettes financières		20 981,72	656,00	0,00	20 325,72
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		68 981,72	6 669,80	39 096,00	23 215,92
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	97 998,00	97 997,85		0,15
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	0,00	252,60		0,00
28128	Autres terrains	0,00	35 954,00		0,00
28138	Autres constructions	0,00	21 926,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	304,98		0,00
281782	Matériel de transport	0,00	1 980,00		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	8,45		0,00
28184	Mobilier	0,00	268,80		0,00
28188	Autres	97 998,00	37 303,02		60 694,98
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		97 998,00	97 997,85		0,15
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		97 998,00	97 997,85		0,15
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		166 979,72	104 667,65	39 096,00	23 216,07
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2018			31 701,28		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

**IV**

**A1.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux initial			Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel					
							(4)	(5)	riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)					408 047,72									
9497123	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMITE	31/12/2015		01/01/2016	408 047,72	F	1,79	1,8746		T	C	N	A-1	
	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMITE	31/12/2015		25/03/2016	13 172,11	F	2,08	2,11932		T	X	N	A-1	
	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMITE	31/12/2016		25/01/2017	340 125,06	F	1,75	1,80963		T	X	N	A-1	
<b>Total général</b>					408 047,72									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCE1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV  
A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissements de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>													
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		318 416,53					27 279,40	5 886,45	0,00	1 071,47	
9497123	N	0,00		318 416,53					27 279,40	5 886,45	0,00	1 071,47	
	N	0,00		39 379,87	10,08	F	1,8746		3 841,92	747,88	0,00	176,22	
	N	0,00		0,00		F	2,11932		2 717,07	28,30	0,00	0,00	
	N	0,00		279 036,66	11,83	F	1,80963		20 720,41	5 110,27	0,00	895,25	
<b>Total général</b>		0,00		318 416,53					27 279,40	5 886,45	0,00	1 071,47	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB0105077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 708.

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Gestion des déchets ménagers	CA	2019
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		6	0	6	6	0	6
Technicien ppal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/001/02/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex: CDI de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV - ANNEXES**

<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019</b>	<b>IV</b>
	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a\* : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* : emplois à temps complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 3-5 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CDC AVALLON VEZELAY MORVAN**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget général**

Numéro SIRET : **20003975800079**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLON**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Gestion du Service Enfance Jeunesse**

**ANNEE 2019**

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 591 343,24	G	1 623 849.02
	Section d'investissement	B	57 489.79	H	94 463.19
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	3 740.83 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	55 148.69 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			1 703 981.72 = A+B+C+D		1 722 053.04 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	25 280.85	L	6 747.70
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		25 280.85 = E+F		6 747.70 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 591 343.24 = A+C+E		1 627 589.85 = G+I+K
	Section d'investissement		137 919.33 = B+D+F		101 210.89 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 729 262.57 = A+B+C+D+E+F		1 728 800.74 = G+H+I+J+K+L

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 280,85</b>	<b>6 747,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 111,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 636,70
21	Immobilisations corporelles	25 280,85	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	333 766,00	299 069,03	15 586,61	0,00	19 110,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 265 998,00	1 248 668,95	4 812,51	0,00	12 516,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	1,33	0,00	0,00	3,67
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 599 769,00</b>	<b>1 547 739,31</b>	<b>20 399,12</b>	<b>0,00</b>	<b>31 630,57</b>
66	Charges financières	2 606,00	2 605,36	0,00	0,00	0,64
67	Charges exceptionnelles	93,00	85,25	0,00	0,00	7,75
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 602 468,00</b>	<b>1 650 429,92</b>	<b>20 399,12</b>	<b>0,00</b>	<b>31 638,96</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	37 834,10				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	20 516,00	20 514,20			1,80
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>58 350,10</b>	<b>20 514,20</b>			<b>37 835,90</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 660 818,10</b>	<b>1 570 944,12</b>	<b>20 399,12</b>	<b>0,00</b>	<b>69 474,86</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup>				
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>		0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	66 480,12	82 032,61	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	272 170,00	266 435,54	0,00	0,00	5 734,46
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	819 754,00	724 349,96	190 505,84	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	498 575,15	355 128,35	0,00	0,00	143 446,80
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 656 979,27</b>	<b>1 427 946,46</b>	<b>190 505,84</b>	<b>0,00</b>	<b>38 526,97</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	98,00	5 396,72	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 657 077,27</b>	<b>1 433 343,18</b>	<b>190 505,84</b>	<b>0,00</b>	<b>33 228,25</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 657 077,27</b>	<b>1 433 343,18</b>	<b>190 505,84</b>	<b>0,00</b>	<b>33 228,25</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup>				
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		3 740,83				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 920,00	25 258,01	25 280,85	5 381,14
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>55 920,00</b>	<b>25 258,01</b>	<b>25 280,85</b>	<b>5 381,14</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 233,00	32 231,78	0,00	1,22
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>32 233,00</b>	<b>32 231,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1,22</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>88 153,00</b>	<b>57 489,79</b>	<b>25 280,85</b>	<b>5 382,36</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>88 153,00</b>	<b>57 489,79</b>	<b>25 280,85</b>	<b>5 382,36</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup>			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>		<b>55 148,69</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 819,00	3 935,40	4 636,70	2 246,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 819,00</b>	<b>3 935,40</b>	<b>4 636,70</b>	<b>2 246,90</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 223,00	2 104,00	2 111,00	2 008,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	67 909,59	67 909,59	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>74 132,59</b>	<b>70 013,59</b>	<b>2 111,00</b>	<b>2 008,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>84 951,59</b>	<b>73 948,99</b>	<b>6 747,70</b>	<b>4 254,90</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	37 834,10			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	20 516,00	20 514,20		1,80
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>58 350,10</b>	<b>20 514,20</b>		<b>37 835,90</b>
<b>TOTAL</b>		<b>143 301,69</b>	<b>94 463,19</b>	<b>6 747,70</b>	<b>42 090,80</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup>			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>		<b>0,00</b>			

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	314 655,64		314 655,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 253 481,46		1 253 481,46
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,33		1,33
66	Charges financières	2 605,36	0,00	2 605,36
67	Charges exceptionnelles	85,25	0,00	85,25
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	20 514,20	20 514,20
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 570 829,04</b>	<b>20 514,20</b>	<b>1 591 343,24</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	32 231,78	0,00	32 231,78
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	25 258,01	0,00	25 258,01
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>57 489,79</b>	<b>0,00</b>	<b>57 489,79</b>
<b>Pour information</b>				<b>55 148,69</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	82 032,61		82 032,61
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	266 435,54		266 435,54
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	914 855,80		914 855,80
75	Autres produits de gestion courante	355 128,35		355 128,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	5 396,72	0,00	5 396,72
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>1 623 849,02</b>	<b>0,00</b>	<b>1 623 849,02</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>				<b>3 740,83</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 104,00	0,00	2 104,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	67 909,59		67 909,59
13	Subventions d'investissement	3 935,40	0,00	3 935,40
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		20 514,20	20 514,20
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>73 948,99</b>	<b>20 514,20</b>	<b>94 463,19</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>333 766,00</b>	<b>299 069,03</b>	<b>15 586,61</b>	<b>0,00</b>	<b>19 110,36</b>
6042	Achats prestations de services (autres que ten	96 720,00	84 599,80	5 411,80	0,00	6 708,40
60611	Eau et assainissement	4 860,00	4 290,27	0,00	0,00	569,73
60612	Énergie - Électricité	19 050,00	19 086,62	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	18 040,00	17 024,65	0,00	0,00	1 015,35
60621	Combustibles	1 500,00	1 032,46	0,00	0,00	467,54
60622	Carburants	4 200,00	2 831,54	0,00	0,00	1 368,46
60623	Alimentation	13 500,00	13 980,43	27,11	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	6 350,00	5 384,95	0,00	0,00	965,05
60632	Fournitures de petit équipement	22 870,00	15 336,49	1 110,67	0,00	6 422,84
6064	Fournitures administratives	2 500,00	2 508,90	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 650,00	9 224,39	343,40	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 600,00	2 476,81	0,00	0,00	123,19
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00	1 962,42	3 342,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	2 266,00	720,00	0,00	0,00	1 546,00
61551	Matériel roulant	2 200,00	1 655,67	0,00	0,00	544,33
61558	Autres biens mobiliers	2 900,00	1 304,41	645,51	0,00	950,08
6156	Maintenance	20 527,00	14 023,11	2 757,00	0,00	3 746,89
6168	Autres primes d'assurance	4 984,00	5 162,79	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	250,00	157,00	0,00	0,00	93,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 700,00	8 505,58	0,00	0,00	3 194,42
6188	Autres frais divers	0,00	120,00	804,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 225,00	975,00	0,00	0,00	1 250,00
6228	Divers	0,00	192,92	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 840,00	2 895,36	70,00	0,00	874,64
6247	Transports collectifs	28 500,00	36 627,65	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	820,00	595,33	0,00	0,00	224,67
6261	Frais d'affranchissement	0,00	131,25	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	5 655,00	5 897,57	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	280,00	298,19	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 365,00	1 362,00	0,00	0,00	3,00
6284	Redevances pour services rendus	2 200,00	1 011,28	1 075,12	0,00	113,60
62871	A la collectivité de rattachement	33 088,00	33 187,47	0,00	0,00	0,00
62875	Aux communes membres du GFP	5 126,00	3 083,87	0,00	0,00	2 042,13
6288	Autres services extérieurs	0,00	234,85	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 265 998,00</b>	<b>1 248 668,95</b>	<b>4 812,51</b>	<b>0,00</b>	<b>12 516,54</b>
6218	Autre personnel extérieur	13 590,00	10 431,73	2 292,22	0,00	866,05
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 975,00	3 833,32	0,46	0,00	141,22
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	17 727,00	17 559,91	0,82	0,00	166,27
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	2 389,00	2 300,05	0,27	0,00	88,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64111	Rémunération principale	387 534,00	388 154,06	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	7 362,00	7 492,96	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	62 846,00	62 126,52	0,00	0,00	719,48
64131	Rémunérations	307 869,00	295 097,62	273,00	0,00	12 498,38
64138	Autres indemnités	25 608,00	32 703,54	28,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	59 850,00	58 752,78	0,00	0,00	1 097,22
64168	Autres emplois d'insertion	16 483,00	16 684,76	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	12 170,00	11 926,64	0,00	0,00	243,36
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	161 659,00	154 066,68	27,56	0,00	7 564,76
6453	Cotisations aux caisses de retraite	138 889,00	139 415,84	18,03	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	16 434,00	15 954,80	12,15	0,00	467,05
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 915,00	15 110,93	2 160,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 881,00	2 342,04	0,00	0,00	0,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	611,00	626,03	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	7 452,00	7 452,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 076,00	3 962,41	0,00	0,00	113,59
6488	Autres charges	2 678,00	2 674,33	0,00	0,00	3,67
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5,00</b>	<b>1,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,67</b>
65888	Autres	5,00	1,33	0,00	0,00	3,67
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>1 599 769,00</b>	<b>1 547 739,31</b>	<b>20 399,12</b>	<b>0,00</b>	<b>31 630,57</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>2 606,00</b>	<b>2 605,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,64</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 606,00	2 605,36	0,00	0,00	0,64
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>93,00</b>	<b>85,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,75</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	93,00	3,80	0,00	0,00	89,20
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	81,45	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 602 468,00</b>	<b>1 550 429,92</b>	<b>20 399,12</b>	<b>0,00</b>	<b>31 638,96</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>37 834,10</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sectio</b>	<b>20 516,00</b>	<b>20 514,20</b>			<b>1,80</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	20 516,00	20 514,20			1,80
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>58 350,10</b>	<b>20 514,20</b>			<b>37 835,90</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>58 350,10</b>	<b>20 514,20</b>			<b>37 835,90</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 660 818,10</b>	<b>1 570 944,12</b>	<b>20 399,12</b>	<b>0,00</b>	<b>69 474,86</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>						

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Gestion du Service Enfance Jeunesse	CA	2019
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>A1</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	66 480,12	82 032,61	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du person	60 223,12	82 032,61	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prév	6 257,00	0,00	0,00	0,00	6 257,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	272 170,00	266 435,54	0,00	0,00	5 734,46
70632	A caractère de loisirs	105 800,00	106 358,91	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère s	150 000,00	142 251,19	0,00	0,00	7 748,81
70848	aux autres organismes	16 370,00	17 825,44	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	819 754,00	724 349,96	190 505,84	0,00	0,00
744	FCTVA	820,00	609,00	0,00	0,00	211,00
7473	Départements	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
7478	Autres organismes	814 134,00	723 740,96	190 505,84	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	498 575,15	355 128,35	0,00	0,00	143 446,80
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif	498 575,15	355 127,18	0,00	0,00	143 447,97
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1,17	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>1 656 979,27</b>	<b>1 427 946,46</b>	<b>190 505,84</b>	<b>0,00</b>	<b>38 526,97</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	98,00	5 396,72	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	3 933,44	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	162,30	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	98,00	1 300,98	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 657 077,27</b>	<b>1 433 343,18</b>	<b>190 505,84</b>	<b>0,00</b>	<b>33 228,25</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 657 077,27</b>	<b>1 433 343,18</b>	<b>190 505,84</b>	<b>0,00</b>	<b>33 228,25</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		<b>3 740,83</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	55 920.00	25 258,01	25 280,85	5 381.14
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	16 280.00	16 273,66	0,00	6.34
21318	Autres bâtiments publics	20 880.00	0,00	20 879,04	0.96
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 865.00	1 475,85	381,70	7.45
2184	Mobilier	581.00	580,40	0,00	0.60
2188	Autres immobilisations corporelles	16 314.00	6 928,10	4 020,11	5 365.79
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>55 920.00</b>	<b>25 258,01</b>	<b>25 280,85</b>	<b>5 381.14</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	32 233.00	32 231,78	0,00	1.22
1641	Emprunts en euros	32 233.00	32 231,78	0,00	1.22
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>32 233.00</b>	<b>32 231,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1.22</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>88 153.00</b>	<b>57 489,79</b>	<b>25 280,85</b>	<b>5 382.36</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>88 153.00</b>	<b>57 489,79</b>	<b>25 280,85</b>	<b>5 382.36</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>		<b>55 148,69</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	10 819.00	3 935,40	4 636,70	2 246.90
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	10 819.00	3 935,40	4 636,70	2 246.90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		10 819.00	3 935,40	4 636,70	2 246.90
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 132.59	70 013,59	2 111,00	2 008.00
10222	F.C.T.V.A.	6 223.00	2 104,00	2 111,00	2 008.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	67 909.59	67 909,59	0,00	0.00
Total des recettes financières		74 132.59	70 013,59	2 111,00	2 008.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		84 951.59	73 948,99	6 747,70	4 254.90
021	Virement de la section de fonctionnement	37 834.10			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	20 516.00	20 514,20		1.80
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	717.00	716,68		0.32
28182	Matériel de transport	3 509.00	3 509,00		0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 031.00	2 030,91		0.09
28184	Mobilier	6 987.00	6 987,28		0.00
28188	Autres immobilisations corporelles	7 272.00	7 270,33		1.67
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		58 350.10	20 514,20		37 835.90
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		58 350.10	20 514,20		37 835.90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		143 301.69	94 463,19	6 747,70	42 090.80
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Devise		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuel								
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					238 990,33												
1641 Emprunts en euros (total)					238 990,33												
	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	26/09/2016		25/01/2017	167 720,23 F			1.75	1.99844	T		X	N			A-1	
	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	01/01/2017		25/03/2017	81 260,10 F			2.08	8.33251	T		X	N			A-1	
<b>Total général</b>					238 990,33												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV  
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2019											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		129 391,66					32 231,78	2 605,36	0,00	415,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		129 391,66					32 231,78	2 605,36	0,00	415,13
	N	0,00		129 391,66	11,83	F	1,99844		9 605,21	2 369,67	0,00	415,13
	N	0,00		0,00	0,00	F	8,33251		22 623,57	235,69	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		129 391,66					32 231,78	2 605,36	0,00	415,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1	0,29	1,29	1	0,29	1,29
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	0,29	1,29	1	0	1
Adjoint technique Thevenet	C	0	0	0	0	0,29	0,29
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		7	0	7	6	0	6
Agent social	C	7	0	7	6	0	6
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		9	0	9	7	1	8
Educateur de jeunes enfants 1ere classe	A	1	0	1	1	0	1
Educateur de jeunes enfants 2ème classe	A	1	0	1	0	0	0
Puéricultrice CI .Normale	A	1	0	1	1	0	1
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	1	0	0	0
Educateur de jeunes enfants Drege	B	0	0	0	0	1	1
Auxil. puériculture ppal 1° ci.	C	3	0	3	3	0	3
Auxil. puériculture ppal 2° ci.	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		11	6,7	17,7	8,37	9,13	17,5
Adjoint d'animation Didelot		0	0	0	0	0,5	0,5
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Animateur Négrello	B	0	0	0	0	1	1
Animateur principal de 2° classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation	C	8	6,4	14,4	6,37	0	6,37
Adjoint d'animation Bricard	C	0	0	0	0	0,49	0,49
Adjoint d'animation Cambus	C	0	0	0	0	0,41	0,41
Adjoint d'animation Carre	C	0	0	0	0	0,41	0,41
Adjoint d'animation Gouyet	C	0	0	0	0	0,49	0,49
Adjoint d'animation Lavenant	C	0	0	0	0	0,41	0,41
Adjoint d'animation Lebreton	C	0	0	0	0	1	1
Adjoint d'animation Marcon	C	0	0	0	0	0,5	0,5

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Gestion du Service Enfance Jeunesse	CA	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	0	0,3	0,3	0	0	0
Adjoint d'animation ppal 2° cl Bellancourt	C	0	0	0	0	0,3	0,3
Adjoint d'animation Prévost	C	0	0	0	0	0,5	0,5
Adjoint d'animation Rassinoux	C	0	0	0	0	0,5	0,5
Adjoint d'animation Renon	C	0	0	0	0	0,41	0,41
Adjoint d'animation Rodrigues	C	0	0	0	0	0,5	0,5
Adjoint d'animation Tricri	C	0	0	0	0	0,3	0,3
Adjoint d'animation Valleur	C	0	0	0	0	0,41	0,41
Agent social Petit	C	0	0	0	0	1	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>28</b>	<b>6.99</b>	<b>34.99</b>	<b>22.37</b>	<b>10.42</b>	<b>32.79</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
<b>Agent occupant un emploi permanent (6)</b>				0,00		
Adjoint d'animation Didot		ANIM	326	0,00		CDI
Animateur Négrello	B	ANIM	361	0,00		CDI
Educateur de jeunes enfants Drege	B	MS	441	0,00		CDD
Adjoint d'animation Bricard	C	ANIM	326	0,00		CDD
Adjoint d'animation Cambus	C	ANIM	326	0,00		CDI
Adjoint d'animation Carre	C	ANIM	326	0,00		CDD
Adjoint d'animation Gouyet	C	ANIM	326	0,00		CDD
Adjoint d'animation Lavenant	C	ANIM	326	0,00		CDD
Adjoint d'animation Lebreton	C	ANIM	326	0,00		CDI
Adjoint d'animation Marcon	C	ANIM	326	0,00		CDI
Adjoint d'animation ppal 2° cl Bellancourt	C	ANIM	333	0,00		CDD
Adjoint d'animation Prévost	C	ANIM	326	0,00		CDI
Adjoint d'animation Rassineux	C	ANIM	326	0,00		CDI
Adjoint d'animation Renon	C	ANIM	326	0,00		CDI
Adjoint d'animation Rodrigues	C	ANIM	326	0,00		CDI
Adjoint d'animation Tricri	C	ANIM	326	0,00		CDI
Adjoint d'animation Vaillieux	C	ANIM	326	0,00		CDI
Agent social Petit	C	ANIM	367	0,00		CDD
Adjoint technique Thevenet	C	TECH	326	0,00		CDD
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>				0,00		
Adjoint d'animation Choichillon	C	ANIM		0,00		CDD
Adjoint d'animation Kucharski	C	ANIM		0,00		CDD
Adjoint technique Simeon	C	TECH		0,00		CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CDC AVALLOU VEZELAY MORVAN**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget général**

Numéro SIRET : 20003975800046

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLOU**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget annexe Maison de santé**

**ANNEE 2019**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 33 506,78	G 80 713.21
	Section d'investissement	B 56 389.52	H 57 919.53
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 48 736.44 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		138 632.74 = A+B+C+D	138 632.74 = G+H+I+J
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	0.00 = E+F	0.00 = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	33 506.78 = A+C+E	80 713.21 = G+I+K
	Section d'investissement	105 125.96 = B+D+F	57 919.53 = H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>	138 632.74 = A+B+C+D+E+F	138 632.74 = G+H+I+J+K+L

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget annexe Maison de santé	CA	2019
---	----	------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	24 010,00	9 152,90	3 762,79	0,00	11 094.31
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>24 010,00</b>	<b>9 152,90</b>	<b>3 762,79</b>	<b>0,00</b>	<b>11 094.31</b>
66	Charges financières	11 408,00	11 408,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>35 418,00</b>	<b>20 560,90</b>	<b>3 762,79</b>	<b>0,00</b>	<b>11 094.31</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	51 736,43				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	9 183,09	9 183,09			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>60 919,52</b>	<b>9 183,09</b>			<b>51 736.43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>96 337,52</b>	<b>29 743,99</b>	<b>3 762,79</b>	<b>0,00</b>	<b>62 830.74</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>		0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 850,00	9 554,99	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	90 487,52	71 121,43	0,00	0,00	19 366.09
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>96 337,52</b>	<b>80 676,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 661.10</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	36,79	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>96 337,52</b>	<b>80 713,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 624.31</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>96 337,52</b>	<b>80 713,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 624.31</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 530,00	0,00	0,00	4 530,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 530,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 389,52	56 389,52	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>56 389,52</b>	<b>56 389,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>60 919,52</b>	<b>56 389,52</b>	<b>0,00</b>	<b>4 530,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 919,52</b>	<b>56 389,52</b>	<b>0,00</b>	<b>4 530,00</b>

Pour information  
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018

(3)

48 736,44

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	48 736,44	48 736,44	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>48 736,44</b>	<b>48 736,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>48 736,44</b>	<b>48 736,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	51 736,43			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	9 183,09	9 183,09		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>60 919,52</b>	<b>9 183,09</b>		<b>51 736,43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>109 655,96</b>	<b>57 919,53</b>	<b>0,00</b>	<b>51 736,43</b>

Pour information  
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018

(3)

0,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 915,69		12 915,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	11 408,00	0,00	11 408,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	9 183,09	9 183,09
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>24 323,69</b>	<b>9 183,09</b>	<b>33 506,78</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	56 389,52	0,00	56 389,52
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>56 389,52</b>	<b>0,00</b>	<b>56 389,52</b>
	<b>Pour information</b>			<b>48 736,44</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>			<b>48 736,44</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	9 554,99		9 554,99
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	71 121,43		71 121,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	36,79	0,00	36,79
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>80 713,21</b>	<b>0,00</b>	<b>80 713,21</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	48 736,44		48 736,44
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		9 183,09	9 183,09
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>48 736,44</b>	<b>9 183,09</b>	<b>57 919,53</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	24 010,00	9 152,90	3 762,79	0,00	11 094,31
60611	Eau et assainissement	110,00	55,00	0,00	0,00	55,00
60612	Énergie - Électricité	4 300,00	3 749,65	0,00	0,00	550,35
60621	Combustibles	3 800,00	0,00	1 235,00	0,00	2 565,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	254,11	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	8 000,00	0,00	1 527,79	0,00	6 472,21
615231	Entretien et réparations voiries	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
61558	Autres biens mobiliers	1 200,00	75,70	1 000,00	0,00	124,30
6156	Maintenance	2 000,00	1 579,62	0,00	0,00	420,38
6168	Autres primes d'assurance	500,00	294,82	0,00	0,00	205,18
617	Etudes et recherches	0,00	495,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 600,00	2 649,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>24 010,00</b>	<b>9 152,90</b>	<b>3 762,79</b>	<b>0,00</b>	<b>11 094,31</b>
66	Charges financières (b)	11 408,00	11 408,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 408,00	11 408,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>35 418,00</b>	<b>20 560,90</b>	<b>3 762,79</b>	<b>0,00</b>	<b>11 094,31</b>
023	Virement à la section d'investissement	51 736,43	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	9 183,09	9 183,09			0,00
6862	Dotations aux amort. des charges financières .	9 183,09	9 183,09			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>60 919,52</b>	<b>9 183,09</b>			<b>51 736,43</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>60 919,52</b>	<b>9 183,09</b>			<b>51 736,43</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>96 337,52</b>	<b>29 743,99</b>	<b>3 762,79</b>	<b>0,00</b>	<b>62 830,74</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	5 850,00	9 554,99	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	5 850,00	9 554,99	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	90 487,52	71 121,43	0,00	0,00	19 366,09
752	Revenus des immeubles	33 782,00	34 530,78	0,00	0,00	0,00
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif	56 705,52	36 590,65	0,00	0,00	20 114,87
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>96 337,52</b>	<b>80 676,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 661,10</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	36,79	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	36,79	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>96 337,52</b>	<b>80 713,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 624,31</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>96 337,52</b>	<b>80 713,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 624,31</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 530.00	0,00	0,00	4 530.00
2031	Frais d'études	4 530.00	0,00	0,00	4 530.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 530.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 530.00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	56 389.52	56 389,52	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	56 389.52	56 389,52	0,00	0.00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>56 389.52</b>	<b>56 389,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>60 919.52</b>	<b>56 389,52</b>	<b>0,00</b>	<b>4 530.00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>60 919.52</b>	<b>56 389,52</b>	<b>0,00</b>	<b>4 530.00</b>
<b>Pour information</b> D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		<b>48 736,44</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 736.44	48 736,44	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	48 736.44	48 736,44	0,00	0.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>48 736.44</b>	<b>48 736,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>48 736.44</b>	<b>48 736,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>51 736.43</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)</i>	<i>9 183.09</i>	<i>9 183,09</i>		<i>0.00</i>
4817	<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	<i>9 183.09</i>	<i>9 183,09</i>		<i>0.00</i>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>60 919.52</b>	<b>9 183,09</b>		<b>51 736.43</b>
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	<i>0.00</i>	<i>0,00</i>		<i>0.00</i>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>60 919.52</b>	<b>9 183,09</b>		<b>51 736.43</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>109 655.96</b>	<b>57 919,53</b>	<b>0,00</b>	<b>51 736.43</b>
<b>Pour information</b> R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

IV  
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 053 231,11									
1641 Emprunts en euros (total)					1 053 231,11									
9320950	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	01/03/2013		25/03/2014	100 000,00 F	F		2.7	2,78123		T	X	N	A-1
	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25/09/2016		25/03/2017	953 231,11 F	F		1.22	1,22443		S	X	N	A-1
<b>Total général</b>					1 053 231,11									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; F pour *in fine* ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			IC/NE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		851 653,70					56 389,52	11 408,00	0,00	2 682,70
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		851 653,70					56 389,52	11 408,00	0,00	2 682,70
9320950	N	0,00		27 053,02	2,00	F	2,78123		12 990,15	950,37	0,00	0,00
	N	0,00		824 600,68	16,75	F	1,22443		43 399,37	10 457,63	0,00	2 682,70
<b>Total général</b>		0,00		851 653,70					56 389,52	11 408,00	0,00	2 682,70

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CDC AVALLOU VEZELAY MORVAN**

Numéro SIRET : **20003975800012**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLOU**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget général**

**ANNEE 2019**

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 237 840,86	G	8 037 419.25
	Section d'investissement	B	1 711 379.35	H	1 548 002.88
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	451 635.67 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	221 064.74 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			9 170 284.95 = A+B+C+D		10 037 057.80 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	632 283.08	L	520 998.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		632 283.08 = E+F		520 998.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		7 237 840.86 = A+C+E		8 489 054.92 = G+I+K
	Section d'investissement		2 564 727.17 = B+D+F		2 069 000.88 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		9 802 568.03 = A+B+C+D+E+F		10 558 055.80 = G+H+I+J+K+L

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E <b>0,00</b>	K <b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F <b>632 283,08</b>	L <b>520 998,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	20 998,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	63 841,50	0,00
204	Subventions d'équipement versées	554 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 220,50	0,00
458104	COMMUNE ASQUINS	1 444,30	0,00
458138	COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN	963,82	0,00
458139	COMMUNE SAINT MORE	503,35	0,00
458144	COMMUNE VEZELAY	1 309,61	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 214 791,00	1 115 311,81	52 467,72	0,00	47 011,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	504 684,00	493 121,03	11 562,97	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 921 692,00	3 906 830,00	0,00	0,00	14 862,00
65	Autres charges de gestion courante	1 670 854,20	1 047 113,94	440 882,61	0,00	182 857,65
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>7 312 021,20</b>	<b>6 562 376,78</b>	<b>504 913,30</b>	<b>0,00</b>	<b>244 731,12</b>
66	Charges financières	56 825,00	34 386,68	16 892,21	0,00	5 546,11
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	225 483,91				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 594 330,11</b>	<b>6 596 763,46</b>	<b>521 805,51</b>	<b>0,00</b>	<b>475 761,14</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	502 130,56				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	119 273,00	119 271,89			1,11
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>621 403,56</b>	<b>119 271,89</b>			<b>502 131,67</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 215 733,67</b>	<b>6 716 035,35</b>	<b>521 805,51</b>	<b>0,00</b>	<b>977 892,81</b>
	<b>Pour information</b>	<sup>(3)</sup>				
	<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>	0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 854,00	11 995,36	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 065 913,00	1 099 372,27	75 547,56	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 348 312,00	5 463 951,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 318 228,00	1 300 303,17	51 956,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 170,00	20 037,49	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>7 754 477,00</b>	<b>7 895 659,29</b>	<b>127 503,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 830,00	7 465,40	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 757 307,00</b>	<b>7 903 124,69</b>	<b>127 503,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	6 791,00	6 791,00		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>6 791,00</b>	<b>6 791,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 764 098,00</b>	<b>7 909 915,69</b>	<b>127 503,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	<sup>(3)</sup>				
	<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>	451 635,67				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	259 178,00	167 981,76	63 841,50	27 354,74
204	Subventions d'équipement versées	1 735 178,80	1 176 177,10	554 000,00	5 001,70
21	Immobilisations corporelles	39 778,00	22 240,65	10 220,50	7 316,85
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 034 134,80</b>	<b>1 366 399,51</b>	<b>628 062,00</b>	<b>39 673,29</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	335 304,00	332 337,69	0,00	2 966,31
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>335 304,00</b>	<b>332 337,69</b>	<b>0,00</b>	<b>2 966,31</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>13 249,00</b>	<b>5 851,15</b>	<b>4 221,08</b>	<b>3 176,77</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 382 687,80</b>	<b>1 704 588,35</b>	<b>632 283,08</b>	<b>45 816,37</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	6 791,00	6 791,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>6 791,00</b>	<b>6 791,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 389 478,80</b>	<b>1 711 379,35</b>	<b>632 283,08</b>	<b>45 816,37</b>

Pour information  
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018

(3)

221 064,74

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	42 120,00	66 923,35	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	1 000 000,00	500 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	43 876,00	42 876,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 585 996,00</b>	<b>1 109 799,35</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	53 116,00	12 088,00	20 998,00	20 030,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	292 209,98	292 209,98	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	2 200,00	0,00	2 800,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	30 000,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>380 325,98</b>	<b>306 497,98</b>	<b>20 998,00</b>	<b>52 830,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>22 818,00</b>	<b>12 433,66</b>	<b>0,00</b>	<b>10 384,34</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 989 139,98</b>	<b>1 428 730,99</b>	<b>520 998,00</b>	<b>39 410,99</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	502 130,56			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	119 273,00	119 271,89		1,11
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>621 403,56</b>	<b>119 271,89</b>		<b>502 131,67</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 610 543,54</b>	<b>1 548 002,88</b>	<b>520 998,00</b>	<b>541 542,66</b>

Pour information  
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018

(3)

0,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 167 779,53		1 167 779,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	504 684,00		504 684,00
014	Atténuations de produits	3 906 830,00		3 906 830,00
65	Autres charges de gestion courante	1 487 996,55		1 487 996,55
66	Charges financières	51 278,89	0,00	51 278,89
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	119 271,89	119 271,89
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>7 118 568,97</b>	<b>119 271,89</b>	<b>7 237 840,86</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 791,00	6 791,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	332 337,69	0,00	332 337,69
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	167 981,76	0,00	167 981,76
204	Subventions d'équipements versés	1 176 177,10	0,00	1 176 177,10
21	Immobilisations corporelles (6)	22 240,65	0,00	22 240,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	5 851,15	0,00	5 851,15
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 704 588,35</b>	<b>6 791,00</b>	<b>1 711 379,35</b>
<b>Pour information</b>				<b>221 064,74</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 995,36		11 995,36
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	1 174 919,83		1 174 919,83
73	Impôts et taxes	5 463 951,00		5 463 951,00
74	Dotations, subventions et participations	1 352 259,17		1 352 259,17
75	Autres produits de gestion courante	20 037,49		20 037,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	7 465,40	6 791,00	14 256,40
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>8 030 628,25</b>	<b>6 791,00</b>	<b>8 037 419,25</b>
<b>Pour information</b>				<b>451 635,67</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>				<b>451 635,67</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 088,00	0,00	12 088,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	292 209,98		292 209,98
13	Subventions d'investissement	66 923,35	0,00	66 923,35
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 002 200,00	0,00	1 002 200,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	42 876,00	0,00	42 876,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		104 605,21	104 605,21
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	12 433,66	0,00	12 433,66
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		14 666,68	14 666,68
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 428 730,99</b>	<b>119 271,89</b>	<b>1 548 002,88</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 214 791,00</b>	<b>1 115 311,81</b>	<b>52 467,72</b>	<b>0,00</b>	<b>47 011,47</b>
60226	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	822 000,00	817 568,26	9 096,32	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	6 415,00	5 674,20	687,40	0,00	53,40
60612	Énergie - Électricité	46 000,00	52 153,49	5 189,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	8 000,00	8 294,39	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 570,00	2 848,62	0,00	0,00	721,38
60631	Fournitures d'entretien	1 200,00	1 046,01	0,00	0,00	153,99
60632	Fournitures de petit équipement	4 850,00	4 726,16	988,32	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	800,00	290,79	0,00	0,00	509,21
6064	Fournitures administratives	5 245,00	5 200,60	204,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	3,00	0,00	97,00
6135	Locations mobilières	17 108,00	17 216,96	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	2 000,00	5 918,16	4 500,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	50 000,00	18 286,13	1 512,00	0,00	30 201,87
61551	Matériel roulant	1 280,00	1 799,14	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	1 900,00	3 997,97	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	32 256,00	27 003,60	12 438,36	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	3 930,00	3 929,58	0,00	0,00	0,42
6182	Documentation générale et technique	1 340,00	441,43	0,00	0,00	898,57
6184	Versements à des organismes de formation	6 570,00	3 250,00	0,00	0,00	3 320,00
6185	Frais de colloques et séminaires	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6188	Autres frais divers	0,00	86,26	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	254,36	0,00	0,00	1 245,64
6226	Honoraires	5 500,00	7 396,00	1 104,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6228	Divers	0,00	192,92	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 580,00	1 080,00	864,00	0,00	636,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 750,00	1 001,58	105,08	0,00	643,34
6237	Publications	3 122,00	745,78	0,00	0,00	2 376,22
6238	Divers	350,00	340,50	0,00	0,00	9,50
6247	Transports collectifs	50 000,00	36 074,76	0,00	0,00	13 925,24
6251	Voyages et déplacements	2 450,00	2 432,07	215,10	0,00	0,00
6257	Réceptions	3 500,00	-274,89	2 700,00	0,00	1 074,89
6261	Frais d'affranchissement	10 170,00	8 968,01	0,00	0,00	1 201,99
6262	Frais de télécommunications	7 578,00	8 497,55	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	1 053,28	0,00	0,00	946,72
6281	Concours divers (cotisations...)	26 368,00	24 199,04	0,00	0,00	2 168,96
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 966,00	7 524,82	0,00	0,00	441,18
6284	Redevances pour services rendus	3 400,00	1 502,16	2 407,14	0,00	0,00
62875	Aux communes membres du GFP	56 637,00	30 515,83	8 000,00	0,00	18 121,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
62878	A d'autres organismes	12 356,00	1 257,29	2 454,00	0,00	8 644,71
63512	Taxes foncières	2 750,00	2 819,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>504 684,00</b>	<b>493 121,03</b>	<b>11 562,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	21 356,00	6 656,23	11 562,97	0,00	3 136,80
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 492,00	1 449,67	0,00	0,00	42,33
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 017,00	6 472,16	0,00	0,00	544,84
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	957,00	941,07	0,00	0,00	15,93
64111	Rémunération principale	155 769,00	148 354,43	0,00	0,00	7 414,57
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	3 871,00	3 176,76	0,00	0,00	694,24
64118	Autres indemnités	55 836,00	55 318,43	0,00	0,00	517,57
64131	Rémunérations	92 836,00	92 596,91	0,00	0,00	239,09
64138	Autres indemnités	9 300,00	9 410,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	19 776,00	38 799,15	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 628,00	58 517,73	0,00	0,00	2 110,27
6453	Cotisations aux caisses de retraite	57 012,00	53 840,54	0,00	0,00	3 171,46
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 191,00	5 676,40	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 221,00	6 542,86	0,00	0,00	1 678,14
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	700,00	855,84	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 484,00	2 484,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 580,00	1 371,73	0,00	0,00	208,27
6488	Autres charges	658,00	657,12	0,00	0,00	0,88
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>3 921 692,00</b>	<b>3 906 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 862,00</b>
7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contr	121,00	121,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	3 768 329,00	3 768 329,00	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	56 742,00	84 546,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales	96 500,00	53 834,00	0,00	0,00	42 666,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 670 854,20</b>	<b>1 047 113,94</b>	<b>440 882,61</b>	<b>0,00</b>	<b>182 857,65</b>
6521	Déficit des budgets annexes à caractère admii	758 517,00	581 431,94	0,00	0,00	177 085,06
6531	Indemnités	61 152,00	61 138,20	0,00	0,00	13,80
6532	Frais de mission	1 200,00	843,40	1 104,90	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	2 688,00	2 567,28	0,00	0,00	120,72
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	7 356,00	7 279,48	0,00	0,00	76,52
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc'	0,00	340,02	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	119 361,00	111 544,71	0,00	0,00	7 816,29
657341	Communes membres du GFP	480 046,20	41 067,93	438 977,71	0,00	0,56
65738	Autres organismes publics	200 000,00	201 500,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associati	39 534,00	38 733,76	800,00	0,00	0,24
65888	Autres	1 000,00	667,22	0,00	0,00	332,78
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>7 312 021,20</b>	<b>6 562 376,78</b>	<b>504 913,30</b>	<b>0,00</b>	<b>244 731,12</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>56 825,00</b>	<b>34 386,68</b>	<b>16 892,21</b>	<b>0,00</b>	<b>5 546,11</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	48 010,00	48 021,98	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus nor	-1 185,00	-18 079,23	16 892,21	0,00	2,02
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cr	0,00	6 340,82	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	10 000,00	-1 896,89	0,00	0,00	11 896,89
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>225 483,91</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>7 594 330,11</b>	<b>6 596 763,46</b>	<b>521 805,51</b>	<b>0,00</b>	<b>475 761,14</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>502 130,56</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sectio</b>	<b>119 273,00</b>	<b>119 271,89</b>			<b>1,11</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	104 606,00	104 605,21			0,79
6862	Dotations aux amort. des charges financières	14 667,00	14 666,68			0,32
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>621 403,56</b>	<b>119 271,89</b>			<b>502 131,67</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>621 403,56</b>	<b>119 271,89</b>			<b>502 131,67</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 215 733,67</b>	<b>6 716 035,35</b>	<b>521 805,51</b>	<b>0,00</b>	<b>977 892,81</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>						

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	-1 187,02
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	-1 187,02

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(5) Dont 675 et 676.  
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>4 854,00</b>	<b>11 995,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du person	4 854,00	11 995,36	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes</b>	<b>1 065 913,00</b>	<b>1 099 372,27</b>	<b>75 547,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70328	Autres droits de stationnement et de location	22 500,00	29 328,44	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	300,00	630,00	0,00	0,00	0,00
70848	aux autres organismes	35 000,00	34 790,56	0,00	0,00	209,44
70872	par les budgets annexes et les régies municipale	83 888,00	122 874,04	0,00	0,00	0,00
70875	Par les communes membres du GFP	922 065,00	909 222,25	75 547,56	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	2 160,00	2 526,98	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 348 312,00</b>	<b>5 463 951,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 551 425,00	3 558 130,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	1 157 594,00	1 157 594,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	256 114,00	265 201,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Rés	286 388,00	285 445,00	0,00	0,00	943,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	80 387,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales	64 403,00	84 768,00	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	32 388,00	32 426,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>1 318 228,00</b>	<b>1 300 303,17</b>	<b>51 956,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74124	Dotation d'intercommunalité	323 373,00	323 373,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dotation de compensation des groupements de	785 670,00	785 674,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	15 090,00	6 177,00	1 424,00	0,00	7 489,00
74711	Emplois jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	74 932,00	95 234,31	0,00	0,00	0,00
7472	Régions	10 400,00	25 119,66	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	50 352,00	9 999,20	50 532,00	0,00	0,00
748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe	17 264,00	13 579,00	0,00	0,00	3 685,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe	27 303,00	27 607,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE e	304,00	0,00	0,00	0,00	304,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de	274,00	274,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de	13 266,00	13 266,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>17 170,00</b>	<b>20 037,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	17 170,00	20 035,74	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1,75	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>7 754 477,00</b>	<b>7 895 659,29</b>	<b>127 503,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>2 830,00</b>	<b>7 465,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de	2 090,00	2 090,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	840,80	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	740,00	4 534,60	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>7 757 307,00</b>	<b>7 903 124,69</b>	<b>127 503,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>6 791,00</b>	<b>6 791,00</b>			<b>0,00</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement tra	6 791,00	6 791,00			0,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>6 791,00</b>	<b>6 791,00</b>			<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget général		CA	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	7 764 098,00	7 909 915,69	127 503,56	0,00	0,00
<b>Pour information</b> R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018	451 635,67				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
(4) Dont 776.  
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	259 178.00	167 981,76	63 841,50	27 354.74
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	177 995.00	133 367,76	24 924,00	19 703.24
2031	Frais d'études	77 683.00	31 185,00	38 917,50	7 580.50
2051	Concessions et droits similaires	3 500.00	3 429,00	0,00	71.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 735 178.80	1 176 177,10	554 000,00	5 001.70
204131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	39 000.00	0,00	39 000,00	0.00
2041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	8 126.00	8 125,52	0,00	0.48
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	1 540 968.80	1 040 968,21	500 000,00	0.59
2041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	107 084.00	107 083,37	0,00	0.63
20422	Privé - Bâtiments et installations	40 000.00	20 000,00	15 000,00	5 000.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	39 778.00	22 240,65	10 220,50	7 316.85
2111	Terrains nus	1.00	0,00	0,00	1.00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	4 631.00	4 630,43	0,00	0.57
2151	Réseaux de voirie	9 600.00	0,00	9 600,00	0.00
21538	Autres réseaux	0.00	0,00	0,00	0.00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 824.00	3 823,65	0,00	0.35
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 422.00	5 421,47	0,00	0.53
2184	Mobilier	2 000.00	517,60	0,00	1 482.40
2188	Autres immobilisations corporelles	12 300.00	7 847,50	620,50	3 832.00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 034 134.80</b>	<b>1 366 399,51</b>	<b>628 062,00</b>	<b>39 673.29</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	335 304.00	332 337,69	0,00	2 966.31
1641	Emprunts en euros	170 304.00	170 337,69	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	2 000,00	0,00	3 000.00
1678	Autres emprunts et dettes	160 000.00	160 000,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>335 304.00</b>	<b>332 337,69</b>	<b>0,00</b>	<b>2 966.31</b>
458101	COMMUNE ANNAY LA COTE (3)	1 470.00	956,02	0,00	513.98
458104	COMMUNE ASQUINS (3)	1 445.00	0,00	1 444,30	0.70
458109	COMMUNE MAGNY (3)	490.00	489,55	0,00	0.45
458113	COMMUNE SERMIZELLES (3)	126.00	125,45	0,00	0.55
458116	COMMUNE VAULT DE LUGNY (3)	365.00	364,34	0,00	0.66
458118	COMMUNE CHASTELLUX SUR CURE (3)	2 809.00	2 808,31	0,00	0.69
458121	COMMUNE DOMECEY SUR LE VAULT (3)	240.00	0,00	0,00	240.00
458134	COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (3)	2 419.00	0,00	0,00	2 419.00
458138	COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN (3)	964.00	0,00	963,82	0.18
458139	COMMUNE SAINT MORE (3)	1 611.00	1 107,48	503,35	0.17
458144	COMMUNE VEZELAY (3)	1 310.00	0,00	1 309,61	0.39
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>13 249.00</b>	<b>5 851,15</b>	<b>4 221,08</b>	<b>3 176.77</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 382 687.80</b>	<b>1 704 588,35</b>	<b>632 283,08</b>	<b>45 816.37</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	6 791.00	6 791,00		0.00
	Charges transférées (6)	6 791.00	6 791,00		0.00
13911	Etat et établissements nationaux	5 144.00	0,00		5 144.00
13912	Régions	1 647.00	3 215,00		0.00
13913	Départements	0.00	1 929,00		0.00
13918	Autres	0.00	1 647,00		0.00

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget général	CA 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>6 791.00</b>	<b>6 791,00</b>		<b>0.00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>2 389 478.80</b>	<b>1 711 379,35</b>	<b>632 283,08</b>	<b>45 816.37</b>
	<b>Pour information</b> D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018	<b>221 064,74</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	42 120.00	66 923,35	0,00	0.00
1321	État et établissements nationaux	0.00	30 386,75	0,00	0.00
1328	Autres	0.00	910,00	0,00	0.00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	42 120.00	35 626,60	0,00	6 493.40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000.00	1 000 000,00	500 000,00	0.00
1641	Emprunts en euros	1 500 000.00	1 000 000,00	500 000,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	43 876.00	42 876,00	0,00	1 000.00
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	43 876.00	42 876,00	0,00	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		1 585 996.00	1 109 799,35	500 000,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	345 325.98	304 297,98	20 998,00	20 030.00
10222	F.C.T.V.A.	53 116.00	12 088,00	20 998,00	20 030.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	292 209.98	292 209,98	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	2 200,00	0,00	2 800.00
024	Produits de cessions	30 000.00		0,00	
Total des recettes financières		380 325.98	306 497,98	20 998,00	52 830.00
458201	COMMUNE ANNAY LA COTE (2)	1 407.00	818,06	0,00	588.94
458204	COMMUNE ASQUINS (2)	1 445.00	0,00	0,00	1 445.00
458208	COMMUNE BEAUVILLIERS (2)	309.00	309,42	0,00	0.00
458209	COMMUNE MAGNY (2)	490.00	489,55	0,00	0.45
458213	COMMUNE SERMIZELLES (2)	126.00	125,45	0,00	0.55
458216	COMMUNE VAULT DE LUGNY (2)	365.00	364,34	0,00	0.66
458218	COMMUNE CHASTELLUX SUR CURE (2)	2 809.00	0,00	0,00	2 809.00
458220	COMMUNE CUSSY LES FORGES (2)	768.00	767,45	0,00	0.55
458221	COMMUNE DOMECEY SUR LE VAULT (2)	240.00	0,00	0,00	240.00
458234	COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (2)	2 419.00	0,00	0,00	2 419.00
458236	COMMUNE SAINT BRANCHER (2)	696.00	695,26	0,00	0.74
458238	COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN (2)	6 047.00	5 083,57	0,00	963.43
458239	COMMUNE SAINT MORE (2)	4 387.00	3 780,56	0,00	606.44
458244	COMMUNE VEZELAY (2)	1 310.00	0,00	0,00	1 310.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		22 818.00	12 433,66	0,00	10 384.34
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 989 139.98	1 428 730,99	520 998,00	39 410.99
021	Virement de la section de fonctionnement	502 130.56			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	119 273.00	119 271,89		1.11
2804111	Etat - Biens mobiliers, matériel et études	67 156.00	0,00		67 156.00
2804133	Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0.00	40 957,27		0.00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00	3 665,00		0.00
28041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt nation	0.00	274,00		0.00
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	0.00	1 344,00		0.00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0.00	20 916,48		0.00
28051	Concessions et droits similaires	8 168.00	8 168,00		0.00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	980.00	980,00		0.00
281318	Autres bâtiments publics	48.00	47,83		0.17
28152	Installations de voirie	76.00	76,00		0.00
281538	Autres réseaux	192.00	191,80		0.20
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 130.00	4 129,32		0.68

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget général	CA 2019
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 067.00	8 066,56		0.44
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	904.00	904,00		0.00
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	0.00	516,00		0.00
281788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispo	642.00	125,58		516.42
28182	Matériel de transport	4 630.00	4 630,00		0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 622.00	4 622,61		0.00
28184	Mobilier	336.00	335,26		0.74
28188	Autres immobilisations corporelles	4 655.00	4 655,50		0.00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	14 667.00	14 666,68		0.32
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>621 403.56</b>	<b>119 271,89</b>		<b>502 131.67</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>621 403.56</b>	<b>119 271,89</b>		<b>502 131.67</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>2 610 543.54</b>	<b>1 548 002,88</b>	<b>520 998,00</b>	<b>541 542.66</b>
<b>Pour information</b> R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)					4 518 398,13									
9447185	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	01/10/2014		25/12/2014	4 518 398,13	V			2.3	2.02634	T	X	N	A-1
08710681	BANQUE POPULAIRE BFC	23/10/2015		14/03/2016	350 000,00	F			2.03	2.01704	T	X	N	A-1
9497123	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	20/01/2015		25/05/2015	348 696,00	F			1.79	1.7385	T	C	N	A-1
9793621	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25/09/2016		25/03/2017	851 768,99	F			1.22	1.51324	S	X	N	A-1
9805739	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	31/12/2016		25/01/2017	387 851,71	F			1.75	1.80963	T	X	N	A-1
092224166	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	01/01/2017		25/02/2017	494 081,53	F			3.87	4.19846	A	X	N	A-1
0959647	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	21/09/2017		25/03/2018	280 000,00	F			0.84	0.84494	T	X	N	A-1
5737086	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	17/05/2019		25/06/2020	1 000 000,00	F			1.54	1.54	A	C	N	A-1
5737086	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	17/07/2019		01/01/2021	500 000,00	V			0.75	0.75	S	C	N	A-1
<b>Total général</b>					4 518 398,13									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2019											ICNE de l'exercice						
	Couverture ? (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice									
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)							
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>																		
1641 Emprunts en euros (total)																		
9447185		0,00		3 402 671,03										48 021,98	0,00		24 849,71	
08710681	N	0,00		223 917,93	11,75	V	2,02634						16 412,85	4 866,83	0,00		77,34	
9497123	N	0,00		290 857,15	16,00	F	2,01704						15 237,78	6 098,22	0,00		278,82	
9799821	N	0,00		198 895,72	10,17	F	1,7385						19 404,48	3 777,32	0,00		356,02	
9805739	N	0,00		736 829,92	16,75	F	1,51324						38 779,92	9 344,52	0,00		2 397,15	
092224166	N	0,00		318 188,53	11,83	F	1,80963						23 627,70	5 827,30	0,00		1 020,85	
0959647	N	0,00		408 118,11	10,17	F	4,19846						29 893,23	16 087,68	0,00		12 731,24	
5737086	N	0,00		225 863,67	8,00	F	0,84494						27 181,73	2 040,11	0,00		31,62	
5737086	N	0,00		1 000 000,00	24,50	F	1,54						0,00	0,00	0,00		7 986,67	
5737086	N	0,00		0,00	25,88	V	0,75						0,00	0,00	0,00		0,00	
<b>Total général</b>		0,00		3 402 671,03									170 337,69	48 021,98	0,00		24 849,71	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget général	CA	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	IV C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		7,37	0	7,37	4,9	1	5,9
Attaché Territorial	A	1,37	0	1,37	1	0	1
Rédacteur principal 1° cl.	B	2	0	2	1	1	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	0	2	1	0	1
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2	0	2	1,9	0	1,9
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		5,57	0	5,57	1	3,57	4,57
<b>TECHNICIEN</b>	B	2	0	2	0	2	2
Technicien ppal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	2,57	0	2,57	0	1,57	1,57
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		12,94	0	12,94	5,9	4,57	10,47

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/001/02/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - 89 - Budget général	CA	2019
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	IV C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi permanent (6)</b>				0,00		
Rédacteur principal 1° cl.	B	ADM	484	0,00		CDD
Technicien	B	TECH	415	0,00		CDD
Technicien	B	TECH	415	0,00		CDD
Adjoint technique	C	TECH	326	0,00		CDD
Adjoint technique	C	TECH	326	0,00		CDD
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM		0,00		CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

	IV
	C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 10 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.